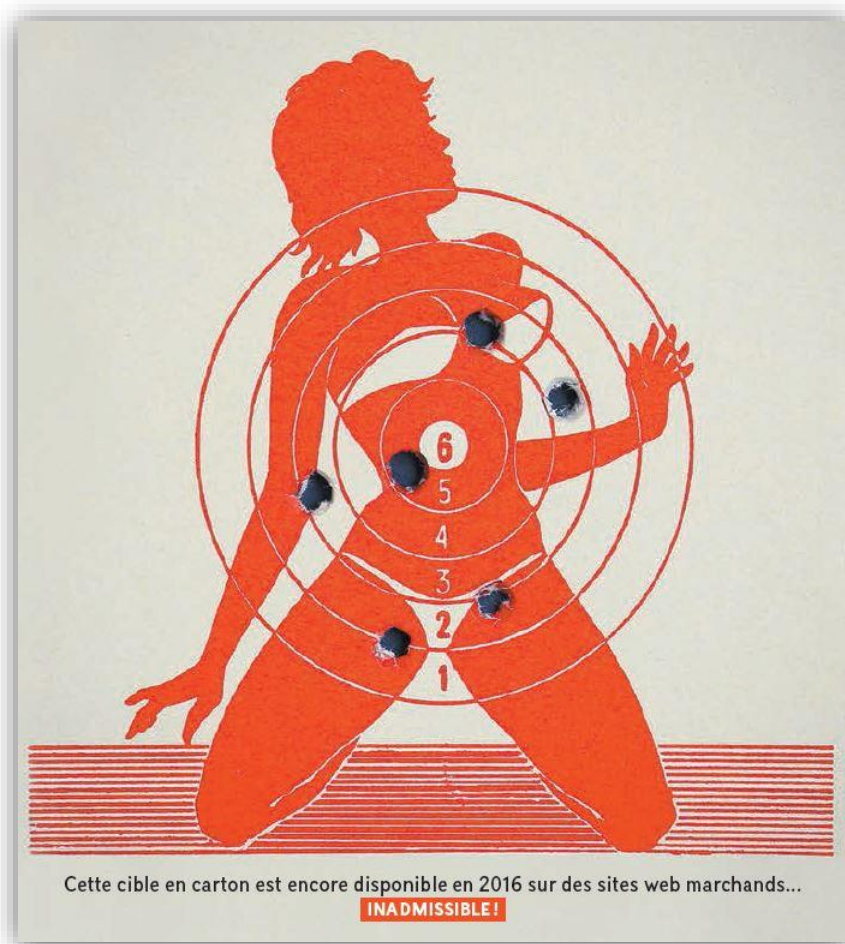


Colloque du 22 novembre 2016

Violences sexuelles contre les femmes : Une réalité encore taboue



PROGRAMME

OUVERTURE DU COLLOQUE

- Roland RIES, Maire de Strasbourg..... 6
- Françoise BEY, Adjointe au Maire en charge des droits des femmes et de l'égalité de genre..... 9

Les mots, toboggan vers la violence

- Isabelle ALONSO 12

Violences sexuelles : mais de quoi parle-t-on ?

- Marie-France CASALIS 24

Des situations particulières

- **La prostitution**
Claudine LEGARDINIER 31
- **Les femmes en situation de migration**
Lily BOILLET et Armelle WALTON 44
- **Le devoir conjugal et le viol conjugal**
Anna MATTEOLI..... 53
- **Le viol par inceste**
Marie-France CASALIS 62

Effets sur le sujet en situation de violence(s)

- Catherine GILLET 71

Table ronde : Des expériences locales

(Modératrice : Diabou DIATTA, Association Home protestant / femmes de paroles)

- **Groupes de paroles femmes victimes de viols**
Nicole GREIB et Isabelle MEHL 79
- **Paroles sans frontières**
Myriam CAYEMITTES..... 85
- **L'accueil et le parcours des victimes**
Valérie SCHIEB et Céline JOUBIN..... 91

Echanges avec la salle..... 99

Vidéo d'Yvette ROUDY 112

CONCLUSION ET CLÔTURE DE LA JOURNÉE

Thomas FOEHRLE, Association SOS Femmes Solidarité..... 113

Françoise BEY..... 115

Pendant le colloque, les illustratrices Amina Bouajila, Violaine Leroy et Éloïse Rey dessinent « en direct » les thèmes abordés. C'est de la **facilitation graphique** : un moyen de recueillir les paroles d'une personne ou d'un groupe, de synthétiser par le dessin ce qui est dit, pour mieux s'en souvenir et s'en emparer à nouveau.

Les illustratrices :



AMINA BOUAJILA est née et a grandi près de l'océan, migre vers l'Est pour ses études, et obtient un BTS en graphisme à Chaumont. Elle intègre ensuite l'ESAL Épinal où elle commence à écrire et illustrer ses histoires et imprime tout à la main, le plus souvent en sérigraphie. Elle s'installe à l'Est de l'Est à Strasbourg en 2013 en tant que graphiste et illustratrice et reprend une formation en 2015 à la HEAR. Elle travaille depuis avec différentes revues et fanzines.
www.aminabouajila.com



Diplômée de la HEAR, **VIOLAINE LEROY** crée des images, des affiches, des bandes-dessinées. Elle travaille pour la communication, la presse ou l'édition avec par exemple la revue *21*, *Actes Sud*, le *Seuil Jeunesse* ou encore *Gallimard*... Investie aussi dans le collectif *Les Rhubarbus*, qui réunit des créateurs et des créatrices aux pratiques différentes, et produit des expositions à explorer. Sa dernière BD, « *Dérangés* », une histoire autour de l'obsession et la folie, est publiée par les éditions de *La Pastèque*.
www.cargocollective.com/violaine-leroy



Graphiste et illustratrice diplômée de la HEAR en 2009, **ÉLOÏSE REY** travaille pour la presse jeunesse (*Biscoto*, *Astrapi*), en parallèle à la direction éditoriale de *La Tribune du Jelly Rodger*, journal semestriel de poésie qu'elle a créé en 2013 avec le poète Seream. En tant que plasticienne intervenante, elle intervient également régulièrement auprès de différents publics et structures (centres socio-culturels, maison d'arrêt, centre d'hébergement).
www.eloiserey.fr

■ OUVERTURE DU COLLOQUE

Eléna SUZAT, Animatrice de la journée

Bonjour à toutes, Bonjour à tous,

C'est la troisième année que j'ai l'honneur et le plaisir de participer à ce colloque et je remercie l'équipe organisatrice pour sa confiance renouvelée.

C'est un colloque qui est organisé, porté par la Ville de Strasbourg et des associations féministes du territoire. Un grand merci à elles pour leur implication sans faille.

Pour toutes les questions que vous pourrez avoir aujourd'hui, adressez-vous en priorité à l'agora associative. Vous avez également des bordereaux dans vos petites pochettes, dans lesquelles vous pourrez poser toutes vos questions. Evidemment vous pourrez poser vos questions aux intervenantes, après leurs interventions. Donc n'hésitez pas, même si le temps sera un peu compté.

Pour les photos, évitez de les mettre sur les réseaux sociaux pour des raisons de droit à l'image et de sécurité. Je vous en remercie.

Et puis, une petite information aussi, aujourd'hui nous accueillons trois illustratrices, trois artistes d'un collectif qui s'appelle Centrale Vapeur, donc Amina Boijila, Violaine Leroy et Héloïse Rey qui projeteront toute la journée des petites illustrations sur le colloque à l'écran (l'ensemble des illustrations fera l'objet d'un document annexe).

Je vous remercie, je vous souhaite une très bonne journée, un très bon colloque et je vous prie d'accueillir Monsieur le Maire, Roland Ries.

[Applaudissements]



Roland RIES, Maire de Strasbourg

Chère Françoise Bey, adjointe en charge des droits des femmes et de l'égalité de genre. Madame Yayi Bocquiau, déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité, Madame Françoise Morvan, présidente de la coordination française pour le lobby européen des femmes.

Je salue mes collègues élus-es, Olivier Bitz, Syamak Agha Babaei, Martine Castellon, Emmanuel Recht et Alain Jund, j'espère n'avoir oublié personne.



Mesdames et Messieurs les représentants-es des associations,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'abord de vous dire combien je suis heureux d'être parmi vous ce matin, à l'occasion de cette septième édition du colloque sur la thématique des violences faites aux femmes, colloque qui est devenu au fil des ans un moment phare du calendrier des actions que nous portons autour de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes.

Vous êtes nombreuses et nombreux, à être là ce matin, et cette année encore, ce colloque se développe et connaît un grand succès, et c'est évidemment heureux.

Ce colloque a été conçu en partenariat étroit avec les associations locales, directement impliquées auprès des femmes, que je remercie très chaleureusement de leur engagement. Je souhaiterais également - si vous m'y autorisez - remercier Françoise Bey, que j'ai nommée, en septembre dernier, à la délégation des droits des femmes et à l'égalité de genre et qui a pris ses fonctions avec passion, avec motivation, comme elle sait le faire. Merci Françoise. J'ai en elle une confiance pleine et entière, et je suis convaincu qu'aux côtés des associations partenaires elle saura déployer, comme Mine Günbay l'avait fait, toute sa force et toute son énergie pour faire avancer la cause des femmes.

Mesdames et Messieurs, les recherches n'ont jamais été aussi nombreuses sur la question des violences faites aux femmes, pouvant laisser penser -à tort- que tout était dit et que tout était su. Déclinaison et évaluation des formes de violences, conséquences, coûts, les analyses sont précises et actualisées et les commentaires nombreux : qu'il s'agisse de violences au sein du couple, de mutilations sexuelles féminines, de mariages forcés, de violences au travail, de viols et d'agressions sexuelles ou bien encore de prostitution, les données existantes sur les faits déclarés, réalisés depuis plus de dix ans, révèlent que ces violences se caractérisent par leur ampleur et par leur gravité.

Mais, nous en sommes tous convaincus-es, le résultat des enquêtes démontre également que l'ensemble des faits de violences physiques, sexuelles, psychologiques reste largement sous-déclaré et donc sous-évalué. La loi du silence, le déni, l'absence de reconnaissance et d'accompagnement des victimes règnent encore en maître dans notre pays même.

Mais au-delà de la France, je me dois également d'évoquer la situation des femmes à travers le monde et, notamment, celles victimes d'exactions abominables dans le cadre de conflits armés. Elles sont en effet prises stratégiquement pour cibles en vue de décimer tout un peuple. Je pense en particulier aux femmes congolaises, victimes de tortures indicibles, décrites par le Docteur Mukwege, que nous avons reçu à plusieurs reprises à Strasbourg. Je pense également aux femmes yézidiennes, aux mains des barbares de Daesh qui, lorsqu'ils s'emparent d'un village ou d'une ville, séparent méthodiquement les femmes des hommes : les femmes sont dénudées, soumises à des tests de virginité et mises à prix - pour ne pas dire les choses autrement - en fonction de la taille de leur poitrine et de leur beauté.

J'ai appris encore, tout récemment - pas plus tard que ce matin - qu'en Turquie maintenant, les viols de jeunes femmes mineures pouvaient être « réparés » à condition que le violeur épouse sa victime. Je pense qu'on revient là à des pratiques qui datent du Moyen-Âge ou d'avant et qui sont absolument scandaleuses dans un pays qui fait partie encore du Conseil de l'Europe (et je me demande vraiment jusqu'à quand).

Mesdames et Messieurs, chacun prend, achète et remet sur le marché ce qu'il vient de consommer et dont il se lasse, c'est tout-à-fait inacceptable.

Nadia Mourad Bassi Taha et à Lamiya Aji Bachar, lauréates du Prix Sakharov 2016, nous ont fait part de leur témoignage totalement bouleversant à ce sujet à de nombreuses reprises. Il leur aura fallu plusieurs années pour se défaire de l'esclavage et des atrocités quotidiennes auxquelles elles ont été soumises de la part de leurs bourreaux. Et à cet égard, je tiens à remercier Nawel Rafik-Elrimni, mon adjointe aux affaires européennes et internationales, qui a pris l'initiative de les inviter à une conférence en décembre prochain, en marge de la remise du Prix Sakharov, au Parlement européen.

Dans les pays comme le nôtre, où l'égalité des droits n'est, en théorie, plus contestée, les conditions de vie des femmes demeurent, néanmoins, incontestablement plus difficiles que celles des hommes. Le constat est connu et le combat continue. Des femmes restent en butte à de multiples formes d'inégalités dans le monde de l'entreprise, dans l'univers familial et aussi dans la sphère politique. Il ne faut donc jamais baisser la garde et il faut continuer à se battre car si de nombreuses avancées ont été accomplies, il reste encore, nous le savons toutes et tous, un chemin considérable à parcourir pour traduire dans les faits l'égalité entre les femmes et les hommes pour que la moitié de l'humanité soit considérée comme l'égal de l'autre. Car c'est à la mesure de cette égalité de considération que se juge le niveau de civilisation d'une société.

A Strasbourg, depuis 2008, nous nous sommes engagés-es en matière de droits des femmes et d'égalité de genre et, plus spécifiquement, en matière de violences faites aux femmes.

Nous menons, en effet, des actions spécifiques au bénéfice direct des femmes victimes de violences physiques ou psychologiques et ce, de manière exemplaire, exemplairement transversal au sein de notre collectivité, tant au niveau de l'accueil, de l'accompagnement des femmes en difficulté, que du soutien aux associations locales. A cet égard - je l'ai dit - je sais que Françoise Bey vous parlera dans un instant du nouveau plan d'action que nous mettrons en place pour la période 2017-2020.

Mesdames et Messieurs, je souhaiterais, si vous me le permettez, clore mon propos en me référant à Simone de Beauvoir qui, dans son ouvrage Pour une morale de l'ambiguïté disait, je la cite : « *Il est peu de vertu plus triste que la résignation, elle transforme en phantasme, rêverie contingente des projets qui s'étaient d'abord constitués comme volonté et comme liberté* ».

Eh bien à Strasbourg, je puis vous l'assurer, jamais nous ne nous résignerons et ensemble nous devons agir et nous agissons pour construire cette société plus juste, plus égalitaire, que chacune et chacun d'entre vous appelle de ses vœux. Merci de votre attention et bon colloque à toutes et à tous.

[Applaudissements]

Françoise BEY, Adjointe au Maire, en charge des droits des femmes et de l'égalité de genre

Bonjour à toutes et à tous, et bienvenue dans cet hémicycle au Palais de la Musique et des Congrès complètement transformé après de grands travaux réalisés pour permettre un accueil encore plus intéressant, et où vous pourrez vous sentir comme chez vous, pour pouvoir écouter et pour pouvoir vous imprégner complètement de ce qui va être dit tout au long de cette journée.

Je tiens, bien sûr, à vous remercier, très chaleureusement, toutes et tous, de votre présence, très nombreuse, à l'occasion de ce colloque, désormais profondément ancré dans le paysage strasbourgeois.

Il s'agit en effet d'un rendez-vous de travail, de rencontres, de réflexion très attendu tant au niveau local qu'au niveau national sur la thématique des violences faites aux femmes. C'est pourquoi, aux côtés du Maire de Strasbourg, Roland Ries, je suis très heureuse d'ouvrir cette journée, qui revêt pour moi et, vous le comprendrez aisément, une importance toute particulière. C'est en effet ma première manifestation d'importance depuis ma prise de fonction en tant qu'Adjointe en charge des droits des femmes et de l'égalité de genre.

Et si vous me le permettez, je souhaiterais saisir l'occasion qui m'est donnée pour remercier très sincèrement Roland RIES de la confiance qu'il me témoigne. Permettez-moi également de remercier Mine Günbay pour l'excellence du travail qui a été le sien à la tête de la délégation qui m'est aujourd'hui confiée. Merci.

Beaucoup a été fait, mais beaucoup reste encore à faire dans ce monde en mouvance perpétuel. Les femmes doivent rester en alerte, constantes, pour que leurs droits les plus élémentaires ne soient pas remis en question. Je sais donc les défis qui m'attendent et je puis vous assurer de tout mon engagement, de toute ma conviction, de toute ma détermination pour relever ces défis avec force.

L'intérêt et l'importance de ce colloque se mesurent bien entendu à l'aune de très nombreuses participantes et participants. Cette année, nous avons augmenté le nombre de participants-es et je pense que, d'années en années, il faudra qu'il y ait beaucoup plus d'hommes qui viennent assister au colloque. C'est important aussi pour eux de pouvoir comprendre le pourquoi de notre cause.

Il y a bien sûr, également, des intervenantes de grande qualité, qui ont toutes, immédiatement, donné leur accord afin de participer à cette journée. Cet intérêt manifeste, vous le savez, n'est ni le fruit du hasard, ni celui d'une certaine curiosité, il résulte d'un travail collectif, comme l'a rappelé le Maire, mené depuis sept années consécutives entre la Ville de Strasbourg et les associations partenaires, dans le cadre d'une collaboration constante, efficace, constructive, visant à décliner la question des violences faites aux femmes, chaque année sous un angle différent.



A l'occasion de cette septième édition, le comité d'organisation a ainsi choisi d'aborder le thème des violences sexuelles contre les femmes, une réalité encore taboue.

Mesdames et Messieurs, je tiens donc à saluer ce travail remarquable, partenarial, qui est sans conteste le socle fondamental de la qualité de cette journée. A cet égard, je tiens à remercier, à citer nommément celles et ceux qui ont travaillé sans relâche pour organiser ce colloque, dans les meilleures conditions : Nicole Greib, Isabelle Mehl, Irène Tabelion, Marisa Martinez, Josiane Peter, Anna Matteoli, Karin Klein, Dominique Guillien, Thomas Foehrlé, Isabelle Collot, Ayfer Aslan, Diabou Diatta, Françoise Poujoulet. On peut les applaudir parce qu'elles le méritent.

[Applaudissements]

Je remercie également et, vous le comprendrez, Bernadette Geisler et Nathalie Bahl, de la Mission des droits des femmes et égalité de genre de la Ville de Strasbourg, sur lesquelles je sais pouvoir compter et m'appuyer et, toutes les « petites mains » de la Ville de Strasbourg, qui sont là aujourd'hui pour vous accueillir. On peut les applaudir.

[Applaudissements]

Chacune et chacun d'entre eux, au sein du comité d'organisation, ont su partager leurs idées et donner de leur temps précieux, afin que cette journée soit une véritable réussite, tant sur le fond que sur la forme.

Je souhaite également insister sur la participation de Carole Ely, directrice de l'association Regain, qui, avec son équipe, a porté avec force et détermination la parole des femmes et n'a eu de cesse de lutter contre les problèmes auxquels elle était confrontée au quotidien, et ce jusqu'à la liquidation judiciaire récente de son association. Je tiens à lui rendre un hommage appuyé.

[Applaudissements]

En outre, je remercie bien évidemment chacune des associations membres de la commission plénière égalité femme-homme, que j'ai l'honneur de présider désormais, et qui fait un travail formidable. C'est bien là aussi le sens du colloque, qui nous réunit aujourd'hui. Il s'agit de partager un socle commun de connaissances, de permettre une mise en réseau de toutes et tous, professionnels-les, bénévoles, associatifs-ves autour des violences sexuelles dont sont victimes les femmes, et d'œuvrer pour trouver des solutions afin de parvenir à une société plus juste et plus égalitaire, notamment au travers d'exemples locaux.

Le tabou qui entoure les violences sexuelles, au point d'en cacher la réalité, sera ainsi au cœur de nos discussions. En France, une femme sur cinq aura subi des violences sexuelles, au cours de sa vie. Toutefois, comme l'a justement rappelé le Maire de Strasbourg, seul 10 % des victimes porte l'affaire en justice. Alors, comment rompre ce silence ? Quelles pistes pour libérer, entendre leur parole et les accompagner dans leurs démarches de dénonciation d'agression ? Comment mieux répondre, prendre en compte les situations particulières des unes et des autres, à travers le monde, celles victimes de viol en temps de guerre, celles qui sont en situation de migration, celles qui sont victimes de viols conjugaux, de viols par inceste ? Que dire de l'impact de ces violences sur celles qui en sont victimes ? Ce sont toutes ces questions qui sont au fondement du programme de cette journée, qui débutera dans quelques instants par intervention d'Isabelle Alonso.

Elle nous fera nous interroger fort pertinemment sur la place et le poids des mots que peuvent constituer un véritable toboggan vers la violence.

Nous menons ainsi une politique déterminée dont l'objectif est de corriger les inégalités existantes, et d'éviter d'en reproduire de nouvelles. Cette vision se traduit par un plan municipal d'actions, dont je présenterai la version reconduite pour la période 2017-2020 au conseil municipal de janvier prochain. Comme le plan précédent, nous maintiendrons une approche intégrée des questions de genre, sans exclure une approche spécifique en faveur des droits des femmes. Nous poursuivrons notamment les actions menées en interne au sein de l'administration eurométropolitaine de Strasbourg, d'autant que la collectivité s'est engagée depuis maintenant deux années dans un vaste programme de transformation et de modernisation de son organisation et de la gestion de ses ressources humaines. Il s'agira également de poursuivre et de maintenir notre soutien à toutes celles et ceux qui, localement, portent des initiatives et des projets à destination des femmes.

Les politiques municipales aussi devront être interrogées et intégrer beaucoup plus l'égalité pour éviter de créer de nouvelles inégalités. L'aménagement urbain par exemple, devra s'ouvrir à une meilleure prise en compte des déplacements réels ou souhaités des femmes, aux modes de vie des familles, à la question de la monoparentalité. Des femmes cheffes de famille ont déjà exprimé leurs souhaits d'une meilleure adaptation des logements.

Le domaine de la culture également devra s'interroger beaucoup plus avant sur la prise en compte, et sur la place donnée aux femmes dans la création, l'encadrement et l'accès aux spectacles. En bref, la parole des femmes doit être entendue, écoutée, et se traduire en actions concrètes.

Mesdames et messieurs, si j'ai souhaité à l'occasion de ce colloque insister sur les axes de la politique que je compte mener pour l'égalité, c'est pour vous assurer de la poursuite de notre engagement. Je souhaiterai ainsi clore mon propos par une déclaration de Marie-Pierre BADRE du centre Hubertine Auclert, qui me semble parfaitement convenir à la philosophie, qui est la mienne, et qui sans nul doute guidera mon action.

« Les femmes représentent la moitié des habitantes/habitants de cette planète, je ne suis pas une minorité. Les femmes possèdent autant de qualités et de défauts que les hommes, je ne suis pas la diversité. Les femmes pâtissent en tout lieu et sur tout le globe de violences spécifiques et de sexisme, je ne suis pas une discrimination comme les autres. Je suis là, ici et maintenant, vaillante, féministe et je me bats pour mes droits, je ne suis pas une discrimination : je suis l'égalité femmes - hommes. »

Je vous remercie pour votre attention.

[Applaudissements]

■ Les mots, toboggan vers la violence

Isabelle ALONSO

Ecrivaine, artiste, chroniqueuse, féministe

Bonjour, c'est très impressionnant d'être ici et je voulais vous remercier de m'avoir invitée c'est super sympa.

J'avais dit « toboggan vers la violence » comme thème de mon intervention mais, en fait, en l'écrivant je me suis rendu compte qu'on ne peut pas parler de ce qui nous occupe aujourd'hui sans revenir aux racines, sans revenir à la phrase de base que je vais prononcer un certain nombre de fois :

« Nous vivons dans une société patriarcale »
« Nous vivons dans une société patriarcale »

Ce n'est pas un scoop - c'est même pas nouveau du tout - c'est même tellement ancien que ça se perd dans la nuit des temps et qu'on ne sait pas vraiment, quand ça a commencé, ni ce qu'il y a eu avant. On en est réduit à des hypothèses.

« Nous vivons dans une société patriarcale » Six petits mots, six petits mots qu'on n'entend jamais. Vous pouvez écouter les médias, vous pouvez lire les journaux, « Nous vivons dans une société patriarcale. » : on ne prononce jamais ces mots-là ou alors dans des assemblées comme ici, des assemblées féministes, des assemblées où l'on pose des questions qu'on ne pose pas ailleurs - des assemblées confidentielles. On est plus d'un millier aujourd'hui, ici - si j'ai bien compris - : vous imaginez ce que représente un millier de personne par rapport à l'audience de n'importe quel « Hanounarerie », tout ce qu'on peut écouter sur les radios en particulier les radios des jeunes. Mais ces médias- là, nous n'y sommes pas conviés. Ou alors dans des conditions telles que cela ressemble très souvent simplement à un piège.

« Nous vivons dans une société patriarcale » : d'après le Larousse le patriarcat est, je cite : « *une forme d'organisation sociale dans laquelle l'homme exerce le pouvoir dans le domaine politique, économique, religieux ou détient le rôle dominant au sein de la famille par rapport à la femme* ».

« Nous vivons dans une société patriarcale ». Ecoutez ce que dit du patriarcat une grande penseuse, une grande féministe, qui s'appelle Marie-Victoire Louis, et que vous ne voyez jamais à la télé, et que vous n'entendez jamais à la radio non plus, - ou alors très rarement - ou alors sur radio Libertaire : « *Le patriarcat est la face la mieux cachée du monde, celle sur lequel il repose, sa force essentielle : rester dans l'ombre. Le devoir premier, la tâche essentielle des féministes : le dévoiler, le révéler, l'analyser, le dénoncer. Pour cela, il faut en comprendre la genèse ainsi que les modes de fonctionnement : violence, force, enfermement, déni, dévalorisation, mensonge, mépris, ruse, lois. Autant de causes, de circonstances, de*



combinaisons, de manifestations, d'explications de son éternelle capacité à se reproduire. Il survivra tant que n'éclatera pas la vérité de cette évidence ».

« Nous vivons dans une société patriarcale » partout sur Terre, c'est une réalité planétaire. Nous vivons- nous autres françaises -en Europe occidentale, dans un îlot où les mouvements féministes ont réussi à améliorer la liberté de mouvement des femmes. Elles ont simplement rajouté quelques maillons à la chaîne, elles ne l'ont pas rompu, on en est même encore très loin.

« Nous vivons dans une société patriarcale », la loi, les lois, toutes les lois - partout - ont été conçues, pensées, écrites par des hommes et appliquées par eux. Tous les pouvoirs sont et restent entre des mains masculines. Certaines femmes, petit à petit, occupent des postes à responsabilité, des postes de pouvoir mais elles ont pour ça dû donner des gages à l'ordre établi et leur position n'est jamais sûre. Elles la doivent toujours à un homme.

Les dernières élections américaines fournissent un sujet, une illustration assez pédagogique. On a préféré le cowboy plutôt qu'une femme qui aurait rompu la suite ininterrompue dans ce pays autoproclamé démocratique de quarante-quatre présidents mâles consécutifs. Une femme dont on a voulu voir davantage, Hillary Clinton donc, on a voulu voir davantage l'appartenance à l'élite que son engagement de toujours aux côtés des femmes. Comme si ses concurrents, et, en particulier le vainqueur, étaient sortis directement d'une chaîne de montage ou étaient des chômeurs en fin de droits. Le mâle alfa a gagné parce qu'il a su entre autres finesses remettre les femmes à leur place de la manière la plus brutale par l'insulte. Et des femmes ont voté pour lui parce qu'il est ce que l'on appelle un vrai mec et que ça reste une valeur.



« Nous vivons dans une société patriarcale », je vais le répéter jusqu'à tant que ça soit clair, donc partout et tout le temps. Avisez-vous de prononcer cette phrase en public « Nous vivons dans une société patriarcale ? » Il va se passer quoi d'après-vous ? Ils vont dire : « Hein ? » « Comment ? » « Dans une ? » « Patriarcale ? ». Alors là on sent que se dessine dans l'esprit de votre interlocuteur l'image d'un patriarche barbu, en toge, et ayant le droit de vie ou de mort sur ses enfants. Et se disant ... « quand même ça a beaucoup avancé quand même depuis non ? Si, ça s'arrange tout de même et puis, en fait vous savez quoi ? Ce sont les femmes qui ont le vrai pouvoir. Et puis il y a du matriarcat aussi et ce n'est pas mieux, hein ? » Oh ça le matriarcat on ne sait pas... mais c'est une phrase qu'on entend, et « surtout, surtout oui mais bon il ne faut pas être quand même trop dans l'agressivité, il faut quand même les aimer les hommes ».

Je ne sais pas si vous êtes déjà allé dans d'autres meetings, où on demande dans un meeting anti raciste où on demande aux noirs d'aimer les blancs, ou dans un meeting contre l'antisémitisme où on dit aux juifs : « oui mais il y en a des biens des goys, il y en a des sympas ». Mais nous c'est comme ça qu'on nous répond, ça fini par être lassant parce que oui ça s'arrange sauf... quand ça ne s'arrange pas, comme on a pu l'entendre il y a deux minutes avec l'intervention de Monsieur le Maire qui nous parlait de ce qui se passe ailleurs sur la planète.

Alors je vais quand même vous dire un truc qui va vous surprendre. Moi comme je suis une femme je suis un peu sorcière, un peu voyante, je peux vous dire ce qui va se passer, de vous révéler ce qui va se dire très exactement dans trois mois et quatorze jours. Je peux, mais pas du tout parce que je suis extra-lucide, pas du tout, ça n'existe pas, c'est parce que dans trois mois et quatorze jours on sera le 8 mars et là je peux vous dire ce qu'on va dire, je peux vous dire exactement ce qu'on va entendre le matin du 8 mars 2017.

De manière un peu surprenante à travail égal, salaire égal n'est toujours pas une réalité malgré une lasagne de cinq ou six lois qui devaient en finir avec cet abus. Qui plus est, la parité n'est toujours pas une réalité malgré la loi de 1999 qu'on continue à appeler « loi de la parité », et qui nous a permis d'arriver à 27%. Il y a quelqu'un dans cette histoire qui ne sait pas compter.

Malgré le fait qu'une majorité de femmes exercent une profession, le partage des tâches ménagères n'est toujours pas une réalité... de plus en plus surprenant ! Ce qui reste une réalité en revanche, c'est la violence physique des hommes sur les femmes qui, ici en France, tue 150 femmes par an sous les coups de leurs compagnons, et, en envoie des milliers à l'hôpital, et en fait vivre des millions dans la terreur. Et ça, ça continue à étonner. Le 8 mars est célébré officiellement depuis 1977, ça va donc faire 40 ans que tous les ans le 8 mars pendant toute une journée on s'étonne, on constate, on se demande.

Comment ça se fait ? Mais pourquoi ça ne change pas ? Ou si peu ? On déclare des trémolos dans la voie qu'il faut s'atteler à la tâche, en finir une fois pour toutes et on nomme des commissions, des observatoires, qui observent la misogynie, la parité, la violence, on observe, on regarde : « ah, oui ça se maintient dis donc, tu m'étonnes ». Vous n'entendrez pas en revanche à aucun moment, sinon je l'aurais remarqué, de remise en cause globale du système qui permet que les lois restent sans effets. Le patriarcat, le patriarcat ? Il n'est écrit nulle part, il n'a pas besoin, il s'est transmis comme ça, comme spontanément à travers le temps, il a la peau dure, il digère, il recycle, il assimile, il intègre... et il reste en place.

Si un contrôle social aussi implacable, si une violence aussi systématique s'appliquait à une population masculine, on parlerait de dictature, d'arbitraire, de fascisme. Rien de tel pour les femmes. Le niveau de tolérance à ce qui est infligé aux femmes est très élevé et très ancien : les femmes font face en silence, depuis des millénaires elles transmettent à leur fille des stratégies de survie, de camouflage, de négation d'elles-mêmes. On parle d'ordre naturel des choses.

Le patriarcat se maintient par le silence, dans le non-dit et même le non-pensé. A la façon d'un insecte qui prend la forme et la couleur de son support pour devenir indiscernable, le patriarcat donne dans le mimétisme. Dissimulé au creux des habitudes, des religions, des cultures, des sciences, des institutions mais aussi des contestations, des luttes, des révolutions, il se perpétue sans qu'on le voit, sans qu'on en ait conscience, sans qu'on le nomme. Tenter de le décrire et de le dénoncer c'est se heurter à un mur. Le patriarcat crève les yeux, il en devient invisible, parce qu'une fois qu'on a les yeux crevés reconnaissez qu'on n'y voit pas grand-chose.

Le patriarcat n'est pas nommé donc. Or, ce qui n'a pas de nom n'existe pas. Comment se battre contre quelque chose qui n'existe pas ? Mal poser une question permet de ne pas y répondre. Le plus simple c'est de faire porter le chapeau aux femmes elles-mêmes. On incrimine leur nature profonde, leurs fragilités, leurs faiblesses, leur acceptation d'une supposée infériorité. Ecoutez les émissions médicales ou psychologiques dans les médias, quand on parle, on est en train de parler, en fait, de la vie sous régime patriarcal. Elle entraîne une grande souffrance sociale, très lourde, elle empoisonne la vie des femmes mais on ne va pas parler de ça, on va parler de leur incapacité à se sortir de leur condition. Elles n'y arrivent pas c'est clair, il doit bien y avoir une raison tout de même, oui il doit bien y avoir une raison.

J'ai entendu cette phrase au sujet d'Hillary Clinton : « décidément elle n'y arrive pas ». Je pense qu'un noir y est arrivé avant une femme alors que l'esclavage n'a duré que quatre ou cinq siècles en occident tout du moins. Je pense qu'on finira par élire un animal, un âne ou un singe avant d'élire une femme. Ça commence hein, on parle beaucoup de la condition animale maintenant on a enfin des vrais copains.

[Rires et applaudissements]

Donc cette pauvre Hillary elle y arrive toujours pas, mais pourquoi ? Non mais les femmes elles sont idiotes ou quoi ? Elles se battent pas assez, elles se laissent faire, elles ne portent pas plainte, ça doit bien être parce qu'elles y trouvent leur compte tout de même ! Elles ne veulent pas vraiment que ça change autrement ça serait fait depuis longtemps car nous sommes en démocratie tout de même.

Alors c'est là qu'il faut faire un petit point d'histoire. Parce qu'en France en 1789 on prend la Bastille et on refait le monde, on repense le monde. Les ardents révolutionnaires qui rédigent la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen n'ont pas été effleurés une seule seconde par l'idée que les femmes pouvaient s'intégrer dans le processus de reconnaissance à chaque être humain de droits inaliénables. A tel point qu'ils envoyèrent à la guillotine Olympe de Gouges pour avoir osé rédiger un texte miroir sur les droits de la femme et de la citoyenne. La déclaration des droits de l'Homme excluait délibérément les femmes du champ citoyen et c'est cet état d'esprit qui combine la dictature la plus brutale d'un sexe sur l'autre avec la prétention à la démocratie, qui a façonné les mentalités d'aujourd'hui.

On affirme « liberté, égalité, fraternité ». Fraternité ça vient de « frère » ça aurait dû nous mettre la puce à l'oreille.

En 1848 on institue le suffrage qu'on baptise « universel » à cette nuance près que les femmes en sont exclues mais les hommes ne voient aucun inconvénient à traiter d'universel ce qui les concerne eux. Ils traitent de 50% de la population et ils appellent ça universel. Le suffrage ne deviendra universel qu'en 1944, il faudra 96 ans pour que les femmes, on leur octroie, puisque ce sont des assemblées masculines qui décident de le leur octroyer, vous voyez d'ici la prise qu'on a eu sur nos propres droits..... Donc il faudra 96 ans pour qu'on arrive à un suffrage réellement universel.

C'est de cette époque que les hommes, et même de bien avant, que les hommes ont pris l'habitude de se penser eux comme étant universels. Ils ont réduits le champ de la pensée à 50% de ses possibilités mais ils considèrent, ça ne les dérange pas, qu'ils parlent au nom de l'universel. Du coup quand les femmes arrivent et qu'elles disent : « Youhou ! Nous aussi on veut parler, nous aussi on veut participer ! ». Les hommes se retournent vers elles et se disent : « tiens, elles parlent de leurs histoires de femmes, de leur histoire spécifique »

Et de fait, ce qu'accomplissent les femmes, cet élargissement du champ de la pensée humaine de 50% à 100%, « On élargit, on passe sur écran large qui inclut tout le monde », est perçu dans l'inconscient collectif comme un rétrécissement spécifique à la seule sphère féminine. Parce que les hommes ne pensent qu'à eux, ils pensent que les femmes ne pensent qu'à elles, ce qui est faux : le féminisme a toujours parlé de tout le monde. Et ça a des conséquences : c'est que nous-mêmes, *nous même* n'arrivons pas à nous concevoir nous-même comme étant en prise directe sur l'universel.

Vous voulez un exemple pour faire plus vivant ? En 2007, donc bien avant Hillary Clinton, nous avons eu en France une femme éligible, en position éligible aux élections présidentielles je ne vous apprends pas son nom c'est Ségolène Royal. Eh bien en avril 2007 on lui pose une question sur le fait d'être une femme, on en a pas beaucoup parlé dans la campagne et elle répond la phrase suivante que je vous demande saisir dans toute sa richesse conceptuelle : « je n'ai pas beaucoup mis ça en avant dans la campagne, je ne voulais pas réduire l'élection présidentielle à ça ». Vous entendez bien le mot « réduire », elle est en train de faire le contraire, elle est en train d'amener les femmes dans la sphère d'où elles ont été exclues le plus sauvagement depuis l'avènement de la république, et elle se perçoit elle-même en tant que « phénomène réducteur » de la vie politique : elle est en train juste de multiplier par deux l'univers mental de tout le monde, homme et femme. Mais elle ne s'en rend pas compte ; est ce que ça vous donne une idée du non-dit dans lequel on est en train de se mouvoir ?

Alors évidemment je vous vois venir, je me vois venir moi-même, c'est-à-dire que dans quelques mois nous allons avoir très probablement une femme en position éligible.

[Rires]

On est quand même très emmerdés-es là (*rires*). Mais voyez un bon exemple de ce que le patriarcat peut avoir de protéiforme puisqu'il va nous envoyer dans les gencives une femme.

Mais est-ce que pour autant cette femme pourrait dire : « nous vivons dans une société patriarcale » ? Elle pourrait, elle n'hésiterait pas à dire, la question n'est pas là. C'est surtout que Marine le Pen est une femme. Et elle appartient à ce type de femme qui est arrivée là où elle est, en bénéficiant des luttes féministes. Autrement, elle ne serait pas là où elle est. Elle a bénéficié de la lutte des autres. Celles qui se sont battues pour que *toutes* les femmes puissent arriver à exister autrement que dans la sphère qui leur était échue.

Mais si sa famille politique, à Marine Le Pen, celle dont elle est issue, avait eu le pouvoir depuis 50 ans en France ou remontons à 80 ans, si elle avait eu le pouvoir, les françaises, on va dire quatre-vingt ans, les françaises n'auraient pas le droit de vote, encore moins celui d'être élues, elles n'auraient ni le droit de divorcer, ni celui de planifier les naissances, d'avorter, ni même d'accéder à la contraception, elles auraient eu juste le droit de rester au foyer assurer la popote et le repos du guerrier.

Travail, famille, patrie. Enfants, église, cuisine. Les femmes de cette tendance politique là, qui commence à être très costaud en France aujourd'hui... prétendent au retour à l'ordre ancien. Alors, évidemment, femme ou pas femme, ça va être : « non, merci, mais non, merci ». Ma chère Marine, sois cohérente, va mariner ailleurs, rentre à la maison et mets-toi au crochet.

[Applaudissements]

Parce qu'évidemment il ne suffit pas d'être une femme, encore faut-il être féministe et le féminisme ce n'est pas biologique c'est politique. Donc un homme féministe sera toujours préférable à une femme qui ne l'est pas. On est d'accord.



La campagne de 2007 est très intéressante dans son opposition d'un homme à une femme parce qu'on a pu aussi constater à cette occasion, en 2007, grâce à Nicolas Sarkozy, ce qu'il a compris du monde dans lequel il vit. Cette année-là, Sarkozy va en faire la démonstration (qui est faite par la plupart des autres hommes politiques et même par tous les hommes politiques vraiment à de très rares exceptions). On peut mener une carrière politique en étant un analphabète du féminisme. On peut se faire élire président en faisant comme si les réalités des hommes et des femmes étaient superposables, étaient la même et étaient équivalentes.

Donc en février 2007, à une question sur l'ouverture des magasins le dimanche, le candidat Sarkozy répond : « Il faut que les magasins ouvrent le dimanche, parce que les femmes n'ont pas le temps de faire leurs courses en semaine, puisqu'elles ont déjà leur boulot, les tâches ménagères, les devoirs des enfants, etc ». Ce n'est pas qu'il ne bouge pas une patte contre la double journée et le monopole des tâches ménagères par les femmes, c'est qu'il nous l'aménage. On va pouvoir bosser le dimanche aussi. (*Rires*). Et au cas où on n'aurait pas compris, il n'hésite pas à nous servir sans état d'âme son slogan le plus machiste : rappelez-vous, rappelez-vous parce que ça revient en force : « travailler plus pour gagner plus ». Il parle aussi des femmes là ? De leurs interminables plages de temps libre ? Entre trois et cinq le matin ? Travailler plus pour gagner plus ? Mais les femmes dans ce pays, si elles pouvaient juste travailler pareil pour gagner autant ça serait déjà une énorme révolution.

[Applaudissements]

Alors, comme vous le savez, je suis écrivaine. J'écris des livres. Les mots c'est un peu mon bureau, ma maison, c'est mon outil, c'est ce qui me permet de travailler. Donc, je connais la force des mots, je connais leur rôle, je connais l'importance qui tient au choix des mots. Un langage est vivant, il change, il s'adapte et surtout il n'est jamais neutre.

La langue porte l'idéologie, qui la sous-tend, elle porte l'idéologie de sa culture. La langue reflète les rapports de forces sociaux. Le patriarcat, pour maintenir la domination masculine, la nie. C'est-à-dire que les mots qui vont être utilisés pour décrire la réalité dans laquelle nous vivons n'ont pas pour but de révéler ce qui se passe, mais au contraire d'empêcher qu'on en prenne conscience.

Les mots forment une barrière qui permet à la violence, violence sexuelle, violence de toute sorte de se déchaîner contre les femmes, sans que l'on en est réellement conscience. Une barrière de mots, de quelque chose qui a l'air aussi inoffensif que les mots, se lève entre eux : ce qu'on pourrait savoir de la réalité et ce qu'on en perçoit véritablement.

Je voudrais commencer tout simplement par le mot « femme ». Le mot « femme », c'est le féminin du mot « homme ». Mais le mot « femme » est aussi le féminin du mot « mari ». Quand une femme parle de son mari, elle ne dit pas « mon homme » ou alors dans des milieux très particuliers et un peu limité aux milieux prostitutionnels des années trente, « mon homme à moi, ce n'est pas un homme comme les autres ». Donc, quand une femme dit « mon mari », un homme dit « ma femme ». Mais un mari c'est un individu pris, défini dans une partie de son identité, le mari c'est celui qui est marié avec quelqu'un. Il est aussi par ailleurs beaucoup d'autres choses, il a des tâches, d'autres aspects, et donc quand on dit « mon mari », une femme dit : « cet homme-là s'est marié avec moi ».

Quand un homme dit « ma femme », il n'est pas en train de dire « la femme que j'ai épousé », il était en train de dire « ma femme ». Femme, dans sa totalité, sa femme est un être humain qui lui appartient. Tout dans le langage, incite les hommes à considérer leur femme comme leur propriété, comme leur maison, leur chien, leur voiture et autres possessions terrestres : « ma femme ». Il ne faut pas chercher plus loin la rage qui saisit certains hommes quand leur femme se décide de se séparer d'eux. C'est un petit peu comme si leur voiture disait un matin : « ah non mon coco, moi j'en ai marre, tu ne touches pas mon volant, je me casse ». C'est insupportable, il l'emmène au garage, il la fait réparer.

Nous savons, nous, que beaucoup de femmes qui meurent, ces fameuses 150 femmes qui meurent tous les ans en France sous les coups de leur compagnon, la plupart du temps, c'est pendant un processus de séparation. Voilà-t-il pas qu'une propriété privée se met à la ramener et prétend à l'autonomie ! C'est insupportable, mais c'est sous-tendu par « ma femme ». Ma femme est à moi. Mon mari n'est pas à moi, enfin il est à moi dans son côté marital mais pas dans la totalité de son être. Ça c'est le premier mot que je trouve compliqué.

Il y a d'autres mots aussi comme le mot « faits divers ». Les faits divers sont dans un journal toutes ces choses du chien écrasé au changement de sens d'une avenue et dans lesquelles on trouve la violence contre les femmes. La violence contre les femmes n'est pas définie en soi c'est juste un fait divers et à quoi ça sert ? Quelle est la fonction de cette catégorisation de la violence contre les femmes dans les faits divers ? C'est tout simplement que ça permet des faits divers et variés. On ne peut pas les rattacher les uns aux autres. Ça permet de dissimiler le fait que la violence contre les femmes est un système qui fait partie du système de domination globale, la violence physique directe maintient les femmes à la place qu'on ne veut surtout pas leur voir quitter.



Cela s'appelle de l'intimidation de toutes par la violence sur quelques-unes. Mais appeler ça « faits divers » et d'un seul coup on se rend même plus compte de quoi on parle. J'y reviendrai dans un instant.

Il y a aussi les mots qui retournent la réalité, vous savez comme ... « se faire violer ». L'autre jour, à la télé, Flavie Flament était chez Thierry Ardisson qui lui dit : « et donc, vous vous êtes fait violer » et elle a dit « non, j'ai été violée, ma volonté n'a rien à voir là-dedans, bien au contraire ». Dire d'une femme qu'elle s'est « faite » violer, c'est la rendre active là où elle a été résistante. C'est prétendre qu'elle consent et qu'elle est d'accord. C'est une parole de violeur, pas une parole de violée.

Il y a aussi un mot qui me chagrine énormément parce qu'il ne dit pas la vérité, c'est un mot qu'on a beaucoup entendu, à l'époque de l'affaire « DSK », l'affaire du Carlton, c'est le mot « libertin ». C'est sympa ça, libertin, c'est du marivaudage, de la séduction, de la légèreté, c'est tellement trop français, un peu de gaudriole, allez c'est sympa, on est trop libertin dis donc. On entend vaguement le mot « liberté » et puis quelque chose de léger, d'un peu coquin c'est tellement drôle et en fait ça recouvre, ce qu'on appelle aussi des parties fines c'est chouette aussi comme mot « parties fines ». Je peux vous dire que ça n'a l'air de rien de fin. Ça commence par donner de l'argent pour faire venir des femmes qui n'ont pas trop le choix et qu'on viole par le biais de l'argent. Voilà, cela s'appelle libertin. Et ceux qui s'y adonnent ne voient pas où est le problème de celles qui le subissent.

Alors, je voulais juste en revenir aux faits divers après ce petit intermède sur les libertins. Il y a en ce moment un site, un Tumblr qui rassemble les titres qu'on trouve dans la presse pour décrire la violence contre les femmes. Je vous en lis quelques-uns pour que vous entendiez. Comme ça en masse c'est assez saisissant. Comment on décrit le monde de la violence, de l'agression et du viol ? Par exemple, une jeune fille de 13 ans importunée par une inconnue. En fait, elle a été agressée et à treize ans on peut employer le mot « jeune fille » on peut aussi employer le mot « petite fille », treize ans.

Il y a aussi une fille de 21 ans tuée par jalousie. Alors, est-ce qu'elle a été tuée par jalousie et est-ce que la jalousie peut en quelque cas que ce soit être considéré comme une explication ? Non, c'est l'explication du meurtrier. C'est l'excuse. Il tue parce qu'on tue des femmes depuis toujours et ça n'est pas plus réprimé que ça. Là je vous en trouve une que je trouve particulièrement, tellement caricaturale qu'elle en est presque drôle. Ecoutez bien l'histoire de ce pauvre Bernard.

Bernard a tout perdu : sa santé dans un accident de travail, son boulot de chauffeur routier, sa femme et aussi sa liberté. Le tribunal de Nancy l'a envoyé derrière les barreaux parce que fou d'amour et de jalousie, sa femme, il l'a tuée. Il n'a plus de boulot, il n'a plus de santé, il n'a plus son camion et sa femme car il l'a tuée. On ne nous raconte pas ce qu'elle a perdu parce elle sur le coup, elle a tout perdu. Mais on nous parle de Bernard, ce pauvre Bernard.

Alors je ne sais pas si on peut penser à la chanson de Johnny Hallyday « requiem pour un fou ». Requiem pour un fou, c'est un mec qui vient de tuer sa gonze et qui dit aux flics : « n'avancez pas, je suis trop en colère » et il dit « demain matin, vous pourrez me tuer parce que j'étais comme il dit « je n'étais qu'un fou » mais « par amour, elle a fait de moi un fou, un fou d'amour », et qui est la victime là-dedans ? Celle qui est morte ? Non, c'est lui, fou. *(Rires)*

Il y en a aussi un super sympa : l'amant indélicat. Amant, c'est un mot sympa non ? Délicat ça sonne, même indélicat ça sonne délicat. L'amant indélicat avait transmis l'hépatite C à plusieurs femmes. Indélicat l'amant ! (*Rires*)

Pédophile ou immature, on ne sait pas, le jeune condamné à un an ferme. Il avait juste agressé une gamine de dix ans en la frappant parce qu'il avait vu des trucs sur son portable, donc on ne savait pas si il était pédophile ou immature. Je voudrais d'ailleurs revenir sur le mot pédophile. « Pédophile » ça veut dire qui aime les enfants. On vit dans une société tellement perverse qu'on arrive à donner le nom de ce que nous sommes tous : tous nous aimons les enfants, tous nous sommes pédophiles. On confond ceux qui aiment les enfants avec ceux qui les violent. On donne à ceux qui agressent et violent les enfants le nom de ceux qui les aiment... si ce n'est pas un retournement de réalité ça. Vous en voulez encore ?

L'homme de 51 ans avait une relation avec une fille de 10 ans. Une relation ! Il y avait une relation. Faut dire qu'elle l'avait allumé quand même. C'est ce que dit l'article. Je vous laisse le meilleur pour la fin. Je l'aime trop celle-là : « 30 ans de prison pour un serial séducteur. Il avait tué sa femme et tenté de tuer sa maitresse ». Par amour ? Pour récupérer leurs assurances vie... Fou d'amour lui aussi. Alors, nous vivons dans une société patriarcale c'est-à-dire une société dans laquelle il y a une réalité. Est-ce que vous vous souvenez de la blague qu'on faisait sur Badinter dans les années 80 ? Comment Badinter appelle t'il quelqu'un qui a tué son père et sa mère ? Un orphelin. Et l'on pourrait dire aujourd'hui pour paraphraser cet humour. Comment appelle-t-on un homme qui a tué sa femme ? Un veuf. Fou d'amour.

Donc, on rigole, on rigole, n'empêche que les mots choisis pour décrire la violence, la dissolvent, la font disparaître. Et j'en arrive aux mots, par exemple : « violences conjugales » ou « violences domestiques ». Ca décrit les maris qui battent leurs épouses. Je sais, on me dit qu'il y a aussi des femmes qui battent les hommes, oui, d'accord, on en parlera un autre jour. Mais pour l'instant, je parle des hommes qui battent les femmes parce que ça représente une réalité de deux millions de femmes tous les ans. On a droit à être sujet de la conversation.

Alors violences « conjugales » et « domestiques » ce sont des termes d'une pudeur admirable puisqu'on définit le cadre dans lesquelles s'exercent les dites violences mais on ne précise pas qui frappe qui. Un neutre indéterminé pour un nombre bien réel de côtes fêlées, de mâchoires fracturées, de nez explosés, d'hématomes arc en ciel et autres trophées. Il n'y a même pas de mots pour nommer l'homme qui bat sa femme. Batteur ? Frappeur ? Violenteur ? On ne sait pas, il n'y a pas de mots. Pourtant ils sont deux millions dans ce pays. Mais ce qui n'a pas de nom, n'existe pas. Donc personne ne se sent visé.

C'est là qu'on voit à quoi sert que les femmes n'aient pas écrit la loi : les femmes n'ont pas défini les crimes. La violence qui les frappe, qui les frappe depuis toujours, a été nommée, définie, décrite légalement par des hommes qui sont en l'occurrence juges et partis. Non pas par vice et méchanceté, mais parce que leur point de vue ne leur permet pas d'appréhender cette réalité à moins d'y être formé. Ce qui n'est pas le cas. Et c'est sans compter aussi la probabilité non négligeable qu'un législateur puisse être lui-même un tabasseur.

Alors, il va falloir quand même choisir des mots qui disent cette réalité, qui la disent vraiment. Parce que si on ne dit pas les choses, il est impossible d'imaginer une seule seconde que l'on va pouvoir lutter efficacement. On va continuer à s'agiter, à se fatiguer et à s'épuiser et à s'entendre dire : « oh c'est quand même bizarre que ça n'avance pas plus que ça cette affaire ! ».

Alors, parmi les mots « menteurs », je voudrais parler de mots qui ont l'air amicaux, qui ont l'air juste. Et par exemple, le mot « égalité ».

L'égalité, c'est évidemment ce qu'on veut, ce qu'on a toujours demandé, les êtres humains libres et égaux en droits. Sauf que, rédiger un texte de loi en termes supposés égalitaires, dans un contexte qui l'est si peu, revient à poser une table sur une pente. On reproduit la pente. Pour créer une égalité réelle, c'est-à-dire une horizontalité, il faut tailler les pattes de la table, pour qu'elle soit réellement stable pour qu'on puisse s'appuyer dessus. Toutes les lois sur les divorces et les gardes d'enfants par exemple, ont à cœur de créer de l'égalité là où au départ, il n'y en a pas. Et on se demande pourquoi cela fonctionne si mal. On ne tient pas compte de la violence qui parfois précède le divorce. On fait comme si ça n'existait pas. Il faudrait être clair : un enfant qui a vu son père battre sa mère ne peut pas avoir une idée positive et une relation positive avec son père. Ce n'est pas vrai.

Il y a un autre mot qui me pose problème : c'est le mot « sexisme ». Le mot « sexisme » c'est un mot égalitaire justement. Ça parle du sexisme en général c'est-à-dire de préjugé basé sur le sexe comme si les préjugés dont les hommes sont victimes avaient la puissance qu'ont les préjugés basés contre les femmes. C'est une fausse équivalence. Au terme « sexisme », il y a un terme qui dit : « la vérité de ce dont on parle aujourd'hui ». Ce mot existait et bizarrement on ne l'emploie jamais. On ne l'emploie que très peu : c'est le mot « machisme ». Le mot « machisme » a un avantage, c'est qu'il permet déjà de définir exactement de quoi on parle. Quand on parle de « machisme », on parle de la violence des hommes sur les femmes, violence, comme on vient de le voir, institutionnalisée.

D'autres phénomènes existent. Il y a des femmes qui battent les hommes, il y a des tas d'autres choses qui existent mais disons que là, on parle de ça, et qu'on a un mot qui désigne la violence des hommes sur les femmes. Et si on utilisait systématiquement ce mot « machisme », ça nous éviterait d'avoir recours à toutes ces paraphrases que l'on fait en français sur la violence faite aux femmes. Les violences contre les femmes, j'ai même entendu « à l'encontre » des femmes mais il existe aussi dans un texte européen, les violences « à l'égard » des femmes.... Pour celles qui aiment ça, sans doute.

Je voulais parler aujourd'hui des mots et le mot que je vous invite toutes à adopter quand nous parlons de la violence c'est le mot « machisme ». Si on parlait aujourd'hui de la violence machiste, on saurait déjà exactement de quoi on parle. Ça permet déjà de poser un mot, un mot simple, un mot qui dit exactement ce qu'il veut dire, c'est le mot du pouvoir mâle. Pas celui des hommes le mot du pouvoir mâle. Evidemment qu'il y a des hommes non violents. On se sent toujours obligés-es de faire cette précision parce que « ah oui mais quand même tous..., non pas tous ». Mais suffisamment pour que cela fasse une réalité insupportable à la vie quotidienne des femmes.

Donc deux mots à utiliser systématiquement parce qu'ils disent ce contre quoi on se bat : « patriarcat » et « machisme ». Employez-les systématiquement à chaque fois que c'est de ça qu'on parle. Ça permettra de clarifier la question, de clarifier la réponse, et ça nous permettra enfin de lutter efficacement contre ce qui écrase encore les femmes partout sur la planète.



Et je conclurai en vous remerciant toutes qui êtes là aujourd'hui, en remerciant les sœurs féministes qui depuis un siècle, avons changé la face du monde, en tout cas de cette partie-ci du monde, qui avons changé la vie des gens au plus profond, dans la perception que nous avons de nous-mêmes. Nous avons fait cette révolution par la seule force de notre pensée et de notre analyse sans jamais y être encouragées par des véritables moyens. Mais nous l'avons fait parce que nous avons raison. Nous sommes en train d'offrir aux petites filles d'aujourd'hui un monde moins moche que celui dans lequel nous nous sommes arrivées. Et il faut que ça continue et il faut que vous continuiez ce travail admirable de fourmis grâce auquel petit à petit l'humanité toute entière est en train de sortir de l'obscurité et il y en a grand besoin par les temps qui courent. Donc merci à vous toutes.

[Applaudissements]

■ Violences sexuelles : mais de quoi parle-t-on ?

Marie-France CASALIS

Porte-parole de l'association « Collectif Féministe contre le viol », membre du haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

Oui « collectif », ça veut dire qu'on est nombreuses et plusieurs, qu'on est un groupe d'associations, le planning familial, solidarité femmes, féministes parce que l'origine des violences c'est la société patriarcale dans laquelle nous vivons. « Contre le viol » parce que c'est l'objet de notre lutte.

Vous voulez voir un petit spot ? Alors on va voir un petit spot (*NDLR : des problèmes techniques empêchent la projection. Marie-France CASALIS explique le spot*). C'est réalisé gracieusement par des agences de com. C'est diffusé gracieusement sur les chaînes de télé qui permettent qu'on les diffuse. Notre dernier spot de même nature est passé la semaine dernière et il s'appelait « Au moindre doute » Peut-être l'avez-vous aperçu? C'est une jeune femme qui est devant son ordinateur et qui écrit un message qui raconte comment ça s'est passé la nuit dernière et puis elle efface et puis elle ne sait plus et puis elle dit « oh je voudrais mourir, oh puis non je ne veux pas mourir » et puis on lui suggère de téléphoner au 0 800 05 95 95 : viol femmes informations.



Je voudrais revenir sur les mots « toboggan », les mots inversés. On a parlé toute à l'heure de « elle s'est fait violée », donc désormais vous direz « elle a été violée ». Quelques fois on dit aussi « Oh ! Elle m'a avouée qu'elle a été violée ». Qui est ce qui avoue ? Quelqu'un qui a fait quelque chose de mal? Alors les pédophiles, nous au collectif féministe unis contre les viols, on les appelle « pédo-criminels ».

On dit aussi justement et souvent à propos des enfants : « il a été abusé », abusé sexuellement, ça voudrait dire qu'il y ait un bon usage du sexe des enfants ? Une fois ça va, trois fois bonjour les dégâts ? Dites plutôt, il a été « agressé sexuellement ». Et on s'aperçoit comme ça que tous ces mots inversés, en fait, cela a un objectif : créer l'impunité des violeurs et des agresseurs. Parce que on a fait des progrès, on a avancé, on a des lois, on a des lieux où les victimes peuvent parler, il y en a même qui portent plainte, il y a même des condamnations, mais tout de même dans nos sociétés, le gros problème c'est d'accuser les violeurs des crimes qu'ils commettent, d'accuser les conjoints violents des actes qu'ils commettent, d'accuser les acteurs qui mettent en œuvre des violences à l'encontre

(*Problème technique pour une tentative de projection*). Pour l'instant ils sont trois à tenter de régler les problèmes techniques (*rires de la salle...*), quand ils se seront mis en quatre. Mais vous voyez la résistance de notre monde à faire la clarté sur le viol. Même la technique s'y oppose.

[Applaudissements]

Mais en parallèle admirez la ténacité et la détermination de celles et ceux qui veulent faire sortir la fosse du silence, merci.

[Rires]

Je vais donc vous présenter des chiffres :

84 000 femmes, et 14 000 hommes sont victimes de viol ou tentative de viol chaque année. 10 461 plaintes pour des faits constatés sur une victime femme et 1655 plaintes pour des faits sur une victime masculine. Je continue dans les chiffres : 765 hommes condamnés. Je pars de 84 000 j'arrive à 765. 304 hommes condamnés pour viol sur personne de moins de 15 ans.

On part de cette réalité-là numérique quantitative : 6 femmes condamnées pour viol sur personne de plus de 15 ans. Oui il y a aussi des femmes agresseuses sexuelles. Alors parmi les 84 000 femmes majeures déclarant avoir été victimes, dans 90% des cas les agressions sont commises par une personne connue de la victime. 51% des victimes ne font aucune démarche, 1 sur 10 seulement porte plainte mais lorsqu'elles ont accès à une prise en charge adaptée, 1 sur 3 va porter plainte.

Et là on voit tout de suite que ce qui l'empêche de faire valoir ses droits c'est le sentiment, la certitude de ne pas être entendue, de ne pas être reçue et c'est peut-être aussi l'hésitation sur qui est responsable de ce qui s'est passé. Au cours de la vie 1 sur 5 sera concernée. Au cours de la vie 20% des femmes déclarent avoir été victimes d'au moins une forme de violence sexuelle, 6.8 un viol, 9.1 une tentative. Si on prend en compte les mineures et c'est très important car beaucoup des agressions sexuelles et viols perpétrés sur les filles le sont avant qu'elles aient 15 ans ou 18 ans, ça fait 124 000 filles et 30 000 garçons.

Comment se fait-il que face à une réalité aussi massive, aussi énorme, nous n'entendions pas tous les jours dans nos permanences, dans nos structures d'accueil, dans nos services publics des victimes de viol qui se confieraient à nous et qui nous demanderaient de l'aide ? C'est autour de ça que nous allons essayer de travailler. Alors pour ça je vais vous proposer de regarder un peu d'où nous venons dans nos sociétés patriarcales, bien installés, et je vais vous lire une citation de Paul Augustin Olivier Mahon, titulaire de la première chaire de médecine légale à Paris 1801 : « D'après les connaissances physiques que les médecins ont de l'homme et de la femme relativement à cet attrait impérieux qui porte un sexe vers l'autre, d'après surtout l'impossibilité presque entière où est un homme seul de forcer une femme à recevoir ses caresses, on doit rarement ajouter foi à l'existence du viol. Je crois même qu'il serait prudent de ne l'admettre que lorsque plusieurs hommes armés se sont réunis pour commettre ce crime. » Alors certes le viol est un crime depuis 1792, mais il n'avait pas de définition légale et en s'appuyant sur la jurisprudence avant 1980 on appelait viol un « coït illicite » avec une femme qu'on sait ne point y consentir. « Coït » c'est plutôt pénis vagin avec une femme pas de victime masculine. « Illicite », c'est « ma femme j'ai le droit », qu'on sait ne point y consentir, elle dormait, elle était endormie, elle ne parle pas français, elle me tournait le dos, je n'ai pas compris.

Donc les affaires de viol étaient extrêmement exceptionnelles. En gros c'était quand elle avait été raptée, torturée, blessée partout, etc. Et dans la résurgence des mouvements féministes des années 70, il y a eu de grosses mobilisations en France dans notre pays pour faire changer la loi. Alors dénonciation des crimes contre les femmes, manifeste contre le viol,

avec quelques idées dans ce manifeste : le viol n'est pas une fable, le viol n'est pas un hasard, le viol n'est pas puni en tant que crime contre les femmes, le viol n'est pas une loi de la nature, le viol n'est ni un désir ni un plaisir pour les femmes, quand une femme dit non ce n'est pas oui c'est non, c'est simple. Eh bien encore aujourd'hui on a besoin de l'afficher car ce n'est pas encore très bien compris.

Nous sommes en 1976 deux ans plus tard deux jeunes femmes sont violées sur une plage, deux jeunes femmes lesbiennes qui campent sur une plage dans le midi. Elles vont porter plainte et autour de ce procès avec Gisèle Halimi et l'association « Choisir » on va réussir à faire porter le débat sur le viol devant les législateurs et quelques législatrices (car à l'époque il n'y en a pas beaucoup). Alors on va obtenir une loi, et c'est bon signe.

Vous savez qu'il y a trois types d'infractions dans notre code pénal, le viol est un crime : tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, menace, surprise ou contrainte. A partir de cette définition « tout acte de pénétration sexuelle » c'est ce qui va différencier le viol des autres agressions sexuelles, de quelque nature que soit cette pénétration, ça peut être anale, vaginale, par un objet, par les doigts etc... Commise sur la personne d'autrui. Ça peut être un homme, une femme, un enfant, une fille, « ma femme ». Tout peut fonctionner. ,

Et « par violence, contrainte, menace ou surprise ». Et ça, ça va être un des problèmes : c'est ce qu'on appelle les éléments constitutifs du viol. Il faut qu'il y ait dans cette pénétration sexuelle imposée, qu'on puisse établir qu'il y a eu ou menace, ou surprise, ou contrainte, ou violence. Alors violence c'est assez rare dans le viol... car finalement ce qui est violent dans le viol c'est d'être forcé, c'est de subir un acte sexuel que je refusais mais il n'y a pas forcément des blessures, il n'y a pas forcément des tortures, et on va s'apercevoir assez rapidement que cette loi ne suffit pas à répondre à la réalité, parce qu'elle ne rend pas visible la plupart des situations de viol.

Alors je vous le disais tout à l'heure violence c'est assez clair, contrainte ça peut être une contrainte morale, résultant de la différence d'âge entre la victime et l'auteur des faits et je vous apprendrai qu'en France cette différence d'âge a été reconnue quand la victime a moins de 5 ans et que l'agresseur est adulte. Donc on a des progrès à obtenir sœurs et frères féministes. « menace », bon d'accord, ça on imagine assez bien ; « surprise » c'est ce qui surprend le consentement et particulièrement le viol par le conjoint alors qu'elle dormait avec une pénétration anale qui est assez... je pense qu'on en verra quelque chose toute à l'heure en fin de matinée. Alors les autres agressions sexuelles, je ne vous les raconte pas parce qu'on est vraiment en retard mais ça vaut la peine de les savoir et puis ça vaut aussi la peine de savoir que ces situations-là elles sont aggravées par une série de circonstances aggravantes

Je voudrais surtout vous parler de quand on a ouvert notre ligne téléphonique. Comment ça s'est passé, pourquoi on a eu cette idée ? En 1980 grosse mobilisation, on obtient un changement dans la loi. Une fois qu'on a obtenu la loi, les courants féministes retournent sur leurs champs de travail habituels, le planning familial, dont je suis l'honorable représentante, retourne avec IVG, contraception, on a encore des problèmes aujourd'hui donc en 1980 on en avait encore beaucoup plus.

Plus personne dans les courants féministes ne s'occupait du viol, parce que le viol, ça n'attire pas. Et puis en 1985 dans la région parisienne, au mois de mai, Fabienne, 17 ans, est agressée et violée dans un wagon de RER. Il y a huit personnes dans le wagon, personne ne bouge. Elle porte plainte. Il y a un entrefilet dans la presse, ces fameux « faits divers ». Et la chaleur féministe commence à monter. On dit quand même « c'est scandaleux ! Comment c'est possible devant 8 personnes ? Ils auraient pu, à 8, arrêter le violeur » etc... On fait un communiqué de presse, on fait un stand à la fête « SOS Racisme », qui suit au mois de juin et on part en vacances.

Et puis le 13 août de la même année, sur le quai du RER « Chatelet », alors « Chatelet » c'est central à Paris. Le quai « Chatelet » à 18 heures, une femme est violée. Les violeurs montent dans le train suivant et personne ne va aider cette femme qui est allongée par terre sur le quai. Soutenue par son père, elle porte plainte. Il y a quelques lignes dans la presse, ces fameux « faits divers » qui peuvent être des faits stimulants pour nous et l'indignation monte de plus en plus. Et puis, le 8 septembre à la rentrée, une femme est violée sur le boulevard « Magenta », entre la gare du Nord et la gare de l'Est, un quartier que certains connaissent, elle a crié, personne n'est venu. Elle porte plainte, voilà.

Donc, on commence par faire une manifestation. Oh ! Une manif c'est bien ! On marche au milieu des rues, il n'y a pas de voiture, on a des banderoles, on voit ses copines, on se dit qu'on est nombreux-ses et qu'on peut faire changer les choses... mais ça ne fait pas totalement changer les choses. On décide de faire un téléphone. Pourquoi le téléphone ? C'est bien le téléphone. C'est anonyme, on ne me voit pas. Je ne vous vois pas. Je peux prendre le téléphone au moment où j'ai le courage de le prendre. Et puis, si ce que vous me dites ne me plaît pas, je peux raccrocher ; ça c'est aussi quelque chose d'intéressant. Des téléphones contre le viol il y en avait déjà eu à Paris : téléphones militants, troisième mardi du mois, de 17 h à 18 h 15.

Fort de cette expérience, on se dit qu'il faut avoir des moyens, et on va voir la ministre des droits des Femmes. Ah, pardon, elle n'est plus ministre des droits des femmes. Parce que vous avez peut être remarqué, ministre des droits des femmes, deux, trois ans, puis ça déboulonne un certain nombre de choses, donc après, elles sont secrétaires d'Etat, c'est moins dangereux.

Elle est secrétaire d'Etat, c'est toujours Yvette Roudy. On arrive dans son bureau. Elle nous dit : « oh, ce n'est pas trop tôt, que vous vous occupiez du viol. Un téléphone, c'est une bonne idée. Il sera national. » On n'avait pas prévu. « Il sera gratuit » On n'y avait pas pensé. « Et vous ouvrirez le 8 mars 1986 ». Donc, il est national, il est gratuit, il a ouvert le 8 mars 1986. Et depuis cette date, nous avons recueillis 51 400 récits de viols que nous confient les personnes qui nous appellent qui font le 08 00 05 95 95. Et là, on a changé de planète. Parce que nous, on attendait des viols commis dans la rue, par un inconnu, avec une arme, tout ce qu'on nous avait appris autrefois pour qu'on rentre tôt à la maison, pour que l'on n'aille pas dans une fête le soir, vous voyez, ce qu'on a dit autrefois.

Et dans la réalité, lorsqu'on a fait des statistiques, à partir de nos appels, dans la rue : 3,3 %, dans un transport public : 1%, un parking : 1.8 %, un hôpital 3,8%, la rue 3,3%. Ça nous a posé question. Et c'est ça le viol. Le viol, c'est une réalité cachée parce que le violeur à intérêt à ce qu'il a commis-là ne soit connu de personne. Et donc, il a plusieurs façons d'assurer son impunité. La première de ces façons, c'est de faire porter à sa victime la responsabilité de ce

qui s'est passé. Parce que si ça m'était arrivé à moi « ben oui, j'avais une veste rouge » et « ça m'est arrivé à moi et pas à vous ».

Cette impression que l'on est la seule personne à qui ça arrive parce qu'on a fait quelque chose, parce qu'on a le cheveu court, le cheveu long, on a le sourire, on n'a pas le sourire, on a parlé, on n'a pas parlé. Au téléphone, nous, nous sommes ouverts de 10 h à 19 h du lundi au vendredi. A 10 h, on va avoir une femme qui nous dit « vous savez, c'est terrible, parce que à ce moment-là, je n'ai pas été capable de lui dire « non » donc évidemment... ». Et puis, à 14h30, on en aura une qui nous dira : « alors j'ai été furieuse, je lui ai dit « mais, arrêtez ça va pas, qu'est-ce que vous faites ? » Alors, ça l'a tellement mis en furie, qu'évidemment... » Parce que, reconnaître que j'ai été utilisée comme un objet, utilisée comme un sac à sperme, c'est difficile. Et rien ne m'aide dans ma culture, dans mon éducation, dans ma société. Et c'est là qu'il faut qu'on change.

Alors, en ouvrant notre téléphone, c'est vrai qu'on avait des idées assez claires. On voulait rompre le silence et l'isolement des personnes qui subissent des viols. On voulait recueillir les témoignages et faire connaître la réalité et mettre en évidence les besoins des victimes de viol.

Parmi les personnes qui nous appellent, on a 93 % de femmes, et 7 % de garçons. On a à peu près trois tiers équivalent sur nos 7 à 8000 appels par an. Le premier tiers c'est des personnes qui appellent pour la première fois, avec lesquelles on va commencer à faire alliance, à les aider à regarder ce qui s'est passé. Le deuxième tiers, ce sont des personnes avec lesquelles on est en chemin de reconstruction, de soutien, dans leur procédure, dans leur capacité à retrouver leur équilibre, à retrouver l'amour d'elle-même, l'amour de la vie, la sérénité. Et puis, le troisième tiers c'est vous, c'est nous, des proches, des amis ou des professionnels-les qui n'ont pas dans les oreilles 51 000 récits de viols, qui hésitent sur la façon de répondre, la façon d'être avec une personne qui vient de se confier à elle.

Alors, dans ces appels, nous prenons position très clairement. Nous, nous expliquons ce que dit la loi. La loi, elle est claire et elle dit « c'est celui qui fait qui y est ». , sinon hôpital psychiatrique. Ce n'est pas les actes de la victime, le comportement de la victime qui ont provoqué l'agression, c'est la décision de l'agresseur d'utiliser cette femme et d'utiliser son sexe. Et ça, c'est quelque chose de très libérateur. Vous savez, les experts et la police, il y en a dans la salle, ils parlent d'éclairer la scène de crime.

Eh bien, le travail que l'on a à faire auprès des victimes de viols ou d'autres formes d'agression c'est de les aider à éclairer la scène de crime que le brouillard et la confusion envoyée par l'agresseur se dissipent. Alors c'est vrai que 51% d'entre elles n'ont pas fait de démarches, prisonnières d'un silence, prisonnières d'un bâillon que notre société a mis sur leurs paroles : le bâillon de la honte.

Après avoir subi un viol c'est le plus souvent la victime qui a honte parce qu'elle se sent différente des autres et nous nous disons « la honte doit changer de camp », et aujourd'hui nous sommes 1000 personnes ici qui travaillons tous les jours dans notre pratique, dans notre métier, dans notre famille à faire changer la honte de camp.

Revenons aux peines encourues, il ne faut pas trop se fixer là-dessus parce que la peine c'est variable. S'il y a des circonstances aggravantes pour le viol ça peut être 20 ans et plus. Nous avons été parties civiles au côté de cinq femmes dont trois d'entre elles étaient parties civiles contre leur violeur agresseur conjugal. Il vient d'être condamné aux assises Nanterre jeudi dernier : il a violé ses cinq compagnes, violées, agressées de multiples façons pendant des années, il a été condamné à douze ans.

A force d'entendre ces situations nous nous sommes dit finalement c'est étonnant mais ils font tous la même chose ; un bon agresseur sexuel, un bon conjoint violent, un bon agresseur, il met en place une stratégie.

D'abord c'est lui qui va choisir la personne dont il fera sa victime. Alors il la choisit, voire il la séduit si c'est celui qui va devenir le chéri et puis la première chose qu'il va faire : il va l'isoler. L'isoler affectivement, socialement, géographiquement. Le violeur de parking va vous emmener dans un coin du parking, pas devant tout le monde. Elle sera à sa merci, sous son emprise.

La deuxième chose très importante pour un agresseur : il va tout de suite instaurer la terreur, la terreur c'est comme une télécommande dans la main de l'agresseur. Il m'a fait peur, j'ai senti que je risquais ma vie. Dans l'agression du viol c'est ce que l'on ressent on se dit « il peut me tuer donc je vais me soumettre » et c'est ça qu'on dit « céder n'est pas consentir ». Bien sûr le plus important c'est de rester en vie, donc la terreur.

La troisième chose très importante pour un agresseur, c'est de faire penser à sa victime que c'est elle qui est responsable et coupable, c'est transférer la culpabilité. Et ça, ça marche bien parce qu'on nous a appris pendant des siècles, à nous les filles, d'être mignonnes, sages, discrètes. Vous savez, il y avait même quelque chose du temps où la France était très rurale on disait : « je sors mon coq, rentrez vos poules ». On a encore des échos de cette éducation patriarcale, de la société patriarcale.

Alors isoler, terroriser, inverser la culpabilité, humilier, et l'humiliation dans l'agression sexuelle c'est multiple bien sûr ça peut être dans des mots, « t'es qu'une pute », « t'es une pourrie », mais ça peut être aussi dans l'attitude, dans la façon de toucher, la façon de retourner le corps, la façon d'utiliser, la façon dont on vous touche. C'est très important.

Quand quelqu'un vous touche avec affection, avec amitié, avec amour, ou quand quelqu'un vous touche pour vous utiliser comme sac à sperme, ce n'est pas du tout pareil. L'humiliation c'est ce qui va coller à la peau des victimes, c'est ce qui va les empêcher de parler. Elles se disent « non maintenant je ne suis plus comme les autres ». Dans les personnes qui nous ont appelé, il y en avait une qui disait « j'avais l'impression d'avoir une grosse flèche rouge au-dessus de ma tête qui disait cette fille a été violée ». Traduisez « cette fille est pourrie », d'ailleurs ils nous le disent dans les banlieues « elle a la chatte pourrie ».

Et puis la cinquième priorité d'un bon agresseur c'est d'assurer son impunité, et pour ça il va recruter des alliés-es, vous. Elle vous a décrit quelqu'un qui est comme ça et lui quand il arrive costume trois pièces, chaussures tirées, il répond aux questions. Lui il a le scénario, il n'est pas perturbé par la violence. Parce que pour la victime de violence, l'enregistrement de ce qui s'est passé est perturbé par ces fameux mécanismes du psycho-traumatisme. Il sait tout ce qu'il doit faire, il sait ce qu'il doit dire tandis qu'elle, elle est perturbée.



Et donc puisqu'ils font ça nous on vous propose de faire le contraire :

Il l'isole, rapprochez-vous, mettez des affiches, dites que vous travaillez contre le viol, que vous êtes du côté des victimes pour les aider à faire valoir leurs droits.

Il lui fait peur, travaillez à la sécurité. Aujourd'hui vous savez qu'on a des dispositifs de sécurité, le téléphone grave danger par exemple peut être distribué à des femmes victimes de viol.

Il dit que c'est de sa faute, nous on travaille avec le code pénal ça c'est très clair.

Il l'humilie, il la dévalorise, vous vous allez au contraire verser au capital d'estime de soi, elle est très courageuse, elle a eu le courage de prendre la parole, elle a eu le courage de venir vous voir, elle a le courage de vivre, on va l'aider

et puis il veut garantir son impunité, alors vous vous allez collecter les témoignages, les certificats médicaux, les photos de façon à ce que le jour où elle porte les faits en justice elle puisse faire valoir ses droits.

Alors finalement nous, on a un petit message très simple, on voudrait que partout lorsqu'une femme victime de viol s'adresse à quelqu'un, elle puisse s'entendre dire « victime d'un viol vous n'y êtes pour rien, le coupable c'est lui, il n'avait pas le droit on va vous aider à trouver de l'aide : 0 800 05 95 95 ».



[Applaudissements]

■ Des situations particulières

La prostitution

Claudine LEGARDINIER

Auteure, journaliste, spécialiste du droit des femmes et de l'égalité des sexes, ancienne membre de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes

Je suis assez contente en novembre 2016 de pouvoir parler à une si nombreuse assemblée d'un sujet qui est, comme vous l'avez constaté, le sujet qui a mis la France en feu depuis deux ou trois ans, ce fameux sujet de prostitution. Je voudrais commencer par remercier les organisatrices de donner à ce sujet une place aussi centrale, en début de journée alors que la prostitution a toujours été le sujet qu'on mettait dans un coin, qui était vite oublié parce que tellement dérangeant.



Les choses ont changé comme vous le savez peut-être et comme vous le savez sûrement la France vient d'adopter une loi qui pour moi est une loi révolutionnaire. C'est une révolution française. Pour la première fois, la personne prostituée n'est plus coupable c'est le proxénète puisqu'on a parlé des mots précédemment, le client qui n'avait pas de nom donc pas d'existence est devenu un proxénète, il est donc en charge maintenant d'une responsabilité. Responsabilité des dégâts qu'il cause aux personnes prostituées et à l'ensemble des femmes, je vais en parler, et le proxénète bien entendu qui reste responsable dans la loi française, mais ce renversement est absolument sans précédent, il faut le saluer même si évidemment on peut se poser peut être quelques questions ou avoir quelques inquiétudes sur la mise en place d'une loi aussi importante, aussi majeure.

J'ai eu envie de rebondir à chaque mots que disait Isabelle Alonso toute à l'heure puis Marie-France Casalis. Nous sommes là au cœur même du patriarcat. La prostitution c'est vraiment l'emblème du patriarcat le plus archaïque, pour ne pas dire le plus éculé, et du capitalisme le plus contemporain. Parce que si ce sujet est particulièrement difficile à déboulonner encore plus que tous les autres, encore plus que toutes les violences faites aux femmes, c'est parce que c'est une violence qui rapporte énormément de fric. Des profits absolument illimités, des profits sans précédent dans l'histoire du monde aujourd'hui où la traite des femmes a pris des proportions absolument inédites.

Donc on est dans une violence qui est occultée comme toutes les violences faites aux femmes, mais celle-ci est encore plus occultée que les autres et avec un certain nombre de procédés dont je vous parlerai parce que nous sommes à un moment politique extrêmement important.

Il y a en Europe des enjeux politiques majeurs autour de la prostitution. Nous sommes depuis les années 80 dans une mouvance où les mots d'ailleurs ont changé l'idéologie, changé la façon de penser, la façon d'aborder le sujet. On est, vous le savez maintenant dans le travail du sexe, l'escorting, j'espère avoir le temps d'y revenir.

Après « la fille de joie », c'est-à-dire que pendant longtemps, on avait la manière dont le patriarcat nous faisait prendre la prostitution pour une chose entièrement naturelle. Vous savez un phénomène de la nature comme la marée, les ouragans. C'était comme ça, c'est la nature, donc la « fille de joie » était fille de joie de toute éternité. Alors, évidemment, il a fallu évoluer un peu. Le capitalisme libéral a transformé ça subtilement pour arriver à l'escorte, vous savez l'escorte en limousine qui roule en voiture et qui boit du champagne à Beverly Hotel avec Richard Gere dans *Pretty Woman*.

Donc, cette prostitution est une violence, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, on est enfin en mesure de parler de violence prostitutionnelle, et non plus de ces jolis mots qui enveloppaient d'une manière douceâtre l'objet. Même si, quand je parle de violence prostitutionnelle, il reste énormément de travail à faire, parce que cette violence, même si la loi maintenant l'a comprise et l'a intégrée, les mentalités n'en sont pas là. Et on l'a vu d'ailleurs au cours de ces dernières années.

En fait, c'est une violence qui n'est perçue pour l'instant globalement que dans ses manifestations les plus extrêmes. Alors, vous savez la traite, la traite des femmes avec évidemment ses proxos, (vous remarquerez que c'est toujours des étrangers), c'est des albanaises, des ukrainiens. C'est tout ce que vous voulez, ce n'est pas de chez nous bien sûr. Et cette traite, on est prêt à dire que ça : c'est de la violence, c'est insupportable. Idem pour la prostitution des enfants. Mais, on fait le silence sur le fondement même de ce système de prostitution qui n'est fait que de violence, que de tromperies, que de manipulations et qui est le fondement même du système. « C'est la violence », c'est ce qu'on peut appeler la violence ordinaire et cette violence ordinaire elle est considérable, elle est à l'œuvre constamment à chaque instant dans ce système.

J'ai oublié de vous dire un peu pour me présenter, que si je m'autorise à parler de ce sujet, c'est parce que depuis trente ans, j'ai un peu consacré ma vie de journaliste à recueillir des témoignages de personnes, en majorité des femmes qui sont ou qui étaient dans des situations de prostitution. Et ce que j'ai entendu, tient vraiment de l'irrespirable.

C'est irrespirable et c'est un sujet qui, quand on l'attrape vous tient à cœur, vous tient à corps, dont vous ne pouvez plus vous défaire. Parce que, et là tout se rejoint avec ce qui a été dit avant, cette prostitution, cette violence, est engloutie dans le silence, un silence complice de la société toute entière, un déni des premières concernées parce qu'il faut bien tenir le choc. Et c'est ce silence parce que Marie-France Casalis terminait sur cette question de paroles qu'il faut essayer de soulever, et c'est moi, à mon tout petit niveau, qui ai essayé de le faire en recueillant la parole de ces femmes.

En gros, ce système de prostitution c'est une sorte de territoire d'exception dans une société qui se targue de lutter aujourd'hui contre les violences faites aux femmes, contre les violences contre les femmes, une espèce de concession à la violence. La prostitution ça se passe derrière des murs, d'ailleurs comme dans le foyer conjugal. Vous savez, les murs du foyer, les murs du bordel, ne sont pas rassurants pour beaucoup de femmes. La seule violence qui dérange c'est celle qui affecte l'espace public et la prostitution se passant dans les

parkings, dans les bagnoles, dans les appartements et dans les bordels ne dérangent personne si nous on ne vient pas dire et dénoncer ce qui s'y passe.

Ce que je voudrais souligner aussi, c'est, vous l'avez constaté, les résistances farouches qui entourent la mise à jour de cette violence. Et ça rappelle exactement ce qui s'est passé dans les années soixante-dix lorsque les féministes ont entrepris d'avancer vers la criminalisation du viol, elles ont eu droit à tous les noms d'oiseaux, à toutes les injures, à toutes les insultes, tous les propos les plus outranciers. Et c'est ce qui s'est passé ces dernières années pour nous, qui nous appelons « abolitionnistes », qui voulons abolir la prostitution. Ça ne veut pas dire l'éradiquer. Ça veut dire mettre en place une politique qui va permettre d'avancer vers moins de prostitution et de faire moins de victimes et moins de clients prostitueurs et moins de proxénètes. Mais on nous a vraiment traités de « dames patronnesses » Enfin, on a absolument tout entendu, il fallait absolument disqualifier notre parole.



Ceci pour dire que les personnes prostituées, donc des femmes à quatre-vingt et quelques pour cent des cas, sont des victimes de violence, de toute sorte de violences et de violence sexuelle notamment et que ça reste très très difficile à dire.

Il y a avec la prostitution un lieu dans la société où en fait la violence sexuelle reste autorisée du moment que c'est contre paiement. Avec un billet, le client prostitueur se dédouane. Il a payé. C'est d'ailleurs ce que disent les femmes prostituées « le mec a payé, il estime avoir tous les droits », c'est une phrase que j'ai entendu très très souvent.

Cette violence, il faut la relier à toutes les violences. Encore une fois la prostitution ce n'est pas dans un coin, un truc un peu à part. C'est un rouage majeur de l'ensemble des violences qui sont commises contre les femmes, des violences machistes comme à raison de le dire Isabelle Alonso. Et dans la prostitution, c'est un peu lourd d'ailleurs de faire une intervention là-dessus parce que la violence est partout. La violence est en amont, la violence est pendant, la violence est en aval. Où on se tourne, on est dans la violence. La prostitution c'est une conséquence souvent de violence. On n'arrive pas à se prostituer un beau matin en se disant « qu'est-ce que je vais faire, tiens si je devenais prostituée ? ».

On arrive là par une logique, par un itinéraire qui a été souvent cassé, brisé, et qui est truffé de violence, de maltraitance de toutes sortes, je vous en parlerais après. La prostitution devient elle-même une cause de violence, c'est un moteur de violence dans la société.

Je veux quand même insister tout de suite pour dire que la prostitution pour les femmes, représente un danger mortel. C'est le lieu dans la société où elles sont le plus victimes d'injures, d'insultes, d'humiliation, d'agressions, de viols et même de meurtres. Vous le savez peut être, ce n'est qu'un meurtre sur une immense liste, qu'une jeune femme prostituée vient d'être assassinée à Nantes il y a quelques semaines, pas dans la rue, pas dans un bois non plus, non. Au domicile du client. Ce client prostitueur était un habitué donc, j'ai envie de dire, dans une situation qui paraît tranquille. Et en fait, tout d'un coup, il l'assassine. Ce sont des choses qui arrivent dans la prostitution. Ce meurtre d'ailleurs a été tout de suite été récupéré par le STRAS, syndicat du travail et du sexe autoproclamé dans ce pays, qui nous a dit que c'était une conséquence de la loi qui pénalise maintenant les clients. C'est-à-dire que ça y est, on en est à l'instrumentalisation de cette loi pour la dénoncer alors qu'il me semble, depuis que je suis cette question, que les meurtres de femmes prostituées, depuis des siècles, sont les plus ordinaires de la prostitution.

Elles sont les premières cibles de ces types qui ont des pulsions. Il est vrai que c'est le lieu des pulsions, de toutes les pulsions, pulsions prétendument sexuelles. Au-delà de ça, il y a énormément de meurtres, il faut absolument le dire, absolument le dénoncer : il y a eu d'autant plus de meurtres que le client prostitueur n'avait aucun compte à rendre. Il estimait en allant voir une prostituée, avoir tous les droits. Il y a une espèce de lâchage possible dans cette sphère protégée, dans un petit coin de la société. Il ne faut surtout pas se laisser entraîner dans ce discours instrumentalisé. Tout d'un coup, il y aurait un meurtre de prostituée dû à une loi, alors qu'il y en a eu des milliers et des milliers depuis des décennies.

Cette vieille pratique culturelle entérine de toute façon globalement un statut de subordination des femmes. Elle réduit leur liberté, elle est un obstacle à l'égalité et elle engendre des violences, ce qui fait qu'elle est importante à tous les niveaux pour les combats féministes.

Je voulais insister sur le fait que la prostitution est indissociable de toutes les autres violences. Elle s'inscrit dans la continuité de tous nos grands combats contre le droit de cuissage, contre le viol, contre le viol conjugal, contre le harcèlement sexuel puisque finalement elle resterait ce dernier endroit, l'ultime survivance du système de mise à disposition du corps des femmes pour le plaisir masculin, pour le bon plaisir des hommes. Cette appartenance aux hommes qui a longtemps été inscrite au code civil.

Mais finalement la prostitution reste là, reste toujours possible et lutter contre la prostitution reste indissociable de tous les combats contre les violences. Je voudrais insister sur le fait que la prostitution est inséparable du combat contre le viol et l'inceste puisque, et c'est une donnée qui commence à être connue, ce sont des formatages parfaits pour créer un terreau de personnes prostituées notamment de jeunes femmes prostituées. La plupart de celles que j'ai pu entendre m'ont dit « *de toute façon, moi après ce que j'avais déjà vécu, autant que le type paye* » ou alors, elles me disent « *moi je donne mon corps comme un torchon. De toute façon étant donné que j'ai été violée à huit ans, à douze ans par mon frère, par tonton, ce n'est plus une grosse importance. Autant que ça me rapporte de l'argent* ». Elles croient d'ailleurs reprendre le dessus avec cette façon de faire payer au sens propre les hommes prostitueurs. Donc, ce formatage par le viol et l'inceste était extrêmement important pour créer une sorte de vivier de personnes que l'on va pouvoir prostituer. Pour des « proxos » c'est vraiment une donnée de base. Je vais essayer d'y revenir si j'ai assez de temps.

Je voudrais absolument dire aussi à quel point le proxénétisme est une des formes des violences conjugales dont on ne parle jamais. Un certain nombre de maris et de compagnons savent utiliser toutes les techniques bien connues des agresseurs pour faire de leur victime d'abord une victime de violence conjugale au sens large, au sens classique on va dire, et les entraîner après dans un système de prostitution. Ça peut passer par « je t'emmène dans des réseaux échangistes » et puis finalement dans les réseaux échangistes il y a des proxos qui te disent « au fonds au lieu de faire ça gratuitement, tu pourrais être payée, c'est un peu idiot ».

Tout est extrêmement organisé, extrêmement fin et le proxénétisme, il faut bien l'avoir en tête, est souvent le fait non pas du proxo albanais dont je parlais toute à l'heure, avec forcément un couteau entre les dents, mais du mari, du compagnon si gentil qui a toutes les techniques de l'agression et qui les connaît comme n'importe quel agresseur de femme.

Un mot aussi du harcèlement sexuel. La société prétend lutter contre le harcèlement sexuel. La prostitution en est la version socialement tolérée. En gros, on va dire aux hommes « pas de harcèlement sexuel au bureau, ah oui mais par contre ce soir à partir de 22 heures au bistrot là-bas, au bar, au club machin, là évidemment si vous avez payé, ça devient possible ». Donc, on est dans une totale aberration mais c'est une sorte de harcèlement sexuel rémunéré.

Je n'ai pas le temps de dire de quelles autres violences la prostitution est indissociable. Toutes les violences sociales, économiques, culturelles, tout ce qui est la condition défavorisée des femmes dans le monde, tout ce qui les place en situation de précarité, de fragilité, de vulnérabilité et revenons-en au patriarcat qui en est vraiment le moteur essentiel, tout le poids qui continue de peser sur les épaules des femmes et leur sens du sacrifice, toutes ces accidentées de la vie qui élèvent les gamins, qui se débrouillent par tous les moyens, qui vivent dans des sociétés machistes, dans l'archaïsme culturel, dans la pauvreté, et aujourd'hui, puisqu'on est en plein dans ces situations, toutes ces situations de guerres, de conflits, de camps de réfugiés.

On voit très bien ce qui se passe dans la jungle de Calais, enfin, de ce qui était la jungle de Calais, la prostitution a explosé. En Syrie aujourd'hui, les syriennes sont devenues des esclaves sexuelles qui atterrissent au Liban ou ailleurs, parce que toute situation de crise, que ce soit crise personnelle d'ailleurs ou crise politique, crise internationale, fabrique des prostituées. Les proxénètes et les trafiquants le savent très bien.

Donc, quand l'industrie du sexe nous dit « c'est un choix des femmes », c'est surtout le miroir absolu de leur condition de soumission, leur condition défavorisée, leur condition de subordination. C'est vraiment un effet miroir qui est posé sur la situation des femmes dans le monde et c'est absolument ça qu'il faut mettre à jour pour ne pas partir, mais je n'aurais pas assez le temps pour parler de tout ça, de cette idéologie qui aujourd'hui marche très fort sur le travail du sexe.

Un mot de la violence institutionnalisée que constitue la prostitution. Ça a d'ailleurs été évoqué aussi par Marie-France Casalis, la violence du concept même de « pute ». Un agresseur commence par traiter sa victime de pute. « Pute », c'est quelque chose qui pèse sur nos épaules, sur les épaules de toutes les femmes. C'est un mot qui colore notre condition, notre situation à toutes et dans le réel et dans le symbolique. Vous avez vu que dans l'affaire du « Carlton », le concept en fait de « pute » montre à quel mépris, de quel mépris ces femmes sont l'objet. On a entendu des mots puisqu'on a aussi parlé des mots. Elles ont été traitées de « matos », de « pouffiaste » et Dédé La Saumure, le magnifique proxo qui est une vedette en Belgique a parlé de leur QI de 25. Donc, c'est vraiment le lieu du mépris et du dénigrement des femmes. Les transformer en putains c'est les construire comme déshumanisées, c'est se donner l'autorisation au mépris et à l'utilisation sexuelle de leur corps comme on dit et donc de leur personne.



Une chose très importante à souligner, c'est, vous savez l'éternel mantra qui voudrait que la prostitution évite les viols. Vous avez « on peut sortir ici, on va aller au café du coin ». On lance le débat et je vous garantis qu'il va y avoir des gens pour nous dire « heureusement qu'il y a des prostituées parce qu'alors sinon qu'est-ce qu'il y aurait comme viols ! ».

Ici entre nous j'ai envie de dire, ce n'est pas la peine que je vous fasse un dessin pour vous donner une idée de la situation dans ce pays des viols et des agressions sexuelles malgré l'offre pléthorique de prostitution puisqu'il suffit d'aller sur internet et qu'on sait que maintenant on trouve de la prostitution à ne plus savoir qu'en faire. Il semblerait déjà qu'en fait ça ne marche pas. Les exemples sont nombreux d'agresseurs, de violeurs, et même de meurtriers de prostituées qui étaient des grands consommateurs de prostitution et qui dépensaient jusqu'à huit cent euros par mois chez les prostituées.

Cette violence même du concept même, et puis, ce qui est quand même amusant aussi, si on peut dire, c'est que, voilà une société qui, pendant des siècles, s'est contre fichu de savoir si il fallait éviter les viols ou pas. Les femmes étaient violées, c'était comme ça. Mais quand il s'agissait de donner une justification à la prostitution alors là tout d'un coup, le premier argument c'était : « ça évite les viols ». On voit là quand même qu'il y a quelque chose-là qui me semblait un tout petit peu friser la malhonnêteté.

Violence du huis clos. La prostitution, je vous le disais, cela se passe derrière des murs. Derrière des murs, tant que ça ne fait pas de bruit, tout le monde trouve que c'est très bien. Les premiers auteurs de violence contre les personnes prostituées ce sont les prostitueurs, ce sont les clients. Ça n'a jamais été dit, personne ne veut le dire, toutes les enquêtes le prouvent et au niveau international. Et il commence à y avoir pas mal d'enquêtes, même en Suisse qui est un pays pro prostitution, qui adore la prostitution et qui s'apprête d'ailleurs à ouvrir des « café pipes », n'est-ce pas, des « cafés pipes » en Suisse, tout à fait. Même une étude publiée en Suisse il y a quelques années démontre que le client prostitueur est le premier agresseur quel que soit le lieu et la forme de prostitution, c'est le premier agresseur des personnes prostituées. Si même les suisses le disent, je vous dis qu'on peut vraiment le croire.

La situation prostitutionnelle, j'ai aussi commencé aussi à vous le dire, offre une espèce d'espace qui est un espace de dégazage. Ça fait un peu penser à ces bateaux qui vont au large, ça ne se voit pas trop et puis le pétrole ça fait une tâche mais on n'a pas trop vu et c'est ça c'est ce qui explique les femmes prostituées que je rencontre et que j'écoute, c'est comment à partir du moment où ces hommes ont payés, un certain nombre d'entre eux, je ne dis pas que tous sont des monstres mais tous commettent quelque chose dont ils ont à prendre conscience. A partir du moment où ils balancent un billet, ils estiment que maintenant tout leur est dû. Et comme on est dans un contexte où la pornographie sert, n'est-ce pas, de boîte à idées, elles disent toutes à quel point l'escalade des pratiques est quelque chose qui est très très frappant ces dernières années. Donc, le mec a payé et il peut s'autoriser des quantités d'actes et d'ailleurs il fait des essais. Il veut essayer la « girl friend experience » il veut essayer des tas de choses qu'il n'a pas connu avec son épouse légitime.

Le corps des femmes est vraiment un lieu de défoulement. C'est le lieu des situations d'effervescence. Vous voyez, par exemple, les matchs, vous savez les fameuses troisièmes mi-temps. Les guerres bien sûr. Les contrats d'affaires, on a vu l'affaire du Carlton. Il y a un lieu pour se défouler, pour fêter ça aussi : c'est le corps des femmes. C'est le lieu de la sociabilité masculine. Si j'avais le temps je développerais avec plaisir tout ce qu'on sait maintenant de ces mécanismes et de cette façon dont un certain nombre d'hommes réassurent leur identité masculine et leur solidarité. C'est-à-dire qu'en allant acheter des prostituées, au fond, ils s'en fichent pas mal de la fameuse pulsion. C'est vraiment un prétexte, c'est plus pour se réaffirmer dans un entre soi.

Et ça on l'a vu d'ailleurs avec le Carlton, regardez tous ces messieurs brillants, postes de pouvoir et de décision, qui s'amusaient entre eux, comme l'a dit Isabelle Alsonso, ils pratiquaient le libertinage. Le libertinage. A condition d'utiliser des femmes à qui l'on demandait d'être en position horizontale de préférence, de servir de trophée, d'élément de décoration, que chacun soit à sa place : les hommes on décide, on a le pouvoir, les femmes, allongez-vous, c'est jusqu'à la caricature. Et ce procès du Carlton a eu un grand intérêt c'est qu'il a mis à jour les pratiques de la prostitution en plus dite « de luxe », celle-là c'est de luxe. Alors on a entendu de la bouche des jeunes femmes les mots *abattage, carnage, boucherie*. Voilà ce qui était sous le libertinage revendiqué par ces messieurs.



Ce lieu d'entre soi masculin a beaucoup de conséquences d'ailleurs pour nous toutes, c'est-à-dire que ce qui se passe dans ce monde où des hommes continuent d'aller acheter des femmes, c'est un monde qui nous exclut, qui est là pour garder cet entre soi patriarcal, pour que les femmes n'en soient pas ou alors si elles en sont, pardonnez- moi, c'est à poil et allongées. Mais il n'est pas question de les inviter à égalité dans ces sphères, qui sont les sphères importantes quand même, les sphères du business, les sphères des affaires.

Je voulais vous citer une phrase d'un client. Le mouvement du nid, avec lequel je travaille a fait une enquête il y a quelques années auprès de certains hommes clients, prostituteurs. Et il y en a un à qui on a demandé d'expliquer sa démarche et il a eu cette phrase et je la trouve tellement intéressante : « *Je n'ai pas de compte à rendre, elle n'a pas de compte à rendre, j'la connais pas, elle me connaît pas, peut-être que c'est un bon moyen de n'être pas emmerdé par les gonzesses* ». Je pense que ça résume assez bien ce qui se joue à l'intérieur de la prostitution et dont il faut qu'on mesure l'importance. Un autre a dit, ça ce

n'était pas dans notre enquête, c'était dans le documentaire de Hubert Dubois, on lui demandait si ça l'ennuyait d'utiliser éventuellement des victimes de la traite, il a eu cette phrase merveilleuse, il a dit : « *Quand je mange un beefsteak je ne me demande pas si la vache a souffert* ».

Je ne vais pas vous parler que de violence. Je vais vous parler aussi un peu des modes d'occultation, parce que ce sera un peu moins lourd. Mais je ne peux pas rien dire non plus de la violence des proxénètes, même si celles-ci sont plus faciles parce qu'un peu plus évidentes, encore que. Les violences des proxénètes ne sont pas du tout évidentes. Ce sont, comme vous l'imaginez ou pas, les volontaires naturelles pour la prostitution : elles mentent, ce n'est pas vrai qu'il y a des volontaires qui disent « moi je veux être prostituée » ou alors un bon travail, un bon lavage de cerveau a déjà été opéré, et d'ailleurs idéologiquement il s'opère et il marche très bien actuellement. Mais tout le monde est d'accord pour dénoncer tout ce qui est fait de barbarie, les chantages sur l'enfant, les chantages sur la famille au pays, tout ce qu'on pourrait dire de ces victimes de la traite, de ces femmes nigérianes, de ces femmes albanaises ou bulgares, il se passe des choses absolument monstrueuses au sens strict du terme.

Mais dans tous les récits que j'ai recueilli et j'en ai recueilli beaucoup, ce qui me frappe c'est la violence psychologique, c'est la manipulation. Et ça, dénoncer la manipulation, c'est plus difficile que tout, c'est encore plus difficile parce que, on va pas revenir sur les stratégies des agresseurs mais l'agresseur, donc le proxénète, est champion pour dévaloriser sa victime, mais combien m'ont dit « je n'étais bonne à rien, que de tout façon je ne savais faire que ça, que c'était grâce à lui que je pouvais vivre », et certaines ont mis des années à porter plainte parce qu'il me semble, à mon tout petit niveau, qu'il y a plus de plaintes qu'avant. Mais cette violence psychologique, cette manipulation elle est presque indétectable, elle est tout ce que vous savez, vous qui travaillez sur les violences contre les femmes et sur les violences conjugales et tous ces systèmes d'agresseurs qui sont si difficiles à mettre à jour.

Les proxénètes justement en ce moment, il faudrait dire un mot de toutes ces nouvelles méthodes douceâtres, ça se voit de moins en moins, on a ce qu'on appelle aujourd'hui si joliment, les lover boys, les lover boys alors c'est joli, les garçons d'amour. Les lover boys sont en fait cette nouvelle génération de proxos, ils sont très jeunes. Ah oui il faut dire que le proxénétisme ça rapporte beaucoup et qu'en ce moment il y a plein de volontaires, et les mecs maintenant à 17-18 ans, ont une carrière en vue : proxo, ça rapporte. Et pour l'instant c'est pas trop dangereux au niveau des tribunaux, voilà on peut s'arranger. Les lover boys c'est un véritable phénomène qui commence à être dénoncé même dans les pays qui ont prétendu légaliser la prostitution et qui commencent à s'inquiéter.

Ces jeunes types qui embarquent des toutes jeunes filles en leur promettant des cadeaux, en leur disant « t'es tellement belle, tes parents sont vraiment trop nuls » etc... Des méthodes connues depuis toujours d'ailleurs, puisque au 19^{ème} siècle des proxénètes arrivaient à la gare Montparnasse pour récupérer des petites Bretonnes. On croit que c'est un cliché mais c'est la vérité. Elles étaient des filles complètement perdues et qui débarquaient et à qui l'on faisait de beaux discours : « mais regarde tu vas faire des choses merveilleuses, je vais t'aider ».

Les processus restent les mêmes maintenant : on a Internet pour aider. Donc on est vraiment devant quelque chose qui commence à préoccuper l'ensemble des pays et il y a aujourd'hui de plus en plus d'affaires en France, de prostitution de mineures, des gamines qui ont 15-16 ans et qui se font embarquer par des tout jeunes proxos aussi dans la prostitution.

Il y avait eu aux Etats-Unis une enquête menée auprès d'une douzaine de proxénètes, ce n'est pas beaucoup mais quand même. On avait demandé à ces proxénètes comment ils recherchaient leurs victimes. Et il y en a un qui a eu cette phrase fabuleuse qui résume très bien, il a dit : « *on recherche des plaies et des bosses, malheureuse avec ses parents, abusée par un abruti* ».

C'est très bien résumé, très bien résumé. Alors, un mot de ce qu'est la violence, ce que nous on veut dénoncer absolument qui est la violence en soi de la prostitution, la violence en soi, et ça c'est ce qu'il y a de plus difficile peut-être à déraciner. Mais on commence à pouvoir faire entendre les conséquences terribles pour les personnes qui vivent la prostitution : elles commencent à sortir des enquêtes sur la santé. Ça s'est des choses récentes. On voit à quel point cette expérience-là est dans beaucoup, dans énormément de cas extrêmement destructrice et laisse des traces parfois à vie. On a vraiment des personnes qui sont traumatisées à vie et si je pouvais, je vous donnerais aussi des détails qui sont extrêmement frappants sur les conséquences de la prostitution.

En tout cas, ce qui s'y passe et ce qui i me frappe quand j'écoute toutes ces femmes, quand je leur demande un peu ce qu'elles vivent, la phrase qui revient le plus souvent c'est : « *Ah je ne sais pas, je n'y suis pas.* ». Il faut s'absenter de soi-même, il faut être dans une expérience totalement schizoïde ; il faut se placer dans la dissociation, qui est bien connue, qui est le processus de mise à distance de soi pour résister à l'agression que vous connaissez très bien. Et dans la prostitution, tout est fait pour ce dédoublement, pour que ce dédoublement ait lieu.

Il y a un autre nom, il y a d'autres vêtements, et elles disent bien « *Ah mais je suis une autre* ». L'une me disait, elle parlait d'un bar, elle était dans un bar à hôtesse à Montpellier « *quand j'arrivais je fermais mon esprit, un peu comme si celle qui était dans le bar n'était pas moi mais une autre personne. A l'intérieur, je faisais beaucoup de choses que jamais je n'aurais admis de faire dans ma vraie vie. Au bar on nous donne un prénom, ça amplifie le dédoublement* ». Elles disent « *Ce n'est pas moi qui subit ça, c'est l'autre* ». Et elles disent souvent « *Oui mais l'autre devient, je connais plus l'autre que moi-même, et après pour sortir de ça et me retrouver moi-même c'est vraiment une entreprise extrêmement difficile* » et ça c'est tout le travail de reconstruction.

Alors j'irais très vite sur tous ces problèmes de santé qu'on peut trouver maintenant dans les enquêtes, enquête de l'IGAS et autres enquêtes de ces dernières années. Juste vous dire ce qu'elles décrivent, les larmes, les vomissements, les rites de lavage frénétiques, les douches sans fin pour essayer d'enlever, d'enlever, de décrasser quelque chose qui est extrêmement lourd et qui pèse parfois pendant des années voire plus.

Les sentiments de dégoût, les sentiments de souillure, le recourt à l'alcool, aux drogues, aux tranquillisants qui créent des vrais problèmes de santé aussi. Je n'ai pas le temps non plus, sinon je vous dirais même les conséquences dans leur sexualité détruite, et même le fait que certaines disent, l'une me disait « *Je ne veux plus m'asseoir à côté d'un homme* ». Elle avait voulu reprendre la fac après avoir quitté la prostitution, mais dès qu'un homme s'asseyait à côté d'elle, elle se levait et elle partait. C'est quelque chose d'inimaginable, l'une m'a dit « *Après, une main masculine sur mon épaule me brûlait* ».

Une autre récemment m'a expliqué qu'elle a voulu retrouver un travail après être sortie de la prostitution. Elle a été retenue pour un entretien et elle s'est préparée pour y aller, et elle m'a dit : « *je n'ai jamais pu y aller parce que soudain je me suis dit : mais il va y avoir des hommes, je vais être sous le regard de ces hommes et je ne pourrai jamais* », et elle n'est pas allée à son entretien d'embauche. C'est tout ça qui se passe dans les suites de la prostitution, et tout ça personne ne le sait et personne n'a envie d'en parler.

C'est le même silence partout, c'est le silence social, c'est le silence des victimes. Les victimes n'en parlent pas. Pourquoi ? Parce qu'elles ont honte, parce qu'elles sont séquestrées dans la même prison mentale que les victimes de viol, que les victimes de violence conjugale. On ne le dit pas, la honte pèse sur la victime, et jusque-là ne pesait pas sur l'agresseur prostitueur, donc c'est ce que la loi essaye maintenant de changer. Il faut maintenant libérer cette parole et que les femmes qui sont concernées, et les hommes aussi d'ailleurs, parlent de ce qu'ils vivent, et dénoncent ces violences. Mais jusqu'ici elles étaient frappées d'indignité et cette parole était totalement muselée. Pendant ce temps les lobbyistes de l'industrie du sexe qui sont organisés, et qui ont pris des cours de passage dans les médias s'affichent sur les plateaux télé avec la posture de la minorité sexuelle opprimée pour défendre l'industrie du sexe et ses profits.

Pour finir, je voudrais dire un mot de tous ces processus d'occultation parce que tout le monde peut reconnaître des choses qui font notre quotidien. Vous savez cet attachement culturel viscéral à la prostitution, et aux violences sexuelles, parce que nous sommes dans une culture qui a toujours fait les louanges des violences sexuelles contre les femmes, il suffit de regarder les peintures. La littérature et la peinture suffiraient déjà à nous le prouver.

Cet attachement culturel infini, vous savez sur le plus vieux métier du monde, enfin toutes ces bêtises ; c'est sage-femme le plus vieux métier des femmes, a été remplacé maintenant par une nouvelle façon, vous savez un peu branchée de justifier la prostitution, et puis de trouver ça moderne. On a aujourd'hui le petit monde de la culture et des intellectuels qui a énormément travaillé, là depuis le grand débat sur la prostitution depuis 2013, à nous montrer que tout ça était détendu, cool, branché, et qu'il fallait des dames patronnesses dans notre genre pour s'en émouvoir.

On a eu, vous avez bien vu passer ça, le manifeste de nos intellos parisiens qui s'appelait « *touche pas à ma pute* », ce qui est assez élégant. Pour nous dire quand même que tout est normal. Et ce qui est plus subtil c'est tout le travail « *d'esthétisation, de glamourisation* » de la prostitution. Vous devez vous souvenir comme moi de l'affaire Zahia, cette jeune fille qui était dans les bars des Champs Elysées et qui a été prostituée pour nos chers footballeurs : Benzema, Ribery et consocuteurs qui ont besoin de se détendre parce qu'ils produisent quand même beaucoup d'efforts pour la France.

Et donc, Zahia, il y a eu toute cette affaire : déjà eux sont sortis blanchis du tribunal alors que c'était prostitution de mineure, mais ça, allez, on n'en parlera même pas. Non, ce qui est intéressant, c'est de voir ce que les médias ont fait de Zahia. Zahia a été présentée dans ce pays comme le modèle d'identification pour les jeunes filles. Zahia a fait la Une de Paris-Match, en maillot de bain ou en robe de soirée, je ne sais plus, pardonnez-moi j'ai oublié la tenue. La même semaine quand Zahia faisait la Une de Paris-Match comme prostituée, donc regardez les filles si vous voulez faire la Une de Paris-Match, si vous voulez être belle et admirée, soyez pute, pardonnez-moi...

La même semaine Esther Duflot, une brillante économiste française d'une trentaine d'années, a eu le Prix Clark. Le Prix Clark c'est un Prix qui est, si j'ai bien compris, le plus court chemin vers le Prix Nobel. Elle a fait un entrefilet dans la presse. Non, Zahia, prostituée pour les footballeurs a été elle promue en modèle d'indentification pour nos filles. C'est tout ça qui se joue, c'est toute cette image contre laquelle il faut absolument que nous résistions. Il faut savoir identifier et résister à ça et j'ai envie de dire, ça c'est rien, le pire c'est tout le lobbying qu'on appelle réglementariste en Europe, c'est-à-dire tous ces pays qui ont prétendu faire de la prostitution un métier comme un autre, ce qui n'est pas vrai, mais qui ont surtout fait des proxénètes des chefs d'entreprise comme les autres : l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse etc... Donc tout ça est en œuvre en ce moment au plan européen donc la position française est vraiment ferme et il faut la tenir. Et je n'ai pas le temps de vous dire comment est orchestré toute cette idéologie de l'industrie du sexe. L'industrie du sexe est extrêmement puissante. Elle place dans les instances internationales ces pions, des gens qui sont là pour faire passer les idées de promotion de la prostitution.



A ONU SIDA qui prône la légalisation de la prostitution, avait été nommé une experte qui est tombée en 2015 pour traite de femmes, elle a pris 15 ans de prison, elle était experte sur la prostitution. Il faut savoir que ces gens ont mis en place tout leur petit monde et que nous sommes sous ce poids, sous ce poids idéologique. Je terminerai malheureusement très vite, on n'aura pas parlé de la loi et de tout ça et j'espère que cette après-midi il y aura un peu de temps pour pouvoir discuter, redire que la prostitution c'est une ouverture de droit à la violence sur toutes les femmes. Comme je n'ai pas le temps de vous dire le quart de ce que j'avais prévu et tout est normal, je vous citerai un seul exemple qui s'est passé aux Pays-Bas.

Aux Pays-Bas comme vous le savez peut-être, on nous a d'ailleurs, il y a en ce moment un lobbying en France pour faire passer ce qu'on appelle l'accompagnement sexuel pour les personnes handicapées. Pour les hommes handicapés hein, l'accompagnement sexuel. Alors là ! Ça serait branché, nous aussi là on est tellement arriérés, on est tellement coincés qu'on n'en veut pas, mais il faut absolument introduire ça. Et bien je vais vous expliquer ce que cela fait quand on l'introduit. Parce qu'aux Pays-Bas ça fait longtemps qu'existe cet accompagnement sexuel pour les personnes handicapées, pour les hommes handicapés, faut quand même dire les choses. Et puis aux Pays-Bas la prostitution c'est cool, c'est un job comme un autre, c'est normal, il y a des bordels à tous les coins de rues, tout le monde est content.

Il y a deux ans ou trois ans, un syndicat d'infirmières des Pays-Bas a été obligé de lancer une campagne, pourquoi ? Et bien parce que dans un pays donc où la prostitution est tellement banalisée, où l'accompagnement sexuel c'est normal, eh bien elles étaient de plus en plus excédées par le harcèlement sexuel de leurs patients masculins. Elles ont lancé une campagne pour dire : « nous sommes des infirmières pas des prostituées ». La confusion a été faite bien évidemment et qui peut vraiment s'en étonner ? Je m'arrêtera là en disant donc que la prostitution, ce système de prostitution est une menace pour les premières concernées et pour toutes les femmes et puis pour tous les hommes parce qu'il n'y a pas de raison que les hommes continuent d'être perçus comme des violeurs ou des prostitueurs. Moi j'ai quand même des amis-hommes à qui ça ne plait pas. Ni dans un cas ni dans l'autre.

[Applaudissements]

Les femmes en situation de migration

Lily BOILLET et Armelle WALTON

Militantes au Planning Familial de Calais

Lily Boillet : Bonjour, merci de nous écouter. On nous a demandé de venir parler aujourd'hui des femmes en situation de migration.

On va aller rapidement au fait de quelque chose dont vous aurez peut-être pu vous apercevoir c'est de l'invisibilisation des femmes quand il est question de migration. Qu'elle soit internationale ou pas. Mais aussi la manière dont a été traité par exemple le démantèlement qui a eu lieu il y a quelques semaines mais qui vaut pour généralité. A chaque fois que l'on parle de migration, on occulte un fait important, c'est la présence des femmes dans les parcours migratoires.



Pour traiter de la condition des femmes et de la condition de migration, on va se permettre de faire assez rapidement quelques éléments de contexte et notamment de contexte légal puisqu'on l'a vu durant toute la matinée, la condition des femmes quelle qu'elle soit est toujours conditionnée par le cadre légal dans lequel elles se trouvent ou les conditions de la loi. Assez vite, puisqu'il sera question de migration, il sera question de franchissement de frontières et des raisons de franchissement de frontières, donc on s'est permis de remettre un peu le cadre de la convention de Genève dont les quelques articles de journaux primordiaux à notre sens dont je vous laisse en prendre connaissance. Et notamment les critères pour déterminer puisqu'il va être question, on va parler beaucoup de demandeuses d'asile, de migrants, de femmes migrantes, de réfugiées, de déboutées également donc il faut voir aussi que tout sera conditionné par la convention de Genève et donc on l'a vu la convention de Genève dans les années cinquante est évidemment pensée et écrite plutôt par les hommes.

Un cadre légal issu de l'après seconde guerre mondiale :

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 :

Article 13 : Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien.

Article 14 : Toute personne a le droit de « chercher asile devant la persécution et de demander asile en d'autres pays ».

La Convention de Genève sur les réfugié-e-s, 1951 :

Article 1er : Peut être considérée comme réfugié-e, toute personne « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques, se trouvant hors du pays dont elle a la nationalité et ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. »

On a par habitude « genré » en fait le mot « réfugié » par exemple à chaque fois dans le texte mais faut savoir à chaque fois que partout, dans les textes, il est pensé comme l'homme qui fuit une oppression puisqu'il se bat pour la liberté, liberté d'expression ou un combat politique et on imagine peu derrière les oppressions dont peuvent être victimes les femmes et la question c'est que lorsqu'on parle de personnes craignant d'être persécutées du fait de sa religion, de sa nationalité, son appartenance à un groupe social. Est-ce qu'on imagine les femmes comme un groupe social en tant que tel, victime en tant que tel d'oppressions spécifiques ? On sait dans l'observation des demandes d'asiles au niveau national par exemple que c'est peu le cas, il peut y avoir des exceptions faites sur des violences spécifiques comme l'excision mais ce n'est pas du tout l'observation des demandes d'asiles pour les femmes imaginée comme étant une raison de fuite d'un pays d'origine ou du pays de résidence dans lequel elles étaient.

Pour préciser de qui on parle, on avait remis un peu les termes de vocabulaire, parce que ces derniers mois c'est assez compliqué, c'est des mots valise. Femmes migrantes on y met un peu tout. On nous interpelle en tant que planning familial pour intervenir sur des questions de femmes migrantes et l'on s'aperçoit que l'on est en face de femmes françaises, et donc on est toujours un peu perturbé.

Réfugié(e) : qui a été reconnu(e) réfugié(e) selon les termes de la convention de Genève. Bénéficie de plein droit à l'ensemble des dispositifs du droit commun, à l'exclusion du droit de vote.

Demandeur/se d'asile : une personne ayant déposé une demande de protection aux autorités d'un pays ayant signé la convention de Genève, est autorisée au séjour provisoirement. Bénéficie de droits restreints (ex : pas de droit au travail, mais droit à la CMUC).

Personne « sans papiers » : se dit d'une personne étrangère vivant dans un pays en y ayant perdu le droit d'y résider ou en ne l'ayant jamais obtenu. Exclue du droit commun, mais « connue » des autorités parce qu'ayant fait des démarches de régularisation, susceptible d'être enfermée et expulsée. Accès aux dispositifs d'urgence.

Personne « clandestine » : se dit d'une personne étrangère qui vit dans un pays sans être connue des autorités de celui-ci. Exclue du droit commun, susceptible d'être enfermée et expulsée. Accès aux dispositifs d'urgence.

On a repris un peu qui peut être réfugié et comment la convention de Genève l'établit et quel droit cela peut permettre sur le territoire national. Evidemment avant d'être réfugiée, il a fallu être demandeuse d'asile. Et puis après il y a des catégories quand on ne correspond pas aux critères de la convention de Genève ou quand on n'est pas sur le territoire pour demander l'asile et quand on a fait des demandes, on est connu auprès des autorités, on pourrait être une personne sans papiers et si on n'a fait aucune démarches auprès des autorités, c'est à ce moment-là qu'on emploie alors soit personne clandestine soit illégale ce qui nous gêne, puisqu'on estime que personne ne peut être illégal. C'est un peu compliqué.

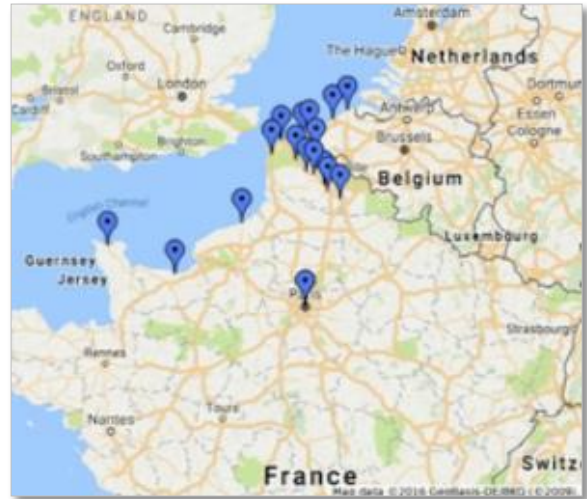
Donc dans personnes migrantes, il peut y avoir vraiment plein de choses et dans femmes migrantes, il y a plein de choses. Il y a, vous voyez, le fait d'être en transit migratoire et on va beaucoup vous parler de ça, plutôt du transit migratoire mais il y a aussi toute la question des travailleuses et des travailleuses migrantes saisonnières par exemple, dont on parle peu ou alors quand on en parle c'est assez drôle.

Personne migrante : se dit d'une personne étrangère qui quitte ou a quitté son pays pour résider de manière définitive ou limitée dans un autre pays que le sien. Se dit également d'une personne encore sur la route de l'exil, dans l'action de migrer.

Terme largement employé dans le cadre du travail agricole saisonnier, où, pour l'exemple de l'Andalousie, 80% des travailleurs saisonniers sont en fait des travailleuses saisonnières...

En Andalousie ou plus particulièrement dans le ramassage des fraises, on parle beaucoup de travailleur saisonnier, travailleur saisonnier, travailleur saisonnier, et en fait quand on s'aperçoit la quasi-totalité sur les fraises, c'est la quasi-totalité des cueilleuses de fraises sont les femmes mais on continue pour autant de parler de travailleurs saisonniers, travailleurs migrants.

Je poursuis du coup dans le contexte. Nous sommes du Pas-de-Calais effectivement, le planning familial se situe à Lens mais à vocation départemental, donc vous voyez que la question du transit donc là plus particulièrement vers le Royaume-Uni, ne concerne pas que la ville de Calais, c'est pour ça qu'on s'est permis de mettre tous les petits points. Qui représentent du coup des lieux qui sont soit quasiment fixes, c'est-à-dire des camps insalubres ou des squats insalubres qui existent depuis bien avant même avant le camp de Sangatte, par exemple et qui continuent de perdurer. Alors évidemment en ce moment on dit beaucoup que la jungle de Calais a été démantelée mais faut bien imaginer que ça ne veut pas dire qu'il n'y a plus de personnes en situation de transit migratoire dans la ville de Calais.



Evidemment il y en a toujours eu et il va continuer d'y en avoir encore, donc la question ne se règle pas au niveau local, ne se règle pas dans une ville, ne se règle pas au niveau national mais c'est bien une question internationale. Donc vous voyez l'étendue de la dispersion en fait des personnes. On les voit ici parce qu'elles se destinent au Royaume-Uni et que le Royaume-Uni du coup, à la fois à une frontière physique, la Manche, mais également, n'a pas signé les accords de Schengen et donc il y a une frontière qui est difficile à passer. Donc c'est pour ça que les personnes redeviennent visibles. C'est-à-dire que l'on voit moins toutes les personnes qui étant arrivées en Europe, sont allées vers la Scandinavie, l'Allemagne ou autre : il n'y a pas de points fixes de cette manière-là. Donc c'est bien la frontière et le blocage à la frontière qui créent les lieux insalubres, et qui créent tout ce qui va être de la condition des personnes et notamment des femmes qui vont vivre dans ces lieux insalubres.



Donc là j'ai zoomé sur le Nord-Pas-De-Calais pour vous montrer du coup que la dispersion se fait sur les autoroutes parce que plus les contrôles avec les signatures de différents accords avec l'Angleterre, entre la France et l'Angleterre, plus les contrôles ont été accentués, la répression par la même entre les moyens financiers qui sont mis sur cette question-là sur le contrôle et la répression policière mais aussi le contrôle du port, les caméras, les chiens, les barbelés, de multiples barrières, des radars, des détecteurs de chaleur, de CO2, de chiens, de choses comme ça.

Tout ça a rendu les choses très difficiles et notamment pour les femmes quand il a été question avec des enfants, ou sans enfants, dans les représentations qu'ont les femmes peut-être d'elles-mêmes mais les hommes également qui avancent en même temps. C'était plus compliqué pour elles de franchir les grandes barrières avec des rasoirs en haut puisqu'on en est là. Donc il y a eu une dispersion tout au long des autoroutes pour atteindre les camions. En fait, ce n'est pas que les gens après marchent et font toute la route à pieds. C'est on recule sur les autoroutes puisque les camions vont s'arrêter sur les aires de repos et les personnes à ce moment-là pourront se glisser à l'arrière des camions et éventuellement passer les contrôles et éventuellement atteindre l'Angleterre. C'est ce qui se passe dans notre région, avec évidemment des aides ou pas qu'on appelle des passeurs ou les fermiers de portes selon, dont les personnes vont d'identifier comme telles ou leur clientèle va s'identifier comme telle.



Dans le contexte, on vous en parlait, c'est surtout la fermeture des frontières et l'augmentation des contrôles et la répression qui a créé tous ces camps, tous ces blocages qui se rendent visibles. J'ai mis quelques photos, des choses dont on peut être abreuvé très régulièrement et qui donnent l'impression effectivement d'un afflux aux frontières et du coup ça donne un peu une idée de ce que peuvent vivre les gens, des difficultés pour les franchir.

On voit se dessiner aussi, c'est plutôt une carte, effectivement une représentation de l'évolution des morts aux frontières pour lesquels toujours les femmes sont indivisibilisées parce que par exemple, il n'y a pas de chiffres genrés. On a une estimation. Evidemment, on ne peut pas savoir exactement combien de personnes sont mortes en mer notamment. Mais en tout cas, il n'y a pas de recensement qui est fait en fonction de est-ce qu'elles étaient hommes ou femmes ou enfants. Et on voit l'évolution, on va voir en fonction des années et effectivement en fonction de l'augmentation des contrôles et de la répression vis-à-vis des personnes qui souhaitent franchir les frontières, le plus souvent pour demander l'asile.

Armelle Walton : On va vous parler aussi des nationalités qui sont présentes dans les camps. « Camp » c'est un mot donné par les médias. Le seul camp aux normes qui existe dans le Nord de la France c'est le camp de Grande Synthe. Les autres lieux sont plutôt des lieux de survie avec des tentes, où il y a une extrême précarité. Donc les nationalités qui sont présentes

sont surtout éthiopiennes, érythréennes, soudanaises, somaliennes, irakiennes, syriennes, afghanes, des personnes qui viennent d'Albanie, du Vietnam. Donc parmi ces personnes-là il y a des hommes seuls, des femmes qui viennent avec une famille, donc des femmes seules ou avec enfants ou femmes accompagnées de leur mari. Donc on imagine bien que les femmes seules se retrouvent dans une situation d'une extrême vulnérabilité depuis leur départ de leur pays et sur toute leur route migratoire. Surtout pour expliquer que depuis le démantèlement et un petit peu avant le démantèlement, il y a une tentative d'organiser et d'éviter les concentrations comme dans la ville de Calais et donc là on vous a mis par exemple une carte qui est un recensement fait par les associations de ce qui est nommé maintenant comme des CAO, des centres d'accueil et d'orientation qui sont maintenant dispersés sur le territoire.

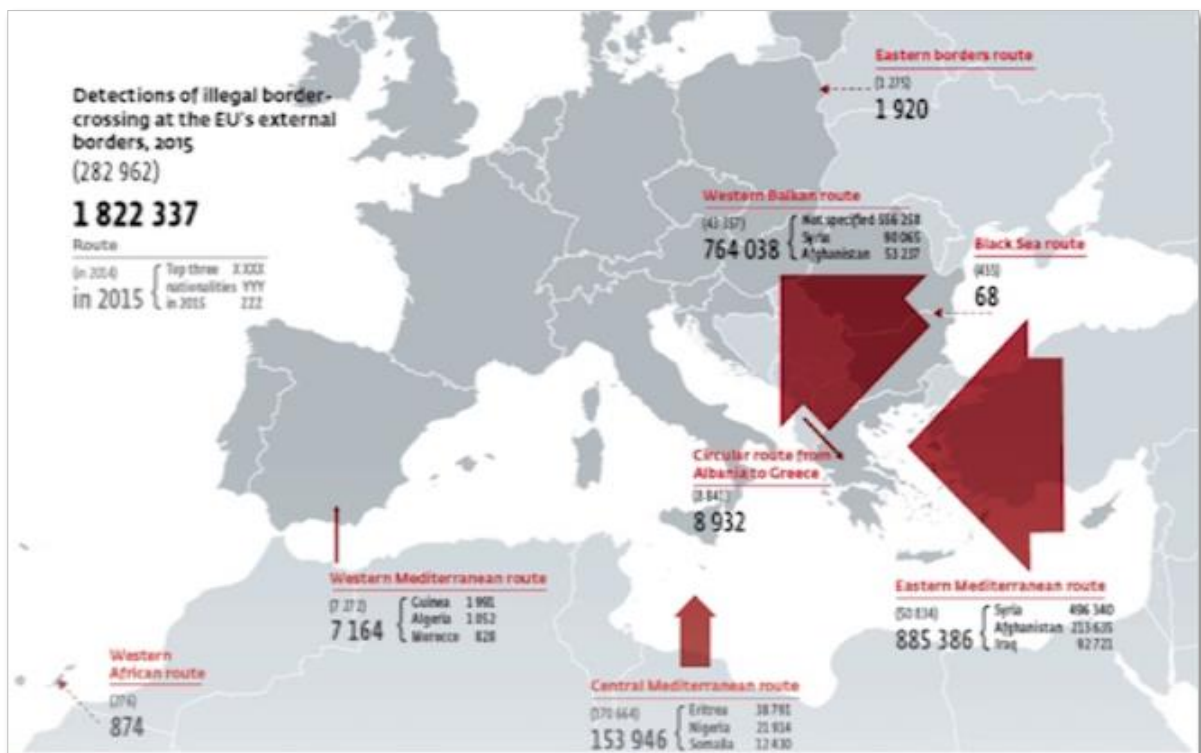
Lily Boillet : Vous avez dû en entendre parler peut-être dans votre région ou département ou en tout cas on a pu en entendre parler à la télé et les réticences que ça a pu provoquer dans certains endroits. Mais voilà, des centres ont été ouverts et donc les situations sont très disparates en fonction de là où on se trouve sur l'accueil, la possibilité de traduction ou pas, sur l'autonomie des personnes à l'intérieur, sur la situation géographique, est-ce que c'est à dix kilomètres d'un tout petit village ou centre-ville ou est ce qu'il y a une vie autour qui permet une socialisation donc c'est très disparate.



Vous voyez en rouge, ceux qui ont déjà fermé il y a quelques semaines puisque les personnes ont repris la route n'ont pas retrouvé une solution ou satisfaisante ou surtout de toute façon leur projet migratoire était l'Angleterre, et n'ont pas décidé de changer. Et d'autres sont partis parce que ce sont retrouvés isolés, stressés, sans réponse puisque parfois il y a eu un accompagnement physique, de la nourriture des choses comme ça mais pas de réponses sur les situations administratives et c'est ce qui est la première demande des personnes, une réponse rapide administrative. Et parfois il a fallu attendre plusieurs semaines où on leur a dit dès l'arrivée que l'office français d'intégration d'immigration viendrait d'ici un mois. Et ça c'était quelque chose qui plonge les gens dans « mais quel temps on peut encore perdre, en plus de tout qui était en amont ? ». Donc des centres ont déjà fermé. Les verts, sont ceux qui sont encore ouverts à priori. Alors, tout n'est pas exact. En bleu c'est ceux pour tous les mineurs isolés étrangers et en jaune pour les femmes. A notre surprise, on a des nouvelles de femmes que nous avons rencontrées et on sait qu'il y en a à Toulouse, à Strasbourg, on en a dans différents lieux et qui pour l'instant n'ont pas été identifiées comme telles peut-être parce que les femmes sont parties.

Il y a aussi des hommes ou dans les endroits ou dans les associations qui les gèrent, on ne sait pas encore exactement. C'est assez compliqué, très compliqué d'avoir les informations sur le devenir des femmes. Et on a essayé d'être en contact pour qu'elles continuent au travers du planning familial réparti sur tout le territoire, d'être en contact avec des personnes en mesure de les accueillir sur les questions de santé sexuelle et le droit des femmes notamment.

Vous avez ici une carte qui est établie par l'agence Frontex qui est une agence à laquelle l'Union Européenne délègue la gestion de ses frontières avec un énorme budget bien plus important que sur les questions d'accueil, si on peut se permettre un petit tacle comme ça, merci. Et qui du coup identifie, repère les personnes, les franchissements de frontières. On y constate donc vous le voyez avec les flèches, une notion de parcours migratoire, avec aussi une notion d'origine des personnes mais on voit à nouveau une absence de statistiques genrées. On ne trouve pas dans les rapports de l'agence Frontex de notions que sont les femmes dans ses franchissements de frontières. Voilà, ce n'est pas indiqué. Les femmes sont englobées dans le groupe dit réfugiés dit migrants dit clandestins ou franchissent illégalement des frontières.



Vous voyez ici une notion de parcours pour lequel on entend soit par des témoignages que l'on peut recueillir par les femmes qu'on rencontre ou d'autres associations comme les associations qui se trouvent en Italie, en Grèce ou dans les pays de l'Est, que il y a des points extrêmement compliqués à franchir notamment pour la Lybie où Caritas International, sur des entretiens de parcours, disait que la quasi-totalité des femmes subissaient des violences sexuelles dans le parcours qui vont du viol mais aussi à la vente comme de l'esclavage.

Armelle Walton : On a l'exemple d'une jeune fille de quinze ans qui est partie seule d'Ethiopie, qui est passée par la Lybie. En route elle a été un peu protégée par une famille. Et l'homme de la famille a vendu cette jeune fille à un fermier libyen. Elle y est restée quelques mois. L'homme est revenu la chercher, elle a réussi à s'enfuir et elle a fini par arriver à Calais. Traumatée par les violences sexuelles répétées qu'elle a subie, traumatisée par son parcours migratoire, elle arrive à Calais et hébergée dans un centre d'hébergement pour femmes et elle se retrouve dans la même chambre que la femme de l'homme qui l'avait vendu en fait. Et cet homme était présent sur le bidonville de Calais. Donc autre traumatisme vécu par cette jeune fille.

Lily Boillet : On voit que les politiques de l'Union Européenne de gestion de ses frontières et de fermeture des frontières et de délégation du contrôle de ses frontières au pays du pourtour. Parce que vous avez aussi dû entendre parler des négociations qui ont pu être faites avec la Mauritanie, avec le Maroc, avec la Lybie, avec la Turquie pour le plus récent accord, fait que l'Europe externalise ses frontières et n'exerce plus nécessairement un droit de regard sur ce qui peut bien se passer. C'est vraiment délégué, et ce qui est loin, ce qui n'est pas fait sur le territoire ne regarde plus. Alors que sur les témoignages des personnes, hommes comme femmes, mais les associations aussi qui monitorent ces questions-là sur ces territoires en question, répertorient des violences physiques régulières, des violences verbales de la part de toutes les polices rencontrées tout au long du parcours depuis le départ des différents pays d'origine jusqu'à l'arrivée en Allemagne, en Scandinavie ou au Royaume-Uni.

Des viols, de l'exploitation sexuelle, par les passeurs, mais pas qu'eux, par les autochtones. Peu importe les pays par lesquels elles sont passées. Les hommes de leur propre communauté, de l'exploitation domestique dans les pays de transit comme dans les pays de destination c'est-à-dire de l'esclavage, dont on entend beaucoup parler, en Grèce ou en Italie mais aussi des dames qui fuient l'esclavage domestique en Arabie Saoudite et qui se déplacent jusqu'ici. Donc c'est quelque chose de généralisé et qui a encore cours dans les camps ; une répartition des tâches qui est équivalente à ce qu'on peut toutes connaître. Les femmes vont avoir des nuits blanches parce qu'elles vont essayer de passer la nuit. Elles vont marcher pendant des kilomètres, elles auront été déposées dans une ville qui était pas celle de Calais, qui était pas au port parce qu'il y avait une erreur sur le camion ou que la police les emmène très loin comme ça cela leur prendra du temps pour revenir. Quand elles rentrent, il faut dans les camps qu'elles cuisinent et pas que pour elles, pour les hommes de leur communauté et entretenir les endroits par exemple.

Des violences institutionnelles généralisées : que ce soit au passage, aux frontières mais aussi au traitement de leur dossier, dans des conditions d'accueil, des difficultés aux parcours universitaires, au travail légal, un travail à la mesure de leur diplôme, des refus de soins, des absences de prévention en santé sexuelle, on va y revenir un petit peu après. Aucun pays de transit du pourtour européen comme de destination a de réelle politique d'accueil avec une intégration d'une approche de genre c'est-à-dire une approche spécifique liée au genre et aux orientations sexuelles des personnes également. On parle des femmes mais il y a aussi toute la question des personnes dites « LGBT » qui n'est pas du tout pris en compte, peu importe sur quel territoire peut se trouver, sur quel camp ou sur quel « hot spot ». Je ne sais pas si vous avez entendu parler de ce terme.

Puisque une fois que les personnes sont entrées sur le territoire européen, ce n'est pas que les ennuis soient finis, au contraire, on rentre dans des violences institutionnelles et dans l'enfermement où on voit du coup le développement de la politique de l'Union Européenne, d'enfermement des personnes étrangères et y compris des femmes et y compris des enfants même si la France a été plusieurs fois condamnée pour l'enfermement dans des centres de rétention administratives d'enfants, c'est quand même une pratique hyper dure. Les « hot spots » sont aussi considérés y compris par le Haut-Commissariat aux réfugiés comme des lieux d'enfermement. Ils se sont beaucoup inquiétés par exemple en Grèce où c'était devenu des centres de détention qui amenaient à refouler les personnes sans avoir observé leur demande d'asile jusqu'en Turquie et c'est là où il y a eu beaucoup, beaucoup d'inquiétudes et une observation bien que les directives européennes et les directives accueil devraient mettre en place un accueil spécifique pour les personnes vulnérables.

On s'aperçoit que faute de moyens, c'est très peu le cas dans tous ces centres officiels et encore moins le cas dans les bidonvilles. Mais en plus dans les personnes dites vulnérables on l'a vu dans la convention de Genève, les femmes ne sont pas considérées comme un groupe social. Dans ces personnes avec un besoin de structuration des lieux où d'accompagnement spécifique, les femmes ne sont pas incluses dedans. On y inclue les mineurs isolés et les personnes victimes de violence avec tout ce que peut porter comme interrogation sur : comment on les détermine ? Est-ce qu'on leur pose vraiment la question ? Sachant que dans la manière dont ça a été traité, il n'y a pas d'entretien systématique avec les personnes, et non plus un entretien avec une approche de genre notamment peut être un entretien sans les époux, sans les accompagnateurs, sans les protecteurs nécessaires que les femmes peuvent choisir pour éviter ou limiter certaines violences sexuelles.

Armelle Walton : On va terminer sur les différents types de violences subies par les femmes. Il s'agit surtout des femmes seules et des mineurs masculins pour le coup et mineures féminines. On l'a dit des violences sexuelles qui peuvent être subies lors des tentatives de passage, sur les points de passage ou dans les camions, que ce soit par les hommes migrants ou par les hommes français, comme par exemple certains chauffeurs routiers qui vont négocier un passage contre des faveurs entre guillemets « sexuelles ». Ça va être aussi sur le lieu de vie, dans les déplacements. Pour revenir des tentatives de passage, sur la route quand elles reviennent à pied elles peuvent faire du stop par exemple et être prise en voiture et subir des violences sexuelles. Qui les surprennent parce que dans le non approche spécifique de genre et pour les femmes il y a très peu de messages de prévention qui sont délivrés sur ces violences et sur la santé sexuelle.

Lily Boillet : Ce n'est pas du tout une habitude auprès du monde associatif qui encadre cette question-là et encore moins des autorités. Et donc les femmes arrivent avec leur propre représentation, et on a des témoignages de femmes qui ont été agressées par des français et qui sont tétanisées en disant « mais on n'aurait jamais cru que ça aurait pu nous arriver, on pensait que les européens étaient éduqués ». On entre beaucoup dans ce dialogue interculturel de « ben oui, on va arrêter de parler de chez vous de chez nous parce qu'en fait, les situations sont très similaires » sauf que les personnes arrivent avec ces représentations comme nous on a des représentations sur qui elles sont et si on en parle pas, si on ne peut pas approcher, elles n'ont pas toutes les cartes en mains pour se défendre elles-mêmes.

On avait prévu de vous montrer « l'invisibilisation. » On vous l'a dit, il n'y a pas d'étude spécifique sur cette question de transit qui n'est pas récente, on essaye de dire que c'est récent mais non. On a vu ce qui était le plus marquant c'était le camp de Sangatte. Mais depuis les années quatre-vingt-dix dans les différents villages dont on vous a parlé toute à l'heure, on connaît les gens, les locaux savent qu'il y a des exilés, qu'il y a des femmes également. Donc pas d'études spécifique, une absence de données statistiques genrées et une écrasante majorité visuelle dans les médias. On sait aussi que c'est quelque chose dont se sont emparés les populismes d'extrême droite. Et en plus après sur la question de genre et de sexisme et de machisme intégré, les femmes sont aussi quasiment totalement associées aux mineurs. C'est-à-dire qu'on peut être contente de voir un article « tiens la situation des femmes » et les deux premières lignes vont parler des femmes et derrière on embraye directement sur les mineurs, sur les familles et plus de notions de ce que peuvent réellement vivre les femmes sauf par le prisme de l'oppression et des fois du misérabilisme qui nous peut nous interpeller aussi plutôt comme des combattantes.

Elles ont parcouru tous ces kilomètres également comme les hommes. Elles en ont subies comme les hommes et deux fois plus comme les hommes cette question de l'oppression de leurs confrères, camarades, de pères, frères, maris et pourtant elles sont là et elles sont pleines de ressources. On est toujours un peu surpris par le traitement médiatique effectivement. On a cherché quand même des chiffres. On n'est plus sur le transit mais sur la population immigrée en Europe, on voit bien que la part n'est pas si écrasante que ça, la part des hommes n'est pas si écrasante que ça. Et puis surtout l'OFPRAS l'office français pour les réfugiés et les apatrides qui observe les demandes d'asiles a accordé la protection en 2015 à 42 % de femmes. Donc c'est plutôt une majorité écrasante d'hommes et l'UNICEF a observé les franchissements de personnes issues de Syrie, d'Irak et d'Afghanistan dans les Balkans ; et si en 2005 on parlait de 34 % de femmes, au début 2016 on compte plus de 60% de femmes et d'enfants également. Et puis sur le chiffre le plus commun, toutes migrations internationales confondues, on parle de 52% de femmes.

Une manifestation a été impulsée par les femmes à Calais au moment du démantèlement, puisque elles ont été les grandes perdantes de négociation entre la France et l'Angleterre sur les passages, sur la manière dont l'Angleterre allait observer certaines des demandes. On a eu des choses très étranges comme des femmes majeures et bien majeures, ce n'est pas possible de se tromper, qui sont quand même montées dans des bus dites de mineures et ont franchi la frontière emmenées par les anglais qui a créé le fameux appel d'air qui n'existait pas en temps normal mais qui est toujours mis en place par les autorités. Beaucoup de femmes se sont à nouveau retrouvées dans le cul de sac de Calais sans réponses et ont organisé leur propre défense et ça a fait un mince filet effectivement dans les médias.

Ça n'arrange pas trop l'image du migrant seul qui vient nous envahir et transformer notre culture et comme quelque chose qui colle le mieux à ce qu'on voudrait dire pourtant qu'à ses femmes éthiopiennes, érythréennes qui fuient des violences de genre dans leur pays d'origine, qui ont une volonté farouche de carrières universitaires, professionnelles et qui n'ont rien d'une petite chose fragile mais qui sont placées dans des situations de vulnérabilité et que l'on crée avec les politiques migratoires actuelles.

Juste pour terminer cette fois-ci un exemple pendant le démantèlement qui a duré trois jours à Calais. Les femmes ont été les dernières à partir. On a eu aucune information sur leur devenir, on ne savait pas, on n'arrivait pas à accéder à elles. Et en fait pendant les trois jours de démantèlement il y a eu beaucoup de viols, des viols en réunion... Des choses qui arrivent, j'allais dire, habituellement mais là on a senti qu'il y avait vraiment des violences supplémentaires dues à la situation de chaos qui a eu lieu.

Et avec juste une difficulté due au territoire. Une difficulté de faire accéder les femmes dites migrantes au droit commun puisque quand on accompagne une femme migrante on s'aperçoit de fait que le droit commun dysfonctionne pour les femmes locales mais comme on est localement sur une terre avec un très fort patriarcat, un très fort machisme, la question de l'accès au droit pour les femmes est très compliquée. C'est très fastidieux et un abandon et une normalisation de dysfonctionnement comme l'accès au centre IVG et à l'IVG pour toute femme du département du Pas-De-Calais est extrêmement compliqué, mais ça l'est encore plus pour les femmes exilées et sur fond de xénophobie également. Et on s'aperçoit, qu'elles sont révélatrices des dysfonctionnements et donc : défendre leurs droits c'est défendre les nôtres.

[Applaudissements]

Le devoir conjugal et le viol conjugal

Anna MATTEOLI

Juriste au CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

Bonjour à tous et à toutes. Tout d'abord, je souhaitais remercier Madame Françoise Bey, adjointe au Maire, chargée de la politique municipale en faveur des droits des femmes et de l'égalité de genres. J'aimerais également remercier Bernadette Geisler et Nathalie Bahl pour l'ensemble de l'organisation et de m'avoir attribué ce magnifique créneau horaire de midi où l'attention des participantes et des participants est au maximum.



Est-ce que je retourne manger chez moi ? Est-ce que je m'arrête près du Wacken pour manger ? Donc merci Bernadette et Nathalie, en plus, elles ne sont pas là donc je peux le dire tout à fait. Donc, je remercie également Elena Souza pour son animation parfaite. Evidemment, j'ai également une grande pensée pour Miné Günbay qui a permis avec son action politique de contribuer à la mise en avant dans l'espace public de la question des violences faites aux femmes, violences encore « invisibilisées » dans notre société. Donc, je tenais à la remercier vivement.

J'ai le plaisir ce matin d'intervenir au nom de Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, association œuvrant pour l'égalité entre les femmes et les hommes et pour la lutte contre les violences faites aux femmes.

J'aimerais tout d'abord vous expliquer mon cheminement jusqu'à ce sujet de réflexion que je souhaite vous exposer ce matin. Les liaisons dangereuses entre le devoir conjugal et le viol conjugal. Le premier pas de ce cheminement est totalement théorique et m'intéresse en tant que juriste. Il s'agit alors de s'interroger sur les frontières entre le droit civil et entre le droit pénal et il s'agit également de s'interroger sur les interactions entre ces deux domaines du droit. Pour bien comprendre, il faut savoir que le devoir conjugal ressort du droit civil et le viol conjugal du droit pénal.

Je vais peut-être rapidement préciser les différences entre le droit civil et le droit pénal. Le droit civil régit les relations privées des personnes entre elles. Son objectif est de respecter les intérêts privés des individus. En droit de la famille, le divorce, la rupture du PACS, le recouvrement des impayés de pension alimentaire, rentrent dans ce domaine.

Le droit pénal, quant à lui, a comme objectif de sanctionner les comportements qui vont être jugés déviants par rapport à des règles que la société s'est fixées. Le droit pénal définit les infractions et les sanctions. Les comportements que la société condamne lèsent une victime, un individu mais également la société dans son ensemble.

Ce n'est pas toutefois uniquement cet aspect théorique qui m'a amené à réfléchir à cette question et aux liens qui unissent ces deux notions, à savoir devoir conjugal et viol conjugal. Il m'appartient alors de vous raconter une anecdote. Il faut toujours une anecdote. Il y a une quinzaine d'années avec l'association « SOS Cronenbourg », aujourd'hui appelée « Viaduc », nous avons organisé une réunion d'accès aux droits auprès de femmes habitant le quartier de Cronenbourg. Lors d'un jeu de cartes passionnant, il s'agissait de choisir pour les participantes entre différentes thématiques : couple, justice, citoyenneté. Des questions étaient posées et un point était attribué à chaque bonne réponse. Vous voyez c'était donc un jeu passionnant.

Dans un premier temps, les participantes choisissaient de manière quasiment systématique la thématique couple, qui semblait certainement plus proche de leur quotidien. Il s'agissait de répondre à des questions de type « est-on obligé de porter le nom de son époux ou de son épouse quand on se marie ? Où faut-il se rendre pour rompre un PACS ? Et puis la question « le viol entre époux est-il sanctionné ? » est apparue. Silence gêné par les participantes. Quelques réponses ont été données du bout des lèvres et portaient sur les nécessaires et indiscutables relations sexuelles dans le cadre d'un couple marié, ceci mettant en avant que la question du consentement n'avait pas à être abordée dans le cadre du mariage. Et ensuite, la thématique n'a plus du tout été choisie lors de cette séance, uniquement les thématiques justice et citoyenneté qui les passionnaient.

Cette anecdote illustre que cette question juridique de la répression du viol conjugal soulève d'autres questionnements beaucoup plus complexes qu'une question juridique et révèle un tabou sur cette question et révèle également la toute-puissance du devoir conjugal dans l'appréhension de cette question. C'est à partir de ce questionnement théorique et pratique qu'il m'a semblé nécessaire de pouvoir réfléchir sur cette question des liaisons entre devoir conjugal et viol conjugal. Pour bien comprendre que ces notions sont intimement mêlées, il convient de rappeler le conseil de Balzac, qui dans son ouvrage de 1829 intitulé « Physiologie du mariage », préconisait de « ne pas commencer le mariage par un viol »... bonne préconisation. Il est donc important de voir comment le droit accueille ces questions de sexualité. Je vous propose d'aborder mon propos en deux parties, je vous rappelle, je suis juriste, donc un, deux. Dans un premier temps je vous propose de revenir sur ce fameux devoir conjugal qui est un devoir civil. Dans un second temps, je vais retracer la difficile appréhension du viol conjugal par le droit pénal qui ne va l'ériger en infraction que tardivement. Comme le temps est très limité et encore plus maintenant, je voulais faire un petit préambule, je ne vais m'intéresser qu'aux couples mariés. Cela ne va pas dire que les questionnements que l'on va se poser ne concernent pas les couples de PACS et de concubins mais je vais de manière arbitraire me limiter aux couples mariés.

Voyons donc dans un premier temps la consistance du devoir conjugal, dans le Code Civil, code qui régit notamment les relations personnelles et patrimoniales dans la famille. Il faut tout d'abord préciser qu'aucun article du Code Civil ne précise expressément que dans le cadre du mariage les relations sexuelles sont obligatoires. Le devoir conjugal n'est pas inscrit dans le Code Civil.

Il n'y a aucune obligation explicite d'entretenir des relations sexuelles entre conjoints. Il peut être intéressant de relever que le droit canonique, le droit antérieur était assez clair quant à lui sur cette question. Il parlait de *copula carnalis*. Je sais que vous êtes toutes et tous des fins latinistes, mais je vais quand même me permettre de traduire cette expression, donc *copula carnalis* : union des chairs-relation charnelles, c'est à peu près clair. Et pour illustrer le côté très clair du droit canonique, on peut relever que certaines questions avaient été traitées par les tribunaux, par exemple et par d'autres textes, une épouse ne pouvait sans le consentement de son mari se coucher avec un vêtement. Donc il fallait le consentement de son mari pour pouvoir porter un pyjama. Bon je ne sais pas si on appelle cela « pyjama » à ce moment-là mais en tout cas voilà. Le tribunal ecclésiastique de Paris, au moyen-âge quant à lui avait mis en place une astreinte qui imposait au mari de connaître charnellement leur épouse deux fois par semaine. Donc pas de pyjama et deux fois par semaine. Donc le droit canonique était un peu plus déluré que le Code Civil. Avec le droit canonique, chaque époux bénéficie indirectement d'un droit sur le corps de l'autre. Comme je vous disais dans le Code Civil il n'y a pas d'obligations explicites, mais le Code Civil a été créé par...enfin poussé par Napoléon et quelques citations de Napoléon pouvaient nous laisser présager que le devoir conjugal resterait.

Alors une citation que j'aime bien : « *La femme est donnée à l'homme* », donc on disait femme et homme, là, et pas mari et épouse ; femme et homme. « *La femme est donnée à l'homme pour qu'elle lui fasse des enfants* ». Ce n'est pas fini, ce n'est pas le plus drôle. « *Elle est sa propriété comme l'arbre à fruit est celle du jardinier* ». C'est beau non ? C'était un poète. Il était un peu moins poétique quand il disait : « *la femme et ses entrailles sont la propriété de l'homme* ». C'est un peu moins poétique mais c'est la même idée.

Alors maintenant on revient au côté très pudique du Code Civil, donc ce petit livre rouge (dans le Code Civil on est obligé de passer par l'article 215 du Code Civil) qui énonce que les époux s'obligent mutuellement à une communauté de vie. Donc il y a des auteurs, il y a des tribunaux qui ont réfléchi : mais qu'est-ce qu'il peut y avoir derrière cette communauté de vie ? Donc cette communauté de vie implique déjà une cohabitation, donc il faut vivre sous le même toit. Et il faut également un devoir de coopérer. Il faut avoir des projets ensemble, il faut avoir des centres d'intérêts ensembles. C'est le Code Civil qui nous le dit, enfin l'interprétation du Code Civil. Et ensuite troisième élément de la communauté de vie, il faut une communauté de lit. C'est beau ! Communauté de vie implique communauté de lit.

Donc dans le Code Civil, le devoir conjugal est caché pudiquement derrière la communauté de vie : c'est le droit actuel. Je peux aussi rajouter quelque chose qui est intéressant mais qui n'est plus actuel puisqu'aujourd'hui on a une égalité entre les femmes et les hommes dans le Code Civil. Mais avant l'article 213 du Code Civil nous disait : « *le mari doit protection à sa femme ; la femme doit obéissance à son mari* ». Voilà, ce n'est plus inscrit dans le Code Civil, ce n'est plus une règle légale mais ça nous permet de comprendre l'implication forte du devoir conjugal dans notre droit actuel. Donc le devoir conjugal n'est pas inscrit dans le Code Civil, il a été conceptualisé par les juges à travers trois actions : l'annulation du mariage, le divorce et l'action en responsabilité civile.

Donc je vais vous donner quelques exemples très rapides pour illustrer ces trois actions et vous montrer comment le devoir conjugal s'y devine.

Si on revient à l'annulation du mariage, on peut citer un arrêt de la Cour de Cassation du 19 décembre 2012, donc il y a quatre ans. Précisons qu'un mariage peut être annulé s'il n'a pas été conclu dans une intention matrimoniale. Alors, qu'est-ce qu'une intention matrimoniale ? C'est en tout cas vouloir des rapports sexuels selon la jurisprudence. La Cour de Cassation dans cet Arrêt, énonce que le mariage de celle qui ne s'est engagée qu'en raison d'un intérêt patrimonial, sans vouloir les autres effets notamment le devoir conjugal, doit être annulé. En l'espèce les faits étaient assez particuliers, d'ailleurs comme dans toute affaire d'annulation de mariage. Madame avait épousé, on a son prénom, Philippe, le 12 juillet 1996 et elle a été condamnée pour coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner, mort qui est intervenue le 7 août 1996, trois semaines après le mariage. Donc, ça a été assez court. Selon différentes preuves que la Cour a accepté, au moment du mariage Madame et je cite « était animée par une intention de lucre et de cupidité ». Les tribunaux parlent bien. Et donc, elle n'aurait selon le tribunal pour unique but d'appréhender le patrimoine de Philippe.

Voilà, ça c'est anecdotique mais ce qui nous intéresse nous c'est la suite. L'épouse s'est refusée à son époux. Après le mariage elle n'a consenti à une relation sexuelle que le jour du mariage et donc ce qui a conduit Philippe à douter de la sincérité de l'intention matrimoniale de son épouse et à exprimer sa volonté dès le mois d'août de demander l'annulation du mariage. Donc, vous connaissez déjà la fin tragique de Philippe mais en tout cas pour nous, pour le devoir conjugal, rappelons que le mariage là, la Cour de Cassation a été annulée puisque Madame refuse de se soumettre à un des effets du mariage qui est le devoir conjugal. Et cela nous montre l'importance du devoir conjugal en tant qu'effet du mariage.

Donc, il y a des affaires d'annulation mais il y a aussi des affaires de divorce pour fautes où le devoir conjugal réapparaît. En caricaturant, si un époux ne souhaite pas avoir de relations sexuelles, l'autre peut demander un divorce pour faute. Exemple, un arrêt de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence du 1^{er} octobre 2008, la Cour nous dit que le refus d'entretenir des relations sexuelles dans le cadre du mariage est injurieux pour le conjoint et constitue une violation grave où renouveler des devoirs et obligations maritales. Encore un arrêt, très rapidement, Cour de Cassation 1971. Ici la Cour de Cassation valide le fait que le divorce soit prononcé puisque Madame s'est dérobée au devoir conjugal.

Donc, on voit que le devoir conjugal apparaît à travers l'action en annulation du mariage, l'action pour divorce pour faute, puis l'action en responsabilité civile. L'action en responsabilité civile, il faut prouver une faute, un préjudice et un lien de causalité entre la faute et le préjudice. C'est une affaire toujours d'Aix-en-Provence, enfin je ne veux pas tirer de conclusion sur Aix-en-Provence mais voilà. Du 3 mai 2011. Dans cette affaire, Madame a obtenu des dommages et intérêts, donc là c'est assez exceptionnel puisque c'est Madame qui met en avant l'absence de relations sexuelles donc elle a obtenu 10.000 euros pour absence de relations sexuelles pendant plusieurs années.

On peut noter ici, donc comme je vous le disais que le refus du devoir conjugal émane du conjoint. Monsieur, lui contestait l'absence de relations sexuelles considérant qu'elles se sont simplement espacées au fil du temps en raison de ses problèmes de santé et d'une fatigue chronique générée par les horaires de travail. Mais la Cour n'a pas été sensible aux arguments de Monsieur et a constaté que cette quasi absence de relation sexuelle pendant plusieurs années a contribué à la dégradation des rapports entre les époux et la Cour a jugé que les attentes de l'épouse étaient légitimes dans la mesure où les rapports sexuels entre époux sont notamment l'expression de l'affection qu'ils se portent mutuellement et s'inscrivent dans la continuité des devoirs découlant du mariage.

Et puis la cour précise (c'est complémentaire) que le Monsieur ne justifie pas de problème de santé le mettant dans l'incapacité totale d'avoir des relations avec son épouse. On pourrait discuter sur ces affaires mais ce qui est très important c'est de montrer que le devoir conjugal est conceptualisé par les juges, et est très présent puisque les affaires que je vous cite sont des affaires de 2011, 2012... il y en a une de 1971 mais en tout cas ce sont encore des affaires qui arrivent devant les tribunaux. Et elles arrivent devant les tribunaux quand l'un des époux refuse d'exécuter un devoir et il a des sanctions civiles.

Maintenant je passe à ma seconde partie, pour vous montrer que malgré l'importance de ce devoir, une limite est quand même posée par le législateur et la limite est posée par le Pénal.

En d'autres termes, si un époux refuse de se soumettre au devoir conjugal, la réponse aujourd'hui est le divorce ou l'annulation du mariage mais non le viol. C'est un petit peu notre droit positif. Mais étant donné l'importance du devoir conjugal en matière civile, l'infraction de viol a connu des difficultés pour s'appliquer entre membres d'un couple marié.

Rappelons tout d'abord que le viol est défini à l'article 222 – 23 du Code Pénal depuis 1980. Il est défini de la manière suivante comme Marie-France CASALIS vous l'a indiqué tout à l'heure, « un viol est tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise ». Après, il serait intéressant de mettre dans cette partie tout ce que Marie-France CASALIS a développé par rapports aux éléments constitutifs de cette infraction et toutes les questions que l'on peut avoir par rapport à l'interprétation jurisprudentielle.

Etant donné ce qu'on a vu par rapport au devoir conjugal la question était de savoir si pendant la durée du mariage un époux peut imposer à l'autre des actes de pénétrations sexuelles auxquels il ne consent pas. Faut-il considérer que le mariage constitue une institution dans laquelle les conjoints se doivent l'un à l'autre sans autres questions ?

Si dans le cadre de ce colloque et après cette matinée, on va dire que la réponse peut sembler évidente pour la majorité des participantes et participants, il faut au contraire noter que ça a été beaucoup plus difficile pour le législateur français, qui n'a certainement pas assisté à tous ces colloques.

(Rires...) C'est une explication. Bon il y en avait très peu en 1804, c'est peut-être ça aussi.

Alors, pendant très longtemps l'obéissance que la femme devait au mari (article 213 que je vous ai lu tout à l'heure), était également une obéissance dans le cadre des rapports sexuels. On obéissait au mari dans tout, même dans les rapports sexuels. Les liens conjugaux justifiaient la relation sexuelle même imposée, puisque les relations sexuelles constituaient des fins légitimes du mariage. Expression qui est reprise dans l'arrêt de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence de 2011. Donc c'est encore des choses qui sont exprimées par les tribunaux.

Donc là, on est toujours au 19^{ème}. Des auteurs de droit en 1863 énonçaient qu'un mari qui se servirait de la force à l'égard de sa femme ne commettrait point le crime de viol. Alors hop, on referme le livre, pas de problème. Au vingtième siècle, j'ai du mal avec les siècles, y a-t-il une évolution ? Allons voir les auteurs de droit, donc auteurs des manuels de droits qui étaient quand même largement diffusés auprès des étudiants qui allaient devenir magistrats donc il y a quand même une connexion et les étudiants de droit aiment beaucoup les manuels de droit donc qu'est-ce qu'ils lisaient en 1953 ?

Qu'il n'y a pas d'infraction dans le cas du mari qui n'emploie la force que pour contraindre sa femme à des relations normales. Il faudra déjà que Monsieur VOIX nous explique cette phrase mais je pense qu'il est décédé. Donc, c'est-à-dire qu'il n'emploie la force que pour contraindre sa femme à des relations normales, c'est-à-dire conformément à l'ordre de la nature là aussi (L'année dernière j'ai répété des choses, cette année je resterais très sobre) et ne causant aucune blessure donc : « l'ordre de la nature » et « ne causant aucune blessure ». Dans ce cas-là les éléments constitutifs de l'infraction de viol, on oublie.



Malgré ces positions doctrinales, les magistrats et le législateur ont su s'émanciper de la doctrine et donc une évolution va apparaître. Dès 1980, de rares époux ont été condamnés pour viol, mais il s'agissait de cas très particuliers dans lequel le viol conjugal avait été accompagné de violences extrêmement graves voire d'actes de tortures ou de barbarie. Et là on est dans la logique de position doctrinale.

En 1992, revirement de jurisprudence, la Cour de Cassation se positionne clairement. Dans cette affaire, le juge d'instruction avait refusé d'ouvrir une enquête à la suite de la plainte de la victime, aux motifs que les époux vivaient ensemble, sans qu'aucune procédure judiciaire de séparation ne soit engagée par l'un d'eux et que les actes sexuels accomplis contre le gré de l'épouse. Il n'y avait pas eu d'autres violences particulières autres que la pénétration sexuelle. Donc, le juge d'instruction nous dit : « ce n'est pas la peine d'ouvrir une enquête, il n'y a pas eu de violence », mais il a quand même dit « autre que la pénétration sexuelle ». Et, il précisait que ces actes entraient dans le cadre du mariage tel qu'il est traditionnellement admis. La chambre d'accusation va dans le même sens et estime que c'est à juste titre que ce juge d'instruction a estimé que le mariage a pour effet de légitimer les rapports sexuels et que l'épouse ne peut invoquer son absence de consentement ou l'agressivité qui accompagnait des actes sexuels normaux ; donc elle ne peut pas mettre ça en avant pour soutenir avoir été victime de viol.

Pendant la chambre criminelle en 1992 prend une position contraire et considère que la présomption de consentement des époux aux actes sexuels accomplis dans l'intimité de la vie conjugale ne vaut que jusqu'à preuve du contraire. Ainsi, la Cour de Cassation en 1992 finalement admet que l'un des époux peut dire non et que le mariage n'emporte pas la perte de la souveraineté sur son corps.

Ici, faisons un peu preuve de chauvinisme et de « bon élève » : la Cour de Cassation a devancé la jurisprudence de la cour européenne des droits de l'homme qui dans deux affaires contre le Royaume-Uni le 2 novembre 1995, trois ans plus tard, a affirmé que « l'abandon de l'idée inacceptable qu'un mari ne pouvait être poursuivi pour le viol de sa femme est conforme, non seulement à une notion civilisée du mariage mais encore et surtout aux objectifs fondamentaux de la convention dont l'essence est le respect de la dignité et de la liberté humaine ». Ça sent comme une conclusion mais ce n'est pas tout à fait la conclusion mais j'ai presque fini.

Donc ça c'est la jurisprudence mais quand même la loi est importante. Cette jurisprudence date de 1992 et le législateur dans une loi du 4 avril 2006 a prévu dans le Code Pénal de manière expresse que le viol et les autres actes sexuels sont constitués lorsqu'ils ont été imposés à la victime quelle que soit la nature des relations existantes entre l'agresseur et la victime, là c'est important pour nous, y compris s'ils sont unis par les liens du mariage. Et de plus, le législateur a mis en place des sanctions plus importantes quand le viol a été commis par un conjoint, vingt ans au lieu de quinze ans. Mais dans la loi du 4 avril 2006, il est toutefois noté que la présomption du consentement des époux à l'acte sexuel ne vaut que jusqu'à preuve contraire. Donc, il y a toujours cette présomption de consentement des époux.



Arrive la loi du 9 juillet 2010 qui a notamment instauré l'ordonnance de protection et cette loi a supprimé la présomption de consentement de l'époux à l'acte sexuel. Il n'y a plus de présomption, de consentement dans le Code Pénal. Donc, même dans le cadre d'un couple marié, le consentement à l'acte sexuel n'est pas présumé : un l'époux peut consentir à l'acte sexuel comme il peut ne pas y consentir. En quelques années, le viol entre époux qui n'était pas une infraction reconnue, devient une infraction qui connaît des sanctions plus grave que si le viol était commis par un étranger. Au niveau symbolique, la loi remplit donc sa mission en montrant ce que notre société ne tolère pas comme comportement et en appréhendant la spécificité du viol conjugal.

Quelques mots pour conclure. En droit positif (droit actuel), l'absence de relations sexuelles peut être toujours sanctionnée en droit civil dans le cadre du couple marié. Cependant, le viol entre époux est une infraction pénale. Si les règles semblent claires on peut toutefois se demander devant le peu de plaintes et le peu de condamnations, comme on vous l'a démontré toute à l'heure, si pour rendre effective la répression du viol entre époux, il ne serait pas nécessaire de questionner à nouveau la place du devoir conjugal dans le droit civil. Bien que les règles du droit civil n'empêchent pas la sanction du viol entre époux, n'est-il pas pertinent d'arrêter de considérer comme une faute le refus de consentir à des rapports sexuels avec son conjoint, faute civile, ceci pour garantir une valeur absolue et fondamentale à la préexistence du consentement avant toute relation intime.

Tous ces propos, peut-être trop longs, permettent de comprendre pourquoi il y a quinze ans cette question juridique du viol conjugal avait pu mettre mal à l'aise les participantes de ce cours à Cronenbourg.

Je vous remercie pour votre attention

[Applaudissements]

Le viol par inceste

Marie-France CASALIS

Porte-parole de l'association « Collectif Féministe contre le viol », membre du haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

[Diffusion d'une vidéo]



« Cette enfant est comme la plupart des enfants, sage, obéissante, elle est toujours à l'écoute des grandes personnes, toujours en quête d'apprendre de nouvelles choses, elle fait la fierté de sa famille et pourtant elle souffre d'insomnie, de cauchemars, elle grandira mal, elle aura des pensées suicidaires. Elle fera sa première tentative à douze ans, tout cela parce qu'elle écoute son papa qui lui dit que c'est

normal, que tout le monde fait cela et que les papas ont toujours raison.

Un enfant n'est jamais consentant. L'inceste est toujours un crime, changeons la loi ».

Quand « Viol femmes informations » s'est ouvert, nous attendions des victimes de viols d'il y a trois semaines, d'il y a un mois, d'il y a un an et nous avons eu au téléphone des femmes âgées, des femmes très âgées qui nous racontaient dix ans de viol à la maison par papa dans sa propre chambre, dans son lit d'enfant. Nous avons changé de planète.



Car figurez-vous qu'avant 1986 en France, le viol intrafamilial n'existait pas. Cela avait existé à la fin du 19^{ème} siècle puis cela s'était à nouveau camouflé par l'intelligence des agresseurs. Et donc ces femmes qui nous parlaient dans un premier temps moi j'ai pensé, je débarquais là-dedans, j'avais passé quinze ans au planning, j'avais entendu des tas de choses, j'avais fait des tas de formations, j'avais été animatrice, jamais on ne m'avait parlé des viols des pères sur leur fille.

Donc, j'avais cru que l'inceste était un tabou, quelque chose d'interdit, quelque chose qui n'existe que pour des personnes un peu particulières, très peu. Et là au téléphone, il y en avait beaucoup, cinquante pour cent de nos appels c'était cela, donc j'ai commencé ma cascade des tabous. Ce n'était pas l'inceste qui était un tabou puisque tellement de personnes avaient violé leur fille. Et des personnes, médecin, professeur de médecine, grand aristocrate, pair de France, grand résistant, chef d'entreprise, avocat... Pas simplement des errants qui viennent d'ailleurs et qui n'ont pas de repères donc ce n'est pas l'inceste qui n'est pas tabou.

Donc, j'ai pensé ce qui était le tabou, l'interdit c'était d'en parler, puisque moi j'en n'avais jamais entendu parler, on voit le monde à sa porte. Et en fait en écoutant ce que disent ces femmes quand elles nous racontaient leur parcours de vie, leur parcours de blessures, leur parcours ravagé, beaucoup de ces enfants avaient parlé. On les avait traitées de petites menteuses, vicieuses, de petites salopes. Qu'est-ce qu'elles racontent sur tonton Marcel qui leur a offert un vélo en plus ? Il est toujours prêt à t'emmener en vacances aux Baléares tonton Marcel, et maintenant ?

Voilà, donc le tabou ce n'était pas l'inceste, le tabou ce n'est pas d'en parler, donc dans ma cascade de tabous je suis descendue à la troisième étape. Et pour moi en 1986 le tabou de l'inceste c'était d'accuser les pères du viol de leur fille. Alors, depuis cette date, j'ai travaillé plus largement sur les violences faites aux femmes puisque j'ai travaillé au service du Droit des Femmes sur cette question, et je pense que le tabou c'est cela. Accuser les agresseurs des crimes qu'ils commettent, accuser les conjoints violents des violences qu'ils commettent, accuser les violeurs des crimes qu'ils ont commis.

Pourquoi est-ce qu'on a pu en parler ? Parce que des femmes courageuses ont pris la parole et parce que des femmes les ont entendues et c'est là qu'il faut qu'on se rencontre. Cela ne suffit pas qu'il y ait des lois. C'est essentiel, c'est important la loi c'est le repère, cela dit « cela c'est interdit, c'est puni ». Mais il faut aussi que les personnes qui sont confrontées à ses agresseurs trouvent de l'aide et du soutien et cela est difficile. Ce film de trente-cinq secondes qui vous montre la souffrance de cette petite fille qui est toute mignonne : elle fait bien ses devoirs, apprend à nager, fait tout ce qu'on lui dit et pourtant elle ne dort pas bien, elle fera des tentatives de suicide tout ça parce que... Parce que ce viol par le père, le viol dans la famille est encore dans notre société, une chose tellement horrible que l'on voudrait ne pas la connaître. Une chose tellement terrible que ce n'est pas possible que cela arrive. Parce que à l'extérieur, ce prédateur, c'est un être tout à fait normal : il travaille, a des relations avec les autres adultes, cela ne se voit pas.

Alors la question de l'inceste dans le code pénal cela a été très difficile à la faire rentrer. Et c'est sous la pression des associations notamment AIVI, l'association internationale des victimes d'inceste qu'on avait réussi à avoir une première étape où l'inceste était dans le code pénal pendant dix-huit mois. Et dans ces dix-huit mois un père condamné pour un viol par inceste a fait une question prioritaire de constitutionnalité c'est-à-dire à interpeller le conseil constitutionnel au motif que la loi n'était pas suffisamment claire etc... et on a effacé dans le code pénal le mot « inceste ». Ça c'est impressionnant.

Parce qu'à peu près dans les mêmes années, la question du harcèlement sexuel et certaines d'entre vous vont s'en souvenir, le délit de harcèlement sexuel a fait l'objet d'une attaque par un homme condamné pour harcèlement sexuel, un élu condamné pour harcèlement sexuel sur une de ses administrées, employées, a déposé une question prioritaire de constitutionnalité aux motifs que le harcèlement n'était pas suffisamment défini dans la loi et la loi a été abrogée.

Ce qui veut dire que cette année-là toutes les femmes qui étaient en procédure, toutes les procédures sont tombées. Et comme on a le droit de porter qu'une seule fois pour une infraction, elles n'ont pas pu recommencer plus tard. C'était une période où il y avait une Ministre du Droit des Femmes et dans les six mois, il y a eu un mouvement, un courant, on a rétabli dans le code pénal une infraction définissant le harcèlement sexuel.

Pour l'inceste, silence radio. Silence radio parce que là on touche vraiment à quelque chose de tout à fait intime aux nœuds des familles, à l'intérieur et cela nous dérange d'entrer là et c'est là qu'il faut entrer. Alors, depuis la loi du 14 mars 2016, vous voyez comme c'est récent, relative à la protection de l'enfance, on a réintroduit la notion d'inceste dans le code pénal en modifiant les articles 223, 31 etc... Sont ainsi qualifiées d'incestueux les atteintes sexuelles, agressions sexuelles et viols commis sur la personne d'une mineure par un ascendant, un frère, une sœur, un oncle, une tante, un neveu, une nièce, on a mis toute la liste cette fois-ci. Le conjoint, le concubin d'une des personnes précédemment citée ou le partenaire lié par un pacte avec l'une des personnes précédemment citée s'il assure le ou la mineure une autorité de droits ou de faits.

Cela veut simplement dire qu'il y aura écrit « condamné pour viol incestueux ». C'est une circonstance aggravante si c'est un adulte et que le mineur est un enfant, mais cela n'est pas encore dans les éléments constitutifs du viol. Et nous, nous voudrions que dans cette définition pénale du viol, tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit commis sur la personne d'autrui par violence, menace, surprise ou contrainte, on ajoute l'inceste. On n'y est pas encore arrivé, on y arrivera peut-être. Les luttes, vous savez il faut du courage, il faut renouveler nos forces, il faut renouveler les générations, c'est pour cela que c'est formidable qu'on soit là et se passer le relais et continuer à avancer. Alors c'est vrai que cette difficulté de l'inceste c'est comment les mesurer.

Nos amis là de l'AIVI avaient fait un sondage en 2009, et ils ont mis en lumière que plus de deux millions de français déclaraient avoir été victime d'inceste. Cinq pour cent des femmes, un pour cent des hommes. Cette estimation est certainement en deçà de la réalité parce qu'on a du mal à identifier et à nommer les choses.

Nous, par exemple au téléphone « Viol Femme Information » sur onze mois de l'année 2013 (c'est l'année sur laquelle on avait fait une étude pour soutenir ce film), on a eu, alors, 636 nouvelles situations qui concernaient 585 filles mineures et 51 garçons mineurs. Les agresseurs étaient : 43 pères, 13 beaux-pères, 46 grands-pères ou beaux grand pères, 4 pères de famille d'accueil d'enfants placés. Enfant placé, cela veut dire que dans sa famille biologique il y avait des choses qui n'allaient pas bien. Donc, on le met dans un endroit de protection et malheureusement, il se passe aussi quelque chose. 118 oncles, grands oncles, oncles par alliance, 93 frères, demi-frères, frères par adoption, 21 beaux-frères et 80 cousins.

636 victimes ont été agressées par 426 agresseurs. Cela ne vous intéresse pas mais ça veut dire que 77 d'entre eux font plusieurs victimes dans la même famille. Parmi les auteurs d'agressions sexuelles, 3 étaient des femmes, une grand-mère, une mère, une tante agissant avec un oncle.

Voilà, pendant très longtemps notre société s'est refusé à voir ce qui se passait dans l'intimité d'une famille et dans l'intimité entre parent et enfant, et pourtant, ces dégâts-là vont être redoutables. Et c'est ce que nous ont appris les femmes qui témoignaient dans les premières années de nos permanences. Parce qu'en tant qu'organisme vivant, nous avons des systèmes de sécurité, et puis on a des besoins : manger, dormir, respirer, dormir. Dormir : où est-ce que je dors ? Dans un lit. Comment je dors si mon lit c'est le lieu de la prédation, c'est le lieu où quelqu'un peut venir m'enlever mon pyjama, me toucher la fufoulette, me faire des choses que je ne veux pas, et là je suis en panique, je lui dis non je ne veux pas. Je suis petite, il est grand, il continue sa petite affaire. Et cet enfant-là va grandir avec à l'intérieur cette fameuse chose qu'on a appelé la mémoire traumatique c'est-à-dire le souvenir de ce qui s'est passé comme une bombe intra personnelle.

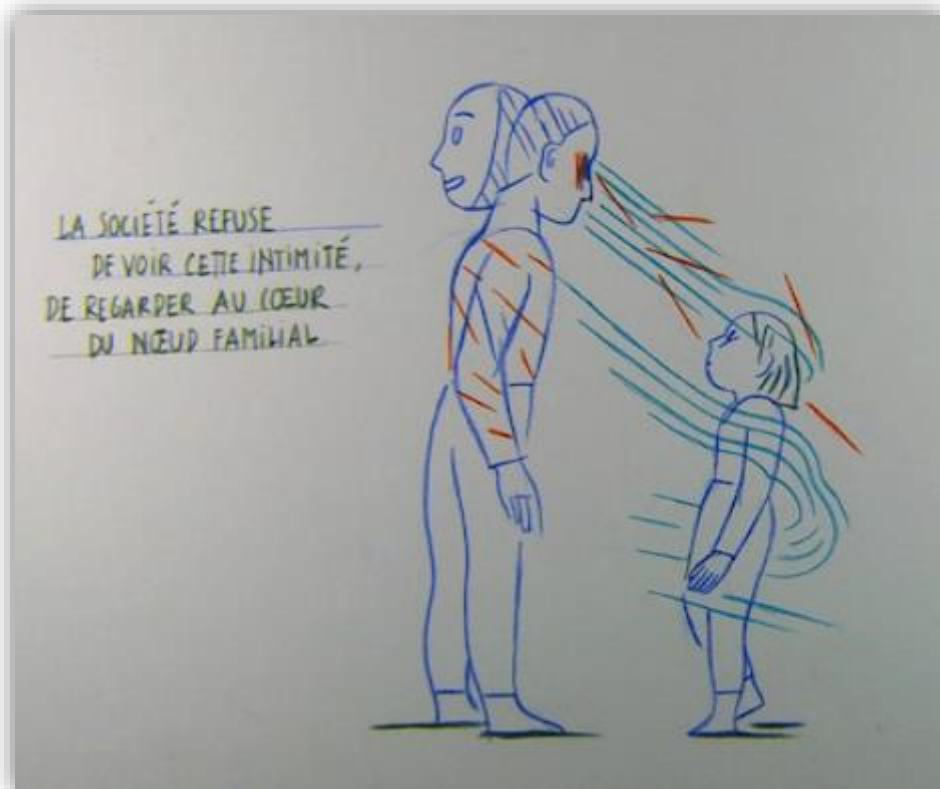
Elle a peut-être essayé de parler, on l'a traité, maintenant ils regardent le porno les enfants, à n'importe quel âge, ils racontent des choses. Entendre la parole des enfants, cela s'apprend et il faut que nous soyons tous capables de l'entendre, de la noter et de la transférer au service d'enquête et de police qui savent les entendre ensuite. Alors cette enfant qui va grandir, comment pourra-t-elle avoir confiance en elle, comment pourra-t-elle avoir confiance dans la vie, comment pourra-t-elle avoir confiance alors que les personnes qui étaient là pour la protéger, pour l'aimer, pour l'aider à grandir l'ont trahie de cette façon terrible.

Alors, en 1986, le viol par inceste n'existait pas et cela a coïncidé avec une période qui avait commencé en 1983, avec Georgina DUFOIX, ministre de la Famille, qui avait mis en route une campagne de prévention des violences à l'encontre des enfants. Et dans cette campagne, il y a eu une cellule au ministère pour la première fois de notre histoire, cellule au ministère des affaires sociales et de la Famille, spécialisée. Donc il y avait des fonctionnaires dédiés à cette action que l'on envoyait à des colloques à l'étranger.

A l'étranger on leur a dit : « ah la France s'intéresse aux violences à l'encontre des enfants, vous avez raison, vous savez il y a aussi les violences sexuelles ». Et ces fonctionnaires, intelligemment, se sont dit si c'est comme cela là-bas cela doit être comme pareil ici. Exact. Et ils ont dit aux autres vous faites comment pour le savoir ? Et les autres ont dit : « on va dans les écoles, on va dans les classes et puis on fait des actions auprès des enfants avec des petits jeux, des saynètes, avec un petit message : mon corps, c'est mon corps ». Cela vous rappelle quelque chose ? (chanson : Mon corps c'est mon corps, tu as le tiens alors laisse-moi le mien). Ils sont donc revenus en disant : « il y a des sociétés dans lesquelles on s'intéresse à cela, il y a des sociétés dans lesquelles on parle français », c'était le Québec, coup de chance, c'est quand même mieux pour travailler avec des enfants de parler français. Est-ce-que on pourrait expérimenter ces actions en France ?

Deux départements se sont portés volontaires : l'Isère et la Seine-Saint-Denis. Et dans ces deux départements, on a commencé à faire des actions en milieu scolaire avec ce matériel « mon corps c'est mon corps ». Et dans une classe de 25 enfants, il y a un enfant concerné : une fille ou un garçon. Sauf que, quand il parle petit et qu'il est entendu petit cela va s'arrêter et ne va pas l'abîmer de la même façon. Mais cela nous oblige à faire quelque chose par rapport à l'agresseur parce que cet agresseur-là, si on laisse circuler, il va continuer sa carrière.

Alors c'est vrai que « mon corps c'est mon corps », le planning familial l'a utilisé dans beaucoup d'endroits et pendant quelques années, il y a eu tous les ans au ministère des affaires sociales une journée en septembre, une journée nationale de formation, de débats. Mais alors l'inconvénient c'est qu'on a commencé à voir augmenter le nombre de plaintes pour viol par le père. On a donc commencé à voir le nombre de procédures où de bons pères de famille comparaissaient. On a commencé à voir augmenter les condamnations, et donc il y a eu tout un mouvement qui fait écho au mouvement dans les autres pays de solidarité avec des personnes qui pouvaient dénoncer de façon abusive, de façon calomnieuse, pour pourrir un divorce.



Alors autrefois, je me souviens avoir présenté notre premier film *La Conspiration des oreilles bouchées* ici à Strasbourg dans un très joli endroit, tout blanc, une vieille chapelle toute blanche. Et dans le débat, quand on passait ce film, c'était le film où témoignaient les femmes de notre premier groupe de parole, qui avaient voulu contribuer à la formation des professionnels du moment où elles étaient adultes pour que les enfants d'aujourd'hui soient protégés. Et à chaque fois dans les débats on nous disait à la fin du débat « oui mais qu'a fait la mère » ? Cela m'énervait un peu parce que... alors ici même à Strasbourg, en 1986, je me souviens très bien je m'étais promené dans beaucoup de lieux du planning, cela devait être la quatrième fois dans le mois qu'on me disait la même chose après le film. Et là vous savez il y a un moment où j'ai dit « parmi nous aujourd'hui, il y a beaucoup de femmes, qui d'entre nous imagine que en ce moment à la maison mon mari fait ça ? »

J'avais jeté un blanc. Parce que dans ce temps-là, on n'imaginait pas que c'était possible. Aujourd'hui on sait que c'est possible, que cela existe. Donc des femmes, des mères signalent les faits de viol perpétrés par leur conjoint, leur mari, le père de leurs enfants. Et on arrive à une autre étape, le déni de la dénonciation, quand elle est effectuée par des mères seules au motif que... Alors c'est vrai que cela va être compliqué. Tous les 2 ans au collectif féministe contre le viol, on produit un bulletin que vous pouvez voir sur notre site internet, et il y a toujours un chapitre qui s'appelle déni de justice. C'est-à-dire des situations qui peuvent être dramatiques et qui pourtant n'ont pas été entendues par la justice. Et là il faut que nous améliorions notre capacité à recueillir les éléments probatoires. Parce que finalement on va partir de la parole d'un enfant. La parole d'une victime c'est fragile, fugace, il faut la recueillir telle qu'elle arrive et il faut la consigner.

C'est fait pour cela aujourd'hui Nathalie m'a dit, dans la cour de récréation : « Je n'aime pas quand papa vient le soir dans mon lit ». Si c'est cela qu'elle a dit, c'est cela que j'écris. Et je lui dirai si elle m'en dit un peu plus : « il m'enlève mon pyjama, il me touche là où on ne touche pas les gens ». Je lui dirai « ce que tu me dis là c'est important c'est bien ça que tu m'as dit » ? Et peut-être qu'elle rajoutera parfois « et même des fois, je ne sais pas comment il fait mais il met son doigt dans quelque chose, dans mon cucu » et j'écrirais « il met son doigt dans mon cucu ». Mais si j'écris : « il m'impose une sodomie » quand elle va passer devant des services judiciaires d'enquête, cette enfant lui dira « alors t'as subi une sodomie ? », elle dira non. Ce n'est pas cela qu'elle a subi, elle a subi papa met son doigt dans mon cucu. Je vous le fais en caricature mais c'est cela qu'il faut qu'on apprenne tous à faire. Alors cela va partir chez le procureur. Et le procureur a les moyens de protéger les enfants. Alors, il y a eu beaucoup de choses et en 2007 on a un peu changé la loi et maintenant on peut aussi l'envoyer à la cellule de recueil des infos préoccupantes qui va le transmettre au procureur.

Nous on vous conseille de l'envoyer deux fois : au procureur en direct, et à la cellule de renseignement des infos préoccupantes. Parce que le procureur, il peut agir tout de suite, il peut faire quelque chose pour que ce soir cette enfant-là ne rentre pas forcément à la maison. Mais on voit où elle pourrait aller : chez sa tante, chez sa grand-mère. On a beaucoup de progrès à faire. Alors c'est vrai qu'un des progrès qu'on a voulu promouvoir, c'est l'histoire de la justice parce je l'ai dit il y avait trois types d'infraction : les contraventions, les délits, les crimes. Pour chacune de ces infractions, il y a des modalités particulières notamment sur le délai de prescription, c'est-à-dire le temps après lequel je ne pourrai plus rien signaler à la justice. Pour les contraventions c'est je crois un an, les délits c'est 3 ans et les crimes c'est 10 ans. Donc en 1986 une enfant qui avait été violée à huit ans, ne pouvait plus porter plainte à 16 ans. Cela nous a beaucoup choqués, on a donc essayé de faire bouger la loi. Alors on est allé voir Monsieur Badinter et on lui a dit qu'on a trouvé vraiment choquant que les crimes à l'encontre des enfants ne soient pas imprescriptibles. Car dans notre droit français, les seuls crimes imprescriptibles sont les crimes contre l'humanité. Donc nous, il nous avait semblé, que les enfants étaient l'humanité de demain

Et on s'est fait tacler par ce grand juriste qui nous a expliqué qu'il n'y avait pas de société sans pardon, qu'on ne pouvait pas reprocher à quelqu'un ce qu'il avait fait il y a 30 ans. Après on a appris qu'il y avait des sociétés où la prescription n'existait pas. Et même des sociétés civilisées dans lesquelles cela se passe bien.

Mais on a réussi à faire passer cela dans une loi de protection de l'enfance, en juillet 89, (le 12 ou 13), un moment tranquille, avec deux députées dont les partis n'avaient pas soutenu la proposition, mes deux petites féroces, Frédérique BRODIN et Ségolène ROYAL. Elles ont fait passer un amendement dans la loi de protection de l'enfance avec un amendement qui a été une victoire: la prescription des crimes à l'encontre des enfants, au lieu de débiter à la date des faits débute à la date de leur majorité. C'est déjà mieux. A à ce moment-là c'était 10 ans à la date de la majorité, quand le crime est perpétré par un ascendant. Puis on a vu que ce n'était pas très pratique, on a amélioré les lois, et aujourd'hui on est à 20 ans à dater de la majorité pour le crime de viol et à 10 ans à dater de la majorité pour les délits d'agressions sexuelles.



Et on continue. Tout-à-l'heure on a parlé de « fourmi », j'ai plutôt l'impression d'être une termite c'est-à-dire qu'on essaye de faire écrouler un monument. Il y a eu un vote à l'Assemblée nationale, à l'unanimité, pour doubler les délais de prescription. C'était à la suite d'une série d'affaires, où des femmes politiques avaient dévoilé des agressions sexuelles perpétrées par des violeurs politiques, cela date de quelques mois. Or pour le délit d'agression sexuelle, c'est trois ans. Beaucoup de choses étaient prescrites. Cela a été voté à l'Assemblée nationale, en accord avec tout le monde mais retoqué au Sénat.

On va donc repartir pour une nouvelle version, et il y a maintenant une très belle proposition, étayée par l'association Mémoire traumatique (vous trouverez cela sur son site), pour l'imprescriptibilité des crimes sexuels à l'encontre des enfants.

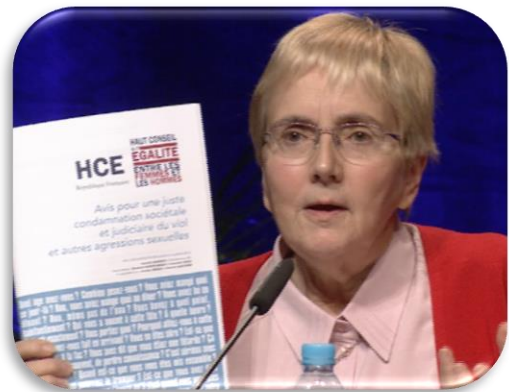
Je pense que c'est l'un des problèmes, dans les affaires qui nous occupent aujourd'hui de violence sexuelle est le délai de prescription : nous devons à la fois regarder en arrière pour comprendre où sont les fossiles et où sont les résistances et puis aussi, quand on voit le chemin parcouru, on se dit puisqu'on a déjà fait cette étape, on va pouvoir faire la suivante.

L'étape suivante est en cours : elle a notamment été proposée par le haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes qui a remis à la ministre Laurence ROSSIGNOL le 5 octobre dernier un avis, j'adore le titre, « Avis pour une juste condamnation sociale et judiciaire du viol et autres agressions sexuelles ». Là-dedans, il y a 12 recommandations et dans ces recommandations, il y a notamment un développement de définitions sur les éléments constitutifs du viol, vous savez ce dont j'ai parlé : menaces, violences, surprise, contrainte, en expliquant un petit peu qu'est-ce que ça peut être la menace, qu'est-ce que ça peut être la violence, qu'est-ce que ça peut être la contrainte, à partir de jurisprudences.

Parce que selon le lieu de France où vous déposez votre affaire en justice, l'affaire est lue d'une façon ou d'une autre : de façon plus ouverte, de façon plus fermée, c'est une inégalité, il faut que le droit soit équitable. Il serait intéressant de se mettre d'accord sur un certain nombre de données.

Il y a aussi une recommandation autour du seuil d'âge en-dessous duquel une victime mineure de viol n'a pas à établir qu'il n'y a pas eu son consentement. Je le dis à l'envers : le consentement n'est pas possible à un acte sexuel si la victime est mineure et l'agresseur majeur.

Car aujourd'hui, pour les enfants, il faut encore qu'on établisse qu'il y a eu ou violence ou menace ou surprise ou contrainte pour qualifier le viol. Sinon ça va être une atteinte sexuelle. D'accord c'est une condamnation mais... cela coûte moins cher à l'agresseur. Et puis ce n'est pas la reconnaissance des faits. Donc je vous conseille, je vous suggère, je vous invite, je vous encourage à regarder sur le site du haut conseil à l'égalité (<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr>) et sur le site stopviolencefemmegouv.fr (<http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/>) pour imprimer ce document très intéressant.



J'espère donc que nos législatrices et nos législateurs vont se saisir de cette recommandation pour améliorer la loi et pour que le droit des victimes soit reconnu demain dans notre société.

[Applaudissements]

Chœur et soliste sous la direction d'Emma PUJOL

Emma PUJOL

Professeure de chant au Centre musical de la Krutenau et aux Atelier musicaux de Strasbourg
Avec le chœur et les choristes Ensemble Vocal Voy'elles du Centre Musical de la Krutenau et le chœur Olympe de Gouges composé d'acteurs-trices de Strasbourg qui souhaitent se retrouver autour de chants féministes.



Ensemble Vocal Voy'elles du centre musical de la Krutenau

Solistes et choristes : Stéphanie Mira - Catherine Cochon - Louise Valentin-Strunk - Lila Douro - Alessia Maggi - Anne-Florence Garnier - Vera Bartholdy - Emilie Roos - Ella Gilger - Armelle Bailly - Catherine Bauer - Corinne Obstéar - Laurence Dupin - Olivier Gaudin - Biljana Zasova

Musiciens-nes : Gérald Damidaux (Batterie) - Claude Sauter (Saxophone) - Sébastien Bailly (Contrebasse) - Marianne Ausseil (Violon) - Anaïs Cretin (Violoncelle) - Emma Pujol (Piano)

Chorale Olympe

Estella Peverelli - Frédérique Parmentier - Geneviève Friederich-Rolli - Irène Tabellion
Julie Stoehr - Juliette Pelletier - Marie Mignot - Marie Breuil-Drouet - Martine Bounaix
Bernadette Geisler - Sabine Schwinte - Biljana Zasova - Auriane Arnoux - Anouk Brocard

■ Effets sur le sujet en situation de violence(s)

Catherine GILLET

Psychologue clinicienne, psychanalyste

Je vais vous présenter un autre aspect mais qui est très complémentaire de tout ce que vous avez entendu jusqu'à présent, qui est : Les effets sur le sujet en situation de violence(s). Donc je parle dans un premier temps de sujets en tant que personne, individu, pas seulement les femmes.



Pour démarrer, je dirai qu'en tant que psychologue-clinicienne et psychanalyste en cabinet libéral et, également à la cellule d'urgence médico-psychologique du Bas-Rhin, pendant 13 ans, j'ai été amenée à rencontrer de nombreuses personnes ayant vécu des situations de violence, en France et à l'étranger. Des violences vécues de manière directe ou indirecte, des violences physiques, psychologiques, morales, institutionnelles, individuelles ou collectives. Aussi, je commencerai par définir ce que j'entends par « *sujet* » et par « *situation de violence* », puis je vous parlerai des effets que cela produit sur le sujet, sur son entourage proche et moins proche.

Dans le contexte social actuel de normalisation et de rentabilité, de protocoles en tous genres, statistiquement utilisables, je pose et je propose une rencontre intersubjective dans le temps du colloque singulier.

Aussi le sujet, en psychanalyse, est le sujet du désir, que Freud a découvert dans l'inconscient, en tous cas qu'il a défini comme tel. Ce sujet du désir est un effet de l'immersion de l'« enfance » dans le langage. Il faut donc le distinguer tant de l'individu biologique que du sujet de la compréhension. En psychopathologie clinique, nous parlons de « personne », d'« individu » dans son rapport avec ses propres affects et dans son rapport à l'autre. Dans ma pratique, je n'utilise pas le terme de victime, mais le terme de *personne*.

Je reçois des personnes ayant vécu telle ou telle situation. Le terme de victime, dans la prise en charge psychologique, enferme la personne dans une catégorie sociale et juridique et restreint sa dimension subjective. Autrement dit, cela colle une étiquette qui me semble limitative et qui a des effets : des effets d'identification, d'exclusion et d'enfermement. Utiliser le terme de victime renverrait nécessairement à la question du lien et du sacrifice. Je ne veux pas développer ici parce que je n'aurais pas le temps.

Il me semble indispensable d'écouter la personne dans sa dimension psychique, en favorisant sa posture d'être actrice de sa vie, de prendre ou de reprendre sa vie en main selon ses possibilités, en tenant compte de ses ressources et de sa dynamique en cours. Je tiens également à souligner qu'une personne ayant vécu une agression n'est pas une personne malade à priori. Le fonctionnement de l'individu, de la naissance à la mort, est sous-tendu par l'organisation économique de ses pulsions et de ses désirs.

C'est avec ces modalités que nous allons travailler. J'utilise donc les termes de personne, d'individu et de sujet. Le terme de victime et de victimologie est apparu au début des années 50, avec Hans Von Henting, et qui est en fait une branche venue de la criminologie.

En ce qui concerne la violence, on pourrait se poser la question sur ce qu'est la violence ? Qu'est-ce que recouvre ce terme ? A partir de quand parle-t-on de violence ? Et où se situe la limite ? La violence est un terme qui recouvre plusieurs assertions. Pour définir un petit peu les choses, la violence selon le Littré est la qualité de quelqu'un qui agit avec force, c'est aussi un emportement, une irascibilité, c'est la force dont on use contre quelqu'un, contre les lois, contre les libertés publiques.

C'est un terme de jurisprudence, une contrainte exercée sur une personne pour la forcer à s'obliger : une violence morale, une violence indirecte. C'est également un acte, une parole de violence. C'est un terme de spiritualité, l'ardeur incessante de la dévotion. Un effort que l'on fait sur soi, un combat intérieur, se faire violence, faire des efforts pour se vaincre. Et familièrement, une douce violence, c'est-à-dire de l'action d'insister, pour que quelqu'un accepte, fasse quelque chose qu'il refuse d'accepter de faire et pourtant qui lui est agréable.

Dans notre contexte, la violence désigne une force brutale, qu'un être impose à un autre ou à d'autres par l'insulte, l'intimidation, la contrainte, la force physique ou psychologique afin d'obtenir la satisfaction d'un besoin ou la réalisation d'un désir, au détriment de la volonté et de l'intégrité physique et psychologique de l'autre.

Les personnes que j'écoute rencontrent des situations de violence telles que des agressions psychologiques et physiques intra familiales, comme nous venons d'en entendre parler, les violences conjugales, les incestes. Egalement des violences scolaires et professionnelles, avec dépression, harcèlement, mise à l'écart... Institutionnelles avec des abus de pouvoir, et tous les incidents technologiques : incendie, explosion ; les catastrophes naturelles : inondations, tremblements de terre, ouragans, tsunamis ; les accidents de transport, les suicides, les hold-up, les enlèvements et les séquestrations, les meurtres, les attentats terroristes et les faits de guerre.

Les personnes écoutées sont directement concernées ou sont impliquées à des degrés divers. C'est-à-dire que sont également impliquées les familles, les aidants, les volontaires, les témoins, les secouristes, les pompiers, les soignants, les infirmiers, les médecins, les militaires, les policiers, les gendarmes et aussi les psychologues.

Lors d'une agression ou d'une situation de violence, la personne qui subit la situation, se trouve confrontée à un événement qui fait effraction dans son psychisme, qui la met brutalement face à quelque chose à laquelle elle n'était pas préparée. Et parfois même quand elle est préparée cela fait effraction tout de même. C'est ce qu'on appelle le trauma. Donc pour comprendre la notion de trauma, il faut se rappeler le fonctionnement de l'appareil psychique, selon Freud. En 1900, ce n'est donc pas nouveau, il théorise la première topique en 3 lieux distincts qui sont en interrelation : l'inconscient, selon le principe de plaisir, le préconscient, selon le principe de réalité et le conscient, au niveau perception.

En 1920, il enrichit cette première topique de la deuxième topique avec le ça, le moi et le sur-moi. Lorsque le sujet est confronté, dans la réalité, au niveau perceptif conscient, donc dans la réalité de sa vie, à un événement potentiellement traumatique, c'est-à-dire à un événement grave le confrontant avec la mort, la sienne ou celle d'autrui, cette confrontation fait irruption, fait effraction dans le psychisme. Cette énergie, non-prévue, se trouve libre c'est-à-dire non liée à une représentation inconsciente, non rattachée à un sens ou à une signification. C'est cela le moment du trauma. Dans le trauma, une image du réel, de la mort va faire effraction dans le psychisme et s'y incruster comme un corps étranger interne.

Jusqu'à l'événement, la personne se pensait invulnérable et immortelle. Mais la rencontre avec le réel de la mort ou sa potentialité immédiate signe la perte de l'invulnérabilité du sujet. De fait, les personnes parlent d'un avant et d'un après. Ce moment psychique, hors temps et hors langage, ramène le sujet au degré zéro de l'affect, en rapport avec le néant de l'originaire.

Cette suspension du temps, sans mots, sans voix, signe bien l'absence de représentation, de sens et de signification. Les personnes dans l'après-coup parlent de ce moment comme d'un vide, d'un trou, d'un blanc, d'un arrêt du temps. Cette rencontre avec le néant originaire, avec la pulsion de mort, peut être vécue par le sujet dans l'après-coup, dans un sentiment de honte et d'abandon, d'exclusion du monde des êtres parlants. Par exemple, une personne m'a dit : « J'avais l'impression d'errer comme un zombie ». Ou alors, « je ne me reconnais pas, je ne suis plus moi-même ».

Cette régression profonde s'accompagne également d'un sentiment de culpabilité, puis de dépression. Le moment du trauma est caractérisé par l'effroi, c'est-à-dire une grande frayeur, souvent mêlée d'horreur, qui glace et qui saisit, par la sidération qui est un anéantissement soudain des fonctions vitales avec un état de mort apparente. Sous l'effet d'un choc émotionnel intense et parfois aussi par la fascination, qui est l'action qu'exerce quelqu'un ou quelque chose sur une personne, en fixant son regard, sa pensée. Et parfois également un attachement à l'image traumatique. Après quoi le sujet peut évoluer en fonction de sa structuration psychique antérieure, et du contexte de survenue de l'agression, vers un traumatisme psychique modéré ou important, immédiat ou différé.

Pour parler du traumatisme psychique, je vais juste apporter une précision quant à la notion de stress, qui est bien sûr différente de la notion de trauma. Le concept de stress que Hans Selye avait appelé initialement « syndrome général d'adaptation », désigne la réaction immédiate et éphémère, c'est-à-dire de l'ordre d'une heure, correspondant aux décharges sanguines d'adrénaline et de cortisol qui mobilise les effecteurs musculaires. Il s'agit d'une réaction adaptative, mettant l'organisme en capacité de défense. C'est la réaction biophysologique d'alarme et de défense de l'organisme face à une agression.

Ainsi pour chaque situation de stress, il y a un ensemble de 4 éléments communs qui provoquent la sécrétion d'hormones de stress, pour tout le monde, c'est-à-dire la perte de contrôle, l'imprévisibilité, la nouveauté et l'ego menacé. Selon le point de vue français, nous parlerons de névrose traumatique, inspirée de la théorie psychanalytique. Le DSM américain refuse le concept de névrose, trop freudien à ses yeux, et utilise le concept de stress.

Selon le point de vue américain, nous parlons de stress post- traumatique, qui est donc la théorie biophysiological. Les Américains, dans le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, parlent de stress adapté, de stress dépassé et de stress chronicisé. Actuellement, en France, la tendance est davantage à l'utilisation de l'expression stress post-traumatique, au moins dans les médias.

Des événements récents qui se sont déroulés en France voient une augmentation considérable du nombre de personnes touchées par le stress post-traumatique. Nous constatons d'ailleurs une évolution de la demande de prise en charge psychologique ainsi que la demande de réparation des préjudices, par le collectif, par rapport aux usages pratiqués il y a quelques décennies.

Alors quels sont les effets sur le sujet ? Les personnes, ayant vécu des agressions graves, voient leur vie bouleversée, mettant en danger leur équilibre psychique, avec des conséquences au niveau de leur vie personnelle, familiale, professionnelle et sociale. Ceci vaut également pour l'entourage proche et moins proche à des degrés divers. L'évolution psychique d'une personne confrontée à un événement traumatisant va dépendre de son terrain psychique antérieur, de son histoire, de son entourage familial et amical. Aussi il est indispensable de contextualiser, lors de la situation d'écoute, car ce qui fait traumatisme pour certains ne le fait pas pour d'autres.

Ce n'est pas tant la gravité objective de l'événement qui fait traumatisme mais bien l'impact qu'il a dans le vécu du sujet. Dans ce sens, nous pourrions parler d'événement potentiellement traumatogène plutôt que d'événement traumatique. Ainsi une structure névrotique aura tendance à l'anxiété, à l'angoisse, le syndrome de répétition, les cauchemars, les reviviscences, la peur de devenir fou, la dépression, la somatisation et les addictions. Et une structure psychotique aura tendance à la dissociation et à la déréalisation, à l'angoisse de morcellement, au déclenchement d'une psychose schizophrénique, un délire interprétatif et persécutif, évoluant parfois sur un trouble paranoïde. Cependant, il est difficile d'évaluer l'impact psychologique d'un événement traumatisant, sur une personne, car aucun événement en soi n'a de valeur psychologiquement traumatisante qui soit quantifiable.

Le traumatisme psychologique résulte de la rencontre de l'événement avec un individu dans un contexte donné. Aussi sur le plan clinique, nous distinguons trois phases dans la pathologie psycho-traumatique : la phase immédiate, post- immédiate et différée.

Dans la phase immédiate ou réaction émotionnelle immédiate ou phase aigüe, qui se situe de quelques heures à une journée, pour les Français et, de un jour à quatre semaines pour les Anglo- Saxons, il peut s'agir d'un stress adapté, nous parlons d'anxiété, ou d'un stress dépassé, nous parlons de sidération, d'agitation, de fuite panique et d'action automatique. La personne est en état de choc. Elle a un comportement de type réflexe et/ou se trouve dans un état de confusion. Elle a perdu toute maîtrise de la situation et est souvent incapable, sur le moment, d'en parler de façon cohérente, de ressentir ses émotions et d'exprimer ses sentiments. Cet état de choc peut provoquer une surexcitation, avec pleurs, débâcle émotionnelle ou, au contraire, une inhibition, une apathie. Ce stress dépassé évoluera souvent, mais pas toujours, vers un syndrome de stress post-traumatique durable.



Ensuite, nous avons la phase post-immédiate. C'est la phase d'évolution et de surveillance. C'est la phase où l'on voit soit le stress s'éteindre, soit au contraire on voit l'émergence de signes de l'installation d'une névrose traumatique durable. Une euphorie exagérée du sujet, heureux d'en avoir été quitte pour la peur, mais fasciné par ce qu'il vient de vivre ou, une attitude de retrait, dans la perplexité anxieuse et déjà dépressive, les premières reviviscences et les premières ruminations mentales. Cette seconde phase est la meilleure pour la prise en charge psychologique.

Puis, nous avons la phase différée ou chronicisée ou syndrome psycho-traumatique différé. Pour le DSM, c'est un début des symptômes 6 mois après l'agression.

Dès 1893, Freud et Breuer, inspirés de la catharsis d'Aristote, appliquent la méthode cathartique. Intégrée à une approche thérapeutique, la méthode consiste à faire revivre à la personne, sous hypnose ou par tout autre moyen, l'événement traumatisant, accompagné de toute sa charge affective et faire associer à son sujet. Cette abréaction efficace permet à la personne d'inscrire l'événement dans son propre réseau d'associations signifiantes. Ce travail d'élaboration et d'énonciation permet au sujet de parler d'une signification personnelle, plongeant ses racines dans son expérience singulière et intime, dans son passé, son histoire, ses fantasmes et tout son réseau de signification. C'est le sujet qui détient la clef du sens de son expérience personnelle et donc de sa guérison.

La thérapie va consister à permettre au sujet de découvrir sa propre signification de l'événement et d'en prendre conscience. L'événement sera signifiant, représentable, dicible et communicable. La personne est obligée de faire un travail de deuil sur elle-même, c'est-à-dire faire le deuil de la personne qu'elle était et d'accepter celle qu'elle est devenue. Louis Crocq parle ainsi de personnalité traumatique. La personnalité est obligée d'établir un nouveau rapport avec le monde et avec soi-même, une nouvelle manière de percevoir, de ressentir, de penser, d'aimer, de vouloir et d'agir.

Alors dans les situations d'agression sexuelle, nous pouvons constater que les conséquences immédiates de cette agression sexuelle ou du viol peuvent se caractériser par des troubles d'anxiété post-traumatiques, des pensées envahissantes, des flash-backs, des cauchemars, des troubles du sommeil, un état d'hyper-vigilance et la crainte phobique de ré-affronter le stimulus post-traumatique.



Dans les semaines qui suivent l'événement, on observe des réactions dépressives, accompagnées de culpabilité, de honte, d'irritabilité et de repli social. Dans les premiers temps qui suivent l'agression, ces réactions sont évidemment normales. Au bout de quelques semaines, environ 3 à 4 semaines, un syndrome post-traumatique peut s'installer, avec des troubles anxieux dépressifs, différentes formes d'addiction, bien sûr l'alcool, la drogue, les médicaments, des problèmes d'adaptation et des troubles de la personnalité. Les troubles anxieux et phobiques s'installent dès les premières semaines et peuvent persister jusqu'à 2 ans parfois, avec parfois des crises d'anxiété et de panique. Ce qui amène la personne à des conduites d'évitement et de repli sur soi et de phobie sociale.

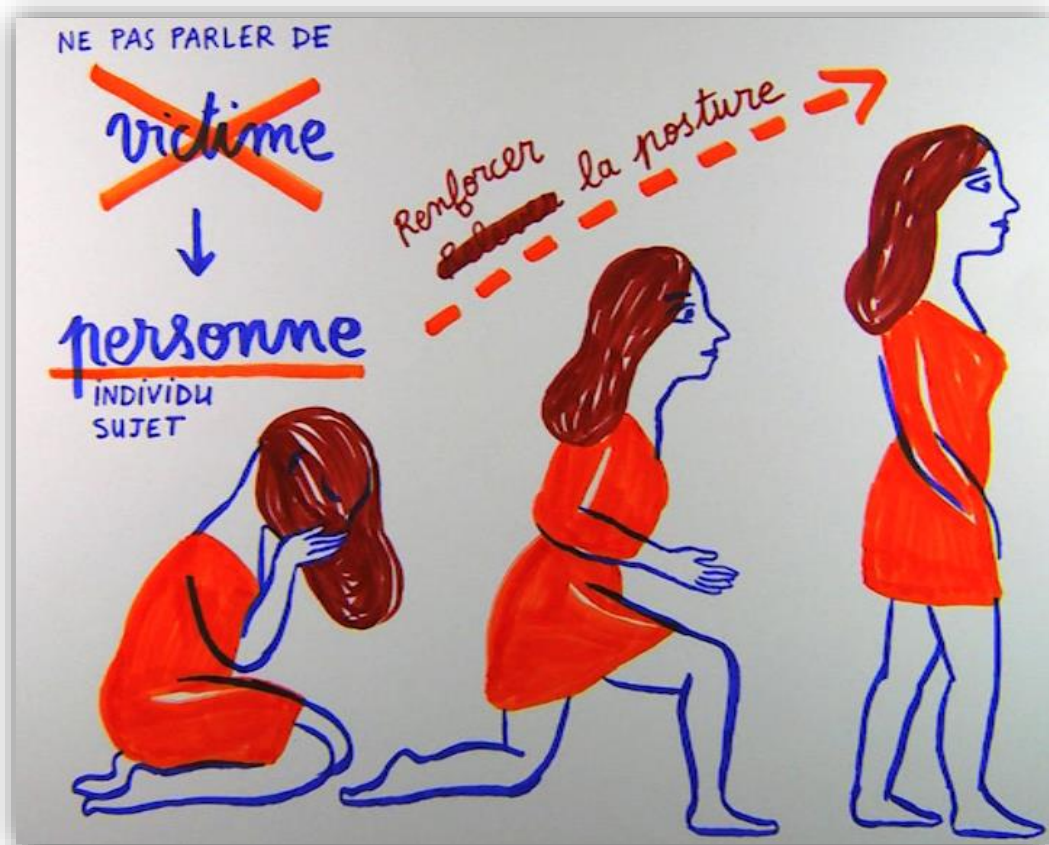
Les plaintes somatiques sont fréquentes dans la sphère digestive, cardio-vasculaire et gynécologique. Ainsi que les angoisses phobiques liées à l'infection, la contamination, l'impureté et la grossesse.

La dépression est aussi une réaction fréquente, dès le dixième jour, avec un maximum durant le premier mois, où près de 40 % des personnes présentent un syndrome dépressif majeur. Des stigmates cliniques peuvent perdurer jusqu'à 3 ans après l'agression. Il est fréquent également de voir la personne tenter de calmer son trouble anxieux, comme nous l'avons vu, par l'usage de différents produits : alcool, drogue, médicaments ; et risque parfois une entrée dans une addiction.

Les troubles de la personnalité sont fréquents, avec un sentiment de culpabilité, de honte, de colère, des idées suicidaires, une dysfonction sexuelle et des préjugés évidents dans la vie quotidienne et sociale. Souvent les personnes, ayant vécu un viol, se blâment elles-mêmes de quelque chose dont elles ne sont pas responsables.

Par ailleurs, le poids des préjugés sociaux que véhicule la société, l'attitude plus ou moins culpabilisante des proches ou des premiers intervenants rencontrés, notamment médicaux, sont des facteurs déterminants dans l'évolution et la déculpabilisation possible. La souffrance engendrée peut être en partie soulagée par la colère, qui permet à la personne de lâcher la tension psychologique et émotionnelle accumulée. D'autres personnes vont, au contraire, contrôler leurs réactions et refouler leurs sentiments et se murer dans un mutisme intérieur. D'autres encore vont avoir des idéations suicidaires.

Sur le plan de la vie personnelle, on note une baisse de la libido dans plus de 60 % des cas et une abstinence sexuelle totale dans plus de 25 % des cas à quatre ans. Trois ans après un viol, une femme sur 2 s'est séparée de son conjoint. Le conjoint peut lui aussi souffrir de cette crise psychologique, suite au viol de sa partenaire ou de son partenaire. Il peut se sentir coupable de ne pas avoir su le protéger, ou il peut la voir comme endommagée et ainsi éviter leurs relations sexuelles. La personne se sent alors rejetée. Aussi dans ce type d'agression, il est important de proposer une prise en charge psychologique du conjoint. Cette prise en charge familiale ne doit cependant pas occulter le soutien individuel de la personne. Mais ceci permet à l'entourage de trouver également une écoute et de prendre conscience précocement des problèmes à affronter et des solutions à mettre en place.



Aussi pour conclure, je dirai que la prise en charge psychologique est une alternative proposée par la société pour la prise en charge du traumatisme psychique. Ne pas s'en préoccuper ni l'entendre, c'est renvoyer la personne à une deuxième mort qu'est l'oubli. La proposition d'écoute est indispensable. Elle l'est car la personne n'est pas forcément en mesure d'être dans une demande au sens psy classique du terme. Toutefois, il faut garder à l'esprit de respecter le temps et le rythme d'élaboration de la personne, autour de la situation vécue, en fonction de son contexte singulier, psychique et culturel. Ceci afin de ne pas rajouter une violence supplémentaire liée à nos interventions. Enfin, une fable collective ne pourra jamais remplacer la vérité personnelle du sujet.

Je vous remercie pour votre attention.

[Applaudissements]

■ Table ronde : Des expériences locales

Groupes de paroles femmes victimes de viols

Nicole GREIB

Présidente du Planning familial 67

Isabelle MEHL

Animatrice au Planning familial 67

Diabou DIATTA, association Homme protestant / femmes de paroles

Modératrice de la table ronde, Cheffe de service à l'association Home protestant -
Femmes de paroles

Intervention de Nicole Greib pour la lecture d'un message envoyé par Mine Günbay

« Première victoire, retrait du projet de loi de dépénalisation des agressions sexuelles sur mineurs, en Turquie. Mais attention, vigilance ! Ils vont sans doute revenir avec un texte tout aussi abject. C'est loin d'être fini. Il faut toutefois noter que c'est la première fois, depuis des années, qu'un mouvement réussit à faire plier Erdogan et se sont les féministes. Cela laisse entrevoir une lumière si infime soit-elle. Alors, quand on vous dit que le XXIème siècle sera féministe ou féministe ».

[Applaudissements]

Reprise de parole par Diabou Diatta

Cette table ronde nous indiquera les actions de trois associations sur Strasbourg, trois expériences complémentaires, par rapport à l'accueil et à la prise en charge des femmes victimes de violences sexuelles. Tout d'abord, le Planning familial, ensuite on aura l'association Parole sans frontières, et le Pôle accueil victimes au niveau de Strasbourg.



Tout d'abord le Planning familial, avec deux militantes féministes, engagées sur la question des droits des femmes. Je vais vous parler d'Isabelle Mehl qui est conseillère conjugale et intervenante au Planning familial et Nicole Greib qui est médecin et présidente de l'association du Planning familial Bas-Rhin. Le Planning familial, pour rappel, c'est soixante ans de lutte, mais aussi de victoires et toujours d'engagement pour le droit des femmes dans leur intégrité et leur sexualité. C'est dans ce cadre que vous animez que vous avez mis en place que vous animez un groupe de parole, groupe de parole qui s'adresse à des femmes victimes de viol, de viols incestueux et d'agressions sexuelles. De par votre expérience, Nicole et Isabelle, pouvez-vous nous expliquer comment, pour les victimes, vous faites vivre ces temps de rencontres pour les sortir de l'isolement et qu'elles retrouvent confiance en elles ?

Nicole Greib : il faut préciser que le mouvement, le Planning familial, n'est pas qu'un mouvement féministe mais c'est un mouvement féministe d'éducation populaire. Je n'insisterai pas sur le côté féministe mais je veux quand même rappeler ce que pour nous signifie l'éducation populaire. C'est un mouvement qui aspire à ce que chacun et chacune soit le moteur de sa propre vie ; qu'il ou elle réfléchisse par soi-même, ait un esprit critique, apprenne à travailler et à lutter avec d'autres collectivement. Cela nous semble absolument indispensable surtout par les temps qui courent.



Les plannings de Strasbourg et de Bischheim représentent plus de 15 000 personnes en contact avec nous tous les ans dont 5 000 jeunes en centre de planification c'est-à-dire en lien direct avec une prescription de contraception et 3 560 personnes, essentiellement des jeunes mais aussi des jeunes hors situation scolaire et des femmes qui peuvent être en prison ou en foyers etc... Ces chiffres sont de 2015. Je vous rappelle que nos appels sont gratuits et anonymes.

Je vais passer aux groupes de parole. Ils ont été induits par le collectif féministe contre le viol dont Marie-France Casalis vous a parlé tout à l'heure. Comme ce collectif est issu de militantes du planning essentiellement, le planning familial a été correspondant du collectif c'est-à-dire que quand cela fonctionne, si quelqu'un téléphone au collectif et veut prendre contact avec un groupe local, le collectif donne le numéro de téléphone de différentes associations dont le planning. Ainsi, à Strasbourg, nous sommes correspondants du collectif.

La pratique de se réunir entre femmes d'âge et d'origine sociale divers pour réfléchir et agir solidairement face aux inégalités et discriminations dont elles sont l'objet, a été fortement développée dans le mouvement des femmes dans les années 1970. Cette initiative féministe a permis la prise de conscience collective de l'oppression des femmes et de leur force lorsqu'elles s'organisent pour y mettre un terme. Cette démarche est reprise dans les groupes de parole quel que soit le nom qu'on leur donne : groupe d'entraide, de solidarité, de soutien, de partage.

A Strasbourg, nous avons commencé les groupes de parole en 1994, du moins officiellement car Marie-France CASALIS me dit qu'on les a commencés plus tôt. Dans la continuité, on peut dire pour le planning, la lutte pour le droit à disposer de son corps, à savoir après avoir obtenu la 1^{ère} loi sur la contraception en France (1967) et la loi légalisant le droit à l'avortement. Je dis bien « le droit à l'avortement » et pas « l'avortement ». En fait cela légalise l'avortement mais on a eu le « droit à l'avortement ». J'insiste et m'embrouille car c'est un droit loin d'être acquis. Et actuellement, avec les politiques internationales et les politiques nationales qui se mettent en place, on va le voir reculer et on va devoir retourner dans la rue. C'est déjà fait pour la Pologne, très prochainement pour les Etats-Unis et cela pourrait bien nous arriver en France. Dans cette continuité, les violences sont entrées au cœur

des actions du planning familial dans les années 1980-1990. C'était pour vous situer le contexte.

Maintenant, Isabelle Mehl va vous parler de comment se passe un groupe de parole au planning.

Isabelle Mehl : Bonjour. D'abord, il y a un coup de téléphone qui arrive au planning. Il peut être pris par moi-même ou par une collègue et ensuite, il y a un premier entretien. Une première rencontre où elles racontent ce qu'elles ont envie de raconter à ce moment-là. Nous, on leur présente le groupe, qui devrait permettre aux femmes de comprendre, d'identifier les violences dont elles ont été victimes, de connaître leurs droits et les lois afin qu'elles puissent sortir de l'emprise. De se reconstruire, de reprendre confiance et de s'autoriser à être davantage actrices de leur vie. Elles trouvent souvent dans ces groupes un soutien complémentaire au soutien institutionnel. Surtout, elles ne sont plus seules à avoir vécu le viol ou l'inceste : elles se soutiennent mutuellement.



Ce groupe se réunit tous les quinze jours et nous avons rajouté depuis deux ans, un atelier d'écriture une fois par mois. Cette année nous avons imprimé un petit livret dont je remercie la Mairie et particulièrement Bernadette et Nathalie qui ont fait que cet objet existe. Vous pouvez le trouver devant, sur le stand. C'est un livret des textes qui ont été collectés pendant deux ans et le titre qu'elles ont choisi c'est « ça plus ça : elles ont écrit ».

Notre rôle d'animatrice est de permettre à chacune de s'exprimer dans le cadre défini ensemble. Nous garantissons le principe évidemment de l'écoute, du respect de la parole de l'autre, du non-jugement et de la confidentialité. Hélas, il y a très peu de groupes de parole en France ; à Strasbourg je crois que nous sommes les seuls et c'est vraiment dommage, on



aimerait bien ne pas avoir cette exclusivité car on peut faire un groupe avec 8-10 personnes maximum. Et après tout ce que vous avez entendu aujourd'hui, vous pouvez vous imaginer que nous avons beaucoup plus d'appels téléphoniques et de demandes. Pour la plupart des animatrices, nous avons fait notre formation au collectif féministe dont Marie-France Casalis a beaucoup parlé.

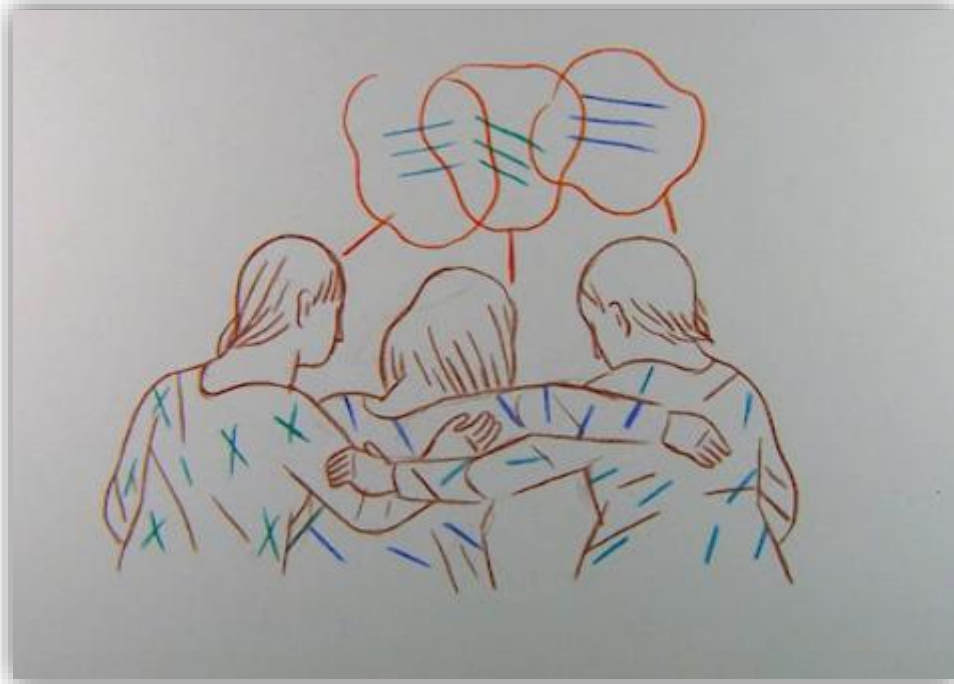
[Applaudissements]

Nicole Greib : Les femmes peuvent rester au groupe un an, de septembre à juillet, ou deux ou trois ou comme elles en ont envie. Ce qui fait qu'il y a toujours un renouvellement de personnes, ce qui est très important de manière à entendre quelqu'un d'autre qui dit ce qu'on pense ou voulait dire mais que l'on n'arrive pas à exprimer. C'est un des fondements du groupe pour commencer les dialogues. On voudrait vous lire deux textes qui ne sont pas dans le livre mais qui ont été écrits par des personnes qui sont dans le groupe actuellement :

« Nous sommes peu de survivantes à raconter l'enfer que nous avons vécu. Dans mon cas, j'ai essayé d'en parler à des amis, des membres de ma famille, une psychologue. Mais à chaque fois j'ai vécu la moquerie et le rejet de la part des personnes en qui j'avais placé toute ma confiance. Face à ces réactions violentes, je me suis davantage renfermée dans le silence. Tout cela m'a coupée du monde. Venir au groupe de parole, a été un moyen de m'exprimer sur les violences subies : les viols, et celles d'après : le déni des proches et de certains professionnels. J'ai pu rencontrer des personnes de tous âges ayant subi des violences sexuelles dans différents contextes : inceste, pédophilie, viol conjugal.

Nous parlons de nos vécus mais aussi des mécanismes de peur qui régissent encore nos quotidiens, bien après les événements. Nous nous entraïdons pour enfin ne plus vivre dans la peur. Ma parole s'est libérée et petit à petit je porte un autre regard sur ce que j'ai vécu. Je sors de ma position de victime pour retrouver ma place dans le monde. Je reprends le contrôle de mon existence. Ce qui me gêne c'est que nous, les victimes de viol soyons à ce point invisibilisées. Nous sommes des survivantes et pourtant nous demeurons des fantômes aux yeux de la société. Nous sommes vos patients, patientes, collègues, amis. Je sais que c'est difficile d'entendre une personne parler de viol, mais vos réactions déterminent nos itinéraires vers les soins, la prise de parole et la guérison. Par votre écoute, votre bienveillance, vous avez la capacité d'apporter beaucoup et d'aider les victimes à aller mieux».

Je voudrais aussi préciser une chose qui a son importance parce qu'elle a été sujette à caution et à discussion. Dans le groupe de Strasbourg, les personnes qui ont subi des viols et qui ont subi des viols par inceste sont dans le même groupe. Nous n'avons pas deux groupes distincts puisque nous n'en avons qu'un. C'était une discussion qui a eu lieu dans les années 1990 pour savoir si on osait mélanger les femmes victimes de viol et celles victimes de viol par inceste. Bien que je n'aime pas ce terme, on les a « mélangées » un peu empiriquement et on s'est rendu compte que cela ne posait pas de problème particulier. Je pense que certains groupes continuent de fonctionner de manière séparée mais nous fonctionnons comme cela et il n'y pas de problème particulier.



Pour conclure, (il y a parfois des petits signes dans la vie), nous avons eu un appel hier après-midi au planning. Nous n'avons pas ce genre d'appel tous les jours mais là c'était justement hier après-midi. Une femme téléphone et dit « Voilà, je suis une ancienne d'un groupe de paroles, cela fait 20 ans et donc en 1996 j'étais dans un groupe de paroles au planning. Je voudrais savoir si c'était possible que je vienne parler dans le groupe car je voudrais vraiment pouvoir dire à des personnes qui sont dans un groupe actuellement, comment c'est possible de se reconstruire et que cela aille bien après ». C'était un beau message donc j'ai voulu vous le donner aujourd'hui. Et nous avons effectivement des contacts avec certaines « anciennes » ; pas beaucoup, puisque nous avons calculé que depuis 1994 nous avons vu un peu moins de 200 femmes. Nous avons quand même des contacts avec une vingtaine d'entre elles et des personnes se sont reconstruites et sont bien vivantes. D'où le texte de conclusion suivant :

Isabelle Mehl : « C'était il y a 20 ans. 20 années de ma vie gâchée. 20 ans pour parler, 20 ans pour agir. Un jour un médecin m'a demandé avec un ton agressif si tout cela m'était revenu comme cela ? Tout cela, faisant référence aux souvenirs des agressions que j'avais subies étant enfant. La réponse est non. Cela n'est pas revenu comme cela. Car on n'oublie jamais. Durant toutes ces années, j'ai gardé tout cela pour moi. Le déni, la peur, la tristesse, les douleurs, la culpabilité. J'ai essayé d'en parler à plusieurs reprises à une psychologue qui n'a pas voulu en entendre parler, à une surveillante à l'école qui a rigolé, et à ce médecin condescendant. Je pense aussi que certaines personnes ont dû avoir des soupçons, mais n'ont pas voulu, ou su réagir. Je peux comprendre le silence ou l'ignorance, ne pas savoir quoi dire ou quoi faire. Je peux comprendre l'incompréhension face à l'inacceptable, l'abominable.

Ce que je n'accepte pas, c'est la méchanceté de celles et de ceux qui pourraient nous aider, nous les victimes de violence. Vous avez un pouvoir, pas celui de changer les choses mais celui de nous aider.

Avec votre patience, votre écoute, votre respect et tout ceci ne s'apprend pas dans les livres. Chaque personne est unique, chaque victime est unique, chaque être essaye de survivre à sa façon, s'exprime par ses mots et met plus ou moins de temps à en parler. Je sais que des personnes bienveillantes existent sur cette terre et j'ai fini par les rencontrer après tout ce temps. Elles m'ont écoutée, aidée, encouragée et je ne les remercierai jamais assez. Si parmi vous, il y a des êtres blessés ayant subi l'inacceptable, je ne vous apprends rien, le chemin est long, périlleux, mais vous n'êtes pas seuls, nous avons vécu l'enfer mais comme n'importe qui, nous avons le droit de vivre ».

[Applaudissements]

Echange avec la salle :

- *Bonjour, merci à tous. Je voulais poser ma question aux deux intervenantes : au niveau du groupe de travail, quels étaient le type de population et l'âge ?*

Isabelle Mehl : Tous types de population et d'âge. Les personnes peuvent venir d'elles-mêmes ou être orientées par des professionnels-les. La plupart du temps les personnes sont orientées par des éducateurs / éducatrices, psychologues, psychiatres, gendarmerie, commissariat ou par les numéros que Marie-France Casalis a donné ce matin. Quand vous saisissez sur internet « victime de viol, d'inceste ou violence », certains numéros apparaissent. Ces numéros sont souvent à Paris : là-bas ils ont des listes des groupes de parole qui existent en France. Et je peux vous dire qu'il n'en existe pas beaucoup, malheureusement.

Paroles sans frontières

Myriam CAYEMITTES

Médecin psychiatre, présidente de l'association Paroles sans frontières

Introduction par Diabou Diatta

Myriam Cayemittes de l'Association Paroles sans frontières est psychiatre et Présidente de l'Association Paroles sans frontières. L'association est née à Strasbourg en 1991 sur la volonté de quelques psychologues et psychiatres sur Strasbourg de prendre en charge de patients non francophones victimes de la traite humaine et du viol. Les points forts de l'association résident dans l'accueil et la prise en charge, la possibilité aux victimes de s'exprimer dans leur langue d'origine par le biais d'un interprète.

Merci pour cette invitation à participer à cette journée, réunion d'importance. Comme vous l'avez dit, Paroles sans frontières est une association qui existe depuis 1991 à Strasbourg, dont la vocation était de permettre le soin psychothérapeutique aux personnes non francophones. Ceci grâce à la présence d'un interprète professionnel pour permettre aux patients qui restaient invisibles ou dans l'ombre de pouvoir s'exprimer quant à leur souffrance. Non seulement autour de la traite humaine, du viol et violences sexuelles, mais aussi de la difficulté de vivre l'exil.



Depuis ce matin, la question des violences sexuelles a été abordée de façon individuelle ; je voulais que mon intervention soit aussi centrée sur le fait que les violences sexuelles peuvent aussi exister dans un phénomène de masse, comme outil de guerre. Outil de guerre utilisé depuis tout temps. Mais dont l'actualité nous rappelle que c'est encore très présent. Le viol commis en temps de guerre a bien sûr pour but de terroriser les populations, de briser les familles, de détruire les communautés. Et dans certains cas de changer la composition ethnique de la génération suivante. Il sert aussi parfois à transmettre délibérément aux femmes le virus du Sida, et à rendre les femmes de la communauté visible incapables de porter des enfants. Pour rappel au Rwanda, en 1994, 100 000 à 250 000 femmes ont été violées durant les 3 mois du génocide. Même après la fin d'un conflit, des impacts de la violence sexuelle persistent, notamment des grossesses non désirées, des infections sexuellement transmissibles et la stigmatisation.

Une violence sexuelle généralisée peut même continuer voir augmenter au lendemain du conflit du fait de l'insécurité et de l'impunité des coupables. Ainsi, le Haut-Commissariat pour les réfugiés et l'ONU se sont saisis de cette question, et en 2001 le tribunal pénal international pour l'Ex-Yougoslavie est devenu le premier tribunal international à trouver un accusé coupable de viol en tant que crime contre l'humanité.

En outre, le tribunal a élargi la définition de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité pour y inclure l'esclavage sexuel. Le statut de ROM de la Cour Pénale Internationale en vigueur depuis juillet 2002, comprend le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable parmi les crimes contre l'humanité, quand ils sont commis de manière généralisée et systématique.

Les violences sexuelles restent une tactique de guerre : il faut le rappeler. Malheureusement, les images que l'on voit quotidiennement de la Syrie et de pays en guerre montrent les hôpitaux bombardés, les villes détruites mais ne montrent absolument pas ce que vivent ces femmes qui sont soumises à cela aussi. Elles sont et restent un butin de guerre ; il faut le rappeler.

En voyant le titre de cette journée « les violences sexuelles : une réalité encore taboue », j'ai envie de modifier ce sous-titre, car dans notre pratique quotidienne à Paroles sans frontières, on voit que c'est une réalité souvent indicible. Madame Gillet a rappelé la notion de traumatisme, au niveau clinique, les différentes classifications que l'on peut retenir, pour parler de névrose post-traumatique et de savoir l'effet du trauma sur l'individu. L'activité clinique de Paroles sans frontières est aussi orientée vers l'accueil des personnes victimes de tortures et c'est de cela dont je voudrais parler maintenant. La torture ce n'est pas seulement un acte physique. Elle commence par le mépris de l'autre, l'intimidation, les menaces, insultes, accusations gratuites que ces personnes ont très probablement vécues dès leur capture. Cliniquement parlant, toute personne ayant vécu ces préliminaires, qui annoncent que le reste est donc possible, voir probable, peut souffrir des mêmes maux et séquelles qu'un personne qui a subi la torture avec son cortège de violences et de cruautés.



Je ferais juste un petit aparté pour parler d'une de mes patientes qui reste très en difficulté, patiente adolescente au moment de la guerre en Yougoslavie. Elle relate alors qu'elle était adolescente que toutes ses camarades de classe et elle-même ont dû creuser un trou. Trou dans lequel elles ont été mises. Et à la tombée de la nuit, elles voient leurs pères, frères, oncles, maris se mettre autour de ce trou, puis saisis par des hommes armés. Elles entendent des cris et des coups et elles voient arriver dans ce trou les têtes de ces hommes : maris, pères, frères, oncles. Puis on leur demande de sortir et l'une après l'autre, elles ont conduites dans des cabanes où je vous laisse deviner le sort qui leur est réservé. Mais cette femme qui a pu échapper à cette étape ne dira pas que c'est la perspective d'être violée qui sera le pire, mais le son, les odeurs qui l'accompagnent encore jusqu'à maintenant. Et quel que soit le psychotrope, quel que soit la psychothérapie, ces odeurs restent. Ces préliminaires ont eu un effet tout aussi destructeur que l'acte en lui-même.

La torture physique demeure l'image la plus commune, caricaturale de la torture, mais aussi la plus réductrice. L'intégrité physique est attaquée, le corps et à travers lui l'être est réduit à l'état d'objet, à la merci du bourreau qui a pouvoir de vie et de mort sur lui. Une dépendance quasi-totale. Rien ne prépare à une telle expérience. Rien ne peut préparer à une confrontation avec sa propre mort. Il est difficile de retrouver un sentiment de sécurité et d'investir dans un avenir après une telle expérience.

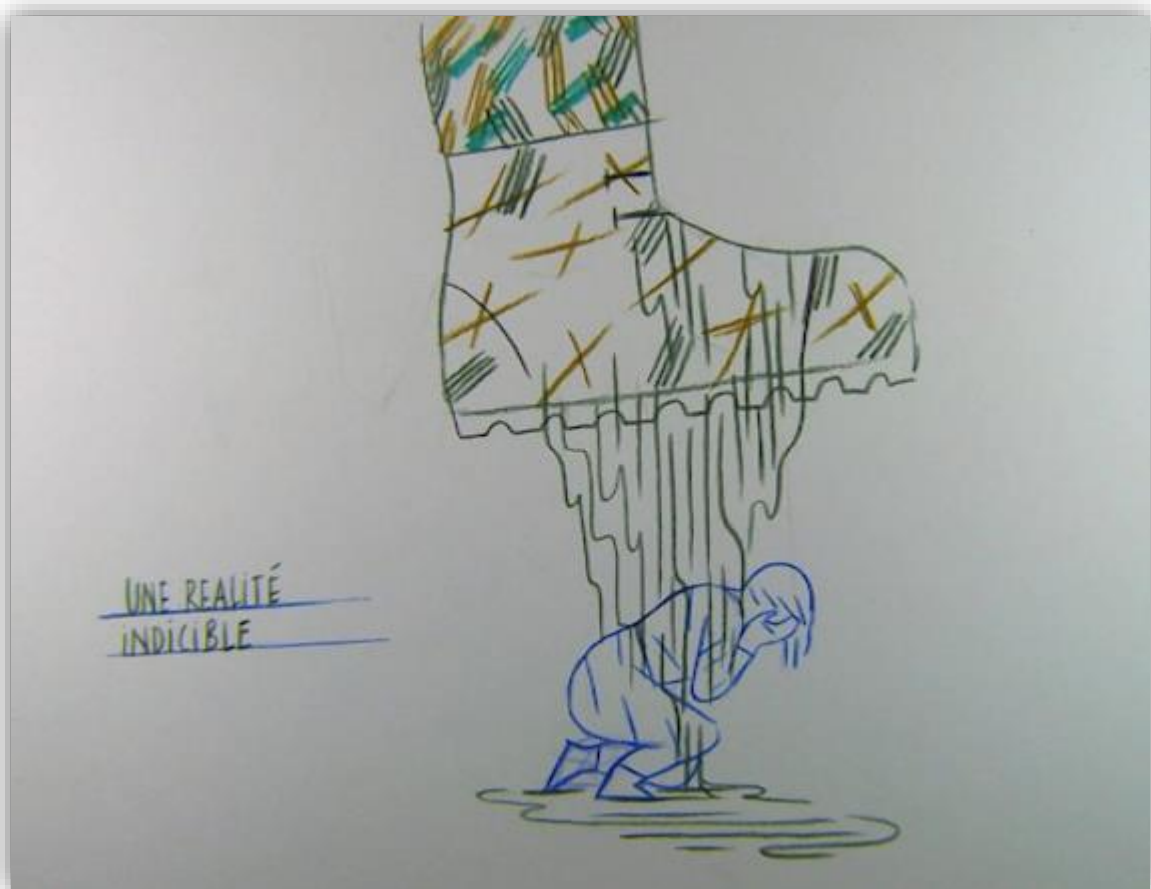
Que le corps en soit le vecteur ou non, la torture constitue essentiellement une agression contre les structures psychologiques et sociales fondamentales de l'individu. Qu'il y ait ou non un déferlement de violence physique, la torture en tant qu'entreprise de domination et de terreur destinée à infliger des souffrances, produit intentionnellement des traumatismes. Le but recherché n'est pas de tuer l'autre, toute mort sous la torture est une bavure, il faut le reconnaître. Mais le but est bien de laisser l'autre en vie afin qu'il soit anéanti. Il est question de démontrer la puissance du bourreau contre l'impuissance de la victime. Qu'elle soit opposante politique, subversive, membre d'une religion, ethnie, famille ou nationalité ennemie. Pour être traité de la sorte, il ne peut être un semblable. Il ne doit pas être un semblable. La victime est renvoyée à sa propre déchéance.

Tout au long des interventions précédentes, on a pu rappeler le sentiment de honte qui accable alors la victime. Un sentiment de honte qui hante et qui persécute, encore et toujours, accompagné d'images, de cris, de bruits, d'odeurs persistantes. Sans repères, il n'existe pas de prévisibilité, de maîtrise, d'emprise possible sur les événements à venir. Il y a un trauma quand les repères fondamentaux de la personne sont bouleversés, quand, dans les cas extrêmes, il y a une perte du sentiment d'appartenir à la communauté humaine, ou quand cette appartenance est déniée par les autres. Quand le système de normativité sociale et politique de reconnaissance de l'individu du droit n'existe plus. La personne se trouve alors dans le plus absolu isolement. Ce n'est pas l'isolement de l'incompris mais celui d'une personne pour qui la dimension du semblable semble extrêmement précaire. Madame GILLET l'a dit plus tôt, le sentiment d'être un zombie. Cette déréalisation, cette dépersonnalisation accompagne cette clinique.

Tous ces symptômes sont courants chez les personnes victimes de torture : les flashbacks, le sentiment de mort imminent. L'expérience montre qu'il est fondamental qu'une reconnaissance ait lieu au préalable pour arriver à soulager quelque peu ces souffrances. Et c'est en cela que j'ai insisté sur ce sous-titre qui me paraissait, pour mon intervention, incomplet. Une réalité souvent indicible.

A Paroles sans frontières, nous avons pris le parti d'avoir des interprètes de façon systématique. Interprètes professionnels, non pas la famille, ni proches ni amis, qui soient en mesure à la fois de transmettre cette parole mais aussi de pouvoir prendre une distance professionnelle et ne pas être absorbés, fascinés par ce qui est dit. Car c'est un grand danger que cette fascination de la parole d'horreur.

J'insiste sur ce mot de « réalité » parce que nous sommes actuellement dans une période où cette réalité est souvent contestée. Nombre de patientes et familles reviennent de l'OFPRA, de la CNDA avec des comptes rendus qui disent « paraît peu crédible » ou « la patiente était détachée ». Cette anesthésie affective, émotionnelle dont parlent les cliniciens et psychiatres qui sauve le patient, a le paradoxe de lui porter préjudice. Puisqu'il rend sa parole incroyable et puis, ils disent tous la même chose. C'est ce que l'on nous a répondu lors d'une intervention dans un colloque au mois de septembre. « Toutes leurs histoires se ressemblent, c'est pas possible ! ». C'est bien parce que toutes leurs histoires se ressemblent que c'est possible. Il faut se le rappeler.



Et à la réalité on va opposer la vérité. Est-ce que c'est vrai finalement tout ce qu'elles nous disent ? Moi je vais être manipulé-e en tant que soignant-e : on me demande de faire un certificat médical, mais ce n'est pas vrai, cela ne peut pas être vrai ce qu'il me raconte. C'est certainement un récit emprunté. Cette reconnaissance qui fait partie de ce trépied salvateur nous fait grandement défaut aujourd'hui. Trépied salvateur : d'un côté le soin bien indispensable, le soin psychique, physique mais qui ne peut se passer de la dimension juridique ni sociale. Les intervenantes précédentes l'ont dit : comment sortir de ce statut de victime pour redevenir sujet de son existence ?
Sujet de sa propre vie ?

J'aimerais terminer avec un dessin que j'ai reçu d'une personne l'année dernière ; un dessin qui m'a été amené par une patiente. Pas celle dont je vous ai parlé tout à l'heure mais qui aurait pu raconter la même chose et à qui je demandais : « comment vous pourriez représenter ce que vous avez vécu ? ». Vous voyez ce sexe exhibé, ce visage anonyme, une parmi d'autres, cette bouche qui ne peut rien dire.



Autre trépied qui me semble indispensable à rajouter à cette question du soin, du juridique et du social, c'est bien sûr l'entourage. Je disais : comment rendre la personne « sujet » de son existence mais comment la rendre « sujet » dans la société ? Que l'individu appartienne de nouveau à un collectif social dont il a été exclu pour toutes les raisons que l'on peut imaginer, et qui sont nécessaires à rappeler. Et puis se rappeler que, selon moi et selon les collègues avec qui je travaille, ces violences sexuelles ont avant tout pour objectif d'éradiquer l'humanité qui est en nous. L'humanité de ces femmes qui portent des enfants, qui, par la nature, enfantent et ramènent d'autres êtres vivants sur cette planète. Je pense qu'il y a pour finalité d'éradiquer l'humanité qui est en elles, et qui est en nous. Et c'est à nous de tenir face à cette situation. Parce que les femmes en sont victimes mais bien sûr tous leurs proches.

Je terminerai avec l'histoire d'un jeune homme que j'accompagne depuis 3 ans maintenant : Monsieur T. est un grand jeune homme de 2 mètres 02. Mais quand il est en consultation dans le cabinet, il se recroqueville en position fœtale et pleure. Il pleure et vomit, a des hauts le cœur et il dit « je veux ma maman », il répèterait cela inlassablement pendant plusieurs séances. Pour finalement pouvoir un peu se poser, raconter qu'au moment des événements au Mali, il rentre de l'école, voit des hommes armés arriver. Il a le temps de se précipiter, sa mère lui dit « cache-toi, cache-toi » et il se couche sous le lit. Et il entend sa mère se faire violer et se faire assassiner. Et il dira encore et encore « pourquoi je n'ai pas pu la protéger, pourquoi je n'ai pas pu la sauver ? ». Et il dit « je veux ma maman » alors on peut imaginer les processus transférentiels, bien sûr « vous ne voulez pas être un peu ma maman ? ». Et on a envie de prendre ce grand garçon dans les bras effectivement et de le consoler parce que c'est ce qu'il veut : être consolé. Mais il a obtenu ce qu'il veut : des papiers

qui lui permettent finalement de rester en France mais il dit « je n'en veux pas, je veux ma maman. Parce que j'ai ces papiers car ma maman est morte, donc je n'en veux pas ».

L'humanité qui est en nous est un combat de tous les jours : cela crie pour que l'on oublie cette humanité donc : tenez bon !

[Applaudissements]

L'accueil et le parcours des victimes

Valérie SCHIEB

Juriste de l'association Viaduc 67

Céline JOUBIN

Psychologue Clinicienne au Point Accueil Victime de la Direction départementale de la sécurité Publique du Bas-Rhin

Introduction par Diabou Diatta

Valérie Schieb juriste à l'association Viaduc 67 et Céline Joubin, psychologue rattachée au Ministère de l'Intérieur proposent dans les locaux de l'Hôtel de police de Strasbourg une prise en charge individualisée pour les victimes, pour que la personne soit protégée et mise en sécurité. Une protection physique mais aussi psychique pour ces victimes.

Céline Joubin : Merci de nous accueillir cette après-midi. Nous allons vous présenter conjointement le parcours de victimes, et ensuite nous vous présenterons, également conjointement, une situation inspirée de notre pratique. Je vais vous présenter de manière assez générale quels sont les champs d'intervention du dispositif d'aide aux victimes à l'hôtel de police de Strasbourg.



Le service d'aide aux victimes est composé d'une assistante sociale et d'une psychologue clinicienne. Le poste d'assistante sociale a été créé en 2004. Aujourd'hui, elle est détachée de l'association d'aide aux victimes Viaduc 67. Elle est présente tous les jours de la semaine et les deux associations d'aide aux victimes qui sont SOS Aide aux habitants et Viaduc 67 font des astreintes les week-ends pour les situations particulièrement graves.

L'assistante sociale reçoit des personnes victimes pour un temps d'accueil, une évaluation globale de leur situation et elle fait le relais avec les différents partenaires locaux. Nos bureaux sont situés derrière ceux des plaintes, juste derrière l'accueil. Ce qui permet un accès facile aux personnes victimes qui se présentent au commissariat.

Concernant les postes de psychologues en commissariats, ils ont vu le jour en 2006 à l'initiative du ministre de l'intérieur de l'époque. A Strasbourg, le poste a été ouvert en mars 2007. On compte aujourd'hui une soixantaine de psychologues en commissariats en France. Pour ma part, je fais également des permanences à Sélestat les premiers et troisièmes jeudis du mois. L'intervention auprès des victimes consiste en un accueil, une écoute confidentielle puisque ni les policiers, ni personne d'autre n'a accès au contenu des entretiens. Si une expertise est requise, un psychiatre ou un psychologue sera mandaté par le tribunal à cet effet. Ensuite, une orientation est proposée aux personnes en fonction des difficultés, des besoins précis vers la ou les structures les plus adaptées.

Les personnes sont généralement orientées directement après une plainte ou une main courante par le policier qui aura repéré des difficultés ou senti le mal-être de la personne et qui va lui proposer de nous rencontrer. Il arrive que ce soit avant, lorsque la personne est dans un tel état de choc qu'elle n'est pas en mesure de déposer plainte. Parfois c'est avant ou après une confrontation car c'est un moment que les victimes redoutent.

Pour l'assistante sociale, lorsque la personne se présente pour des violences conjugales, avec également la question du retour ou non au domicile, les policiers à l'accueil proposent de suite une rencontre avec l'assistante sociale afin de commencer au plus tôt les démarches de relogement, ou tout au moins l'évaluation des besoins. Le travail en partenariat avec les différentes structures est primordial, que ce soit le secteur territorial, local, médical, associatif, libéral afin de permettre à la personne de rencontrer rapidement l'intervenant le plus adapté à sa situation. J'ai rencontré les structures vers lesquelles j'oriente les personnes et régulièrement de nouvelles visites sont organisées afin de maintenir le partenariat actif et efficace.

Dans certains cas, ce sont les partenaires qui prennent attache avec l'assistante sociale ou moi-même pour prendre un rendez-vous pour la personne. Je pense par exemple à des psychologues scolaires, des assistantes sociales ou des médecins libéraux qui sont inquiets. Cela permet à la personne qui souhaite déposer plainte d'être accueillie directement sans qu'elle ait à expliquer toute sa situation à l'accueil. Et cela peut aussi être pour faciliter le dépôt de plainte. Par exemple, savoir à l'avance qui aura besoin d'un interprète permet de diminuer un peu les temps d'attente. L'accent est mis sur les infractions qui provoquent un choc ou une situation traumatisante pour la personne. Que ce soient des situations criminelles : tentatives d'assassinats, viols, violences faites aux femmes, vols plus particulièrement à l'encontre des personnes âgées ou vulnérables, accidents de la circulation pour la famille et les personnes accidentées, les familles connaissant un décès brutal, les disparitions inquiétantes ou pour les problématiques impliquant des mineurs.

Valérie Schieb : Bonjour à tous. Je vais vous parler au titre de ce que l'on fait pour l'aide aux victimes au niveau des associations d'aide aux victimes. Je suis juriste à Viaduc 67. Il y a deux associations d'aide aux victimes dans le département : SOS aide aux habitants et Viaduc 67. Ce sont des associations d'aide aux victimes membres de l'INAVEM* qui est un réseau national. Nous sommes agréés par le ministère de la justice et partenaires du 08 victimes*. Je pense que c'est un numéro qui est affiché dans les commissariats, les mairies etc... C'est une plateforme d'appel nationale qui va donner aux personnes les coordonnées des associations locales.



**L'INAVEM : Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation, créé en 1986, a pour mission d'animer, de coordonner et de promouvoir le Réseau INAVEM (aide globale : juridique, psychologique et sociale), ainsi que d'engager des partenariats, des conventions pour faciliter l'accès aux personnes victimes vers les associations.*

08 Victimes : dispositif téléphonique national de prise en charge des victimes d'infractions pénales. Il est géré par l'INAVEM. Correspond au 0884284637

Qu'impliquent les associations d'aide aux victimes généralistes ? Cela implique que nous accueillions les victimes de toutes infractions, quelle que soit la nature des faits qui ont été commis. Que l'accueil est réalisé par des professionnels. Donc nous ne sommes pas des associations de victimes. Nos équipes sont pluridisciplinaires : des juristes et psychologues.

Nous ne représentons pas les victimes en justice, ne participons pas au procès pénal, nous ne nous constituons pas partie civile pour le compte de l'association. C'est très important et cela nous différencie de bon nombre d'associations de victimes. Nous respectons en tant que membre de l'INAVEM les principes déontologiques c'est-à-dire un accueil non payant, la confidentialité des échanges que nous avons avec les personnes et le respect de l'autonomie de leur décision. Nos missions sont d'accueillir, d'écouter, informer, orienter et offrir un accompagnement psychologique pour les personnes qui le souhaitent.

Céline Joubin : Afin de vous faire part de façon un peu plus concrète de nos missions et des passages de relais, nous allons vous raconter le parcours de Christelle. Christelle a 42 ans, elle a été mariée pendant 10 ans avec Jérôme. Ils n'ont pas eu d'enfants. Quelques années après leur mariage, Jérôme est devenu violent physiquement et Christelle a décidé de se séparer lorsqu'un jour, elle n'a pas pu aller travailler à cause des coups. Elle n'a jamais signalé ces violences, ni à son entourage, ni à la police. Depuis leur séparation et leur divorce, Jérôme l'appelle régulièrement. Il lui a dit d'ailleurs qu'il ne la laisserait jamais tranquille : il la menace de lui faire la peau de façon récurrente. Surtout si elle devait refaire sa vie. Christelle a déjà changé de numéro de téléphone mais il réussit toujours à trouver ses coordonnées par la famille ou des amis communs. Elle a peur, honte aussi. Elle pense qu'elle peut gérer la situation seule, qu'il finira par laisser tomber, que si elle fait des démarches ce sera pire car il le lui fera payer comme il le lui a toujours promis. Elle pense que c'est plus sûr de temporiser.

Christelle se présente au commissariat un matin suite à une agression sexuelle la nuit précédente. Jérôme l'attendait en bas de chez elle, il avait mauvaise mine, il la suppliait de le laisser entrer pour discuter. Il était tard et Christelle a eu peur que les voisins les remarquent. Il faut dire qu'elle a déménagé dans un nouveau logement et elle ne veut pas que tout le monde la regarde à nouveau avec ce regard mélangé de pitié et d'accusation. Jérôme l'a violée cette nuit-là et elle n'a rien pu faire. Mais cette fois-ci, elle a pris une décision : elle va déposer plainte. Elle a vraiment cru que cette nuit était sa dernière. Elle comprend que les choses la dépassent et qu'elle ne peut plus se protéger seule. Christelle n'est jamais entrée dans un commissariat, elle est inquiète de l'accueil qu'on va lui faire. Elle craint qu'on lui reproche d'avoir laissé entrer Jérôme.

Après tout, il a été son mari, va-t-on penser que c'était une tentative de réconciliation ? Elle est reçue à l'accueil par un policier qui lui demande le motif de sa venue : les larmes lui montent aux yeux immédiatement. Par chance, ce jour-là il y a peu d'attente et Christelle est vite reçue. Elle s'effondre complètement pendant le dépôt de plainte. Le policier, à l'issue, après avoir pris rendez-vous avec l'unité médico-judiciaire de l'institut médico-légal pour un examen médical, lui propose de rencontrer la psychologue pour l'aide aux victimes. Ce qu'elle accepte aussitôt.

C'est confidentiel et gratuit lui précise-t-il. Nous nous entretenons après son dépôt de plainte. Christelle ne va pas revenir dans les détails sur les faits. Elle a déjà tout relaté aux policiers. En revanche, elle aborde ses ressentis et tous les aspects de la sphère émotionnelle, les conséquences aussi. Tout cela n'est pas nécessairement abordé dans le dépôt de plainte qui s'attache plutôt au factuel. Pourtant, c'est important pour Christelle de prendre le temps dans ce lieu de déposer l'histoire dans sa globalité.

Ces temps d'accueil physique sont très importants et particulièrement dans le cas des personnes victimes de violences car c'est un moment pour se poser et sortir de l'agir. En effet, les actes de violence, les actes pour empêcher ou éviter la violence : l'intervention de la police, le dépôt de plainte, selon les cas le départ de la maison, la procédure de divorce... à chaque fois il faut faire. Alors pendant un moment on se pose, on prend le temps de dire et de déposer tout ce que l'on souhaite.

Le travail de reconstruction ne pourra pas se faire dans un lieu comme le commissariat car ce n'est pas un lieu de soins. Il se fera dans un second temps, lorsque la personne aura remis en place pour elle et sa famille, un espace où l'on peut penser et où les éléments de base sont réinstaurés. Comme déjà le logement et la sécurité. Christelle m'explique ensuite que l'agression s'est passée à son domicile et qu'elle ne veut plus y retourner. D'autant plus que Jérôme a disparu pour l'instant, et elle a peur qu'il revienne. Elle n'est pas prête à en parler à ses amis, et sa famille habite loin. Christelle parvient d'habitude à prendre des décisions rapidement. Mais là tout s'embrouille, et puis elle n'a pas dormi cette nuit. Les années de violence avec Jérôme reviennent. Elle prend très au sérieux ses menaces de mort, elle dit qu'il était comme fou, qu'il n'a plus de limites. Elle le sait dépressif depuis quelques temps et elle a l'impression qu'il n'a plus rien à perdre. Parallèlement à l'entretien, le signalement de Jérôme est diffusé par la police, il est recherché pour être interpellé. Eu égard à la situation, Christelle a besoin d'être mise à l'abri et protégée. Nous évoquons la possibilité de lui remettre un téléphone portable d'alerte pour femme en grand danger, si elle en est d'accord. Car la mise à l'abri ne règle pas tout. Qu'en est-il quand elle se déplace, quand elle est au travail ? Il a l'habitude de la suivre où qu'elle aille. Elle sait qu'il peut surgir à tout moment. Je lui propose de rencontrer l'assistante sociale qui se trouve dans le bureau juste à côté. Elles vont ensemble aborder les questions du logement pour le soir même, surtout si Jérôme n'est pas retrouvé.

Pendant ce temps, un premier contact avec l'association d'aide aux victimes chargée du dispositif « femme en grand danger » est fait. L'assistante sociale de son côté va contacter les foyers d'hébergement afin de trouver une place dans un lieu sécurisé. Christelle pourra se reposer avant de décider ce qu'elle souhaite faire, le temps que Jérôme soit interpellé. L'assistante sociale va également se mettre en contact avec ses collègues du secteur pour que Christelle puisse être aidée pour la suite, notamment dans ses recherches de relogement. Par chance, une place d'urgence est trouvée en CHRS. L'assistante sociale prend attache avec l'association d'aide aux victimes chargée du dispositif femme en grand danger pour finaliser avec Christelle l'heure du rendez-vous avec la structure.

C'est la fin de journée, Christelle est épuisée. Après un échange sur la situation, il est convenu qu'elle soit reçue dès le lendemain matin. Elle a aussi besoin de temps pour réfléchir au type de prise en charge psychologique qu'elle souhaite mettre en place. Nous convenons d'un autre rendez-vous la semaine suivante au cours duquel nous aborderons cette question. Christelle est alors accompagnée au foyer par la police.

Valérie Schieb : Le lendemain, Christelle se rend à l'association. Elle est encore sous le choc mais elle a dormi dans un lieu sécurisant et bienveillant. Elle a repris des forces, et elle est de plus en plus convaincue de la nécessité d'aller au bout de sa démarche. Le fait que son histoire ait été prise au sérieux la légitime et la renforce dans cette conviction. Je la rencontre pour un entretien d'évaluation. C'est un entretien très particulier, qui est vraiment attaché au dispositif des téléphones d'alerte pour femmes en grand danger. L'objectif de cet entretien est de faire avec elle un bilan de sa situation et de vérifier si elle veut entrer dans ce dispositif parce qu'il y a certaines contraintes, et surtout si elle le peut puisqu'il y a certaines conditions pour y rentrer. Il faut qu'il y ait eu des violences dans le couple ou l'ex-couple, ou un viol. Donc, et c'est important, c'est un dispositif aussi éligible aux victimes de viol sans conjugalité. Il faut aussi, si couple y avait, que le couple ne vive plus ensemble et qu'il y ait interdiction de rentrer en contact et, bien sûr, un grave danger. Je sais que c'est un moment difficile pour elle. Nous devons revenir sur son histoire avec Jérôme. Elle y a déjà été un peu préparée la veille par Céline JOUBIN. Elle est munie de sa plainte sur laquelle je vais m'appuyer pour lui éviter à avoir à rentrer à nouveau dans le détail de ce qui s'est passé très récemment car c'est encore trop douloureux pour elle. Je reprends donc avec elle son parcours relationnel avec Jérôme : comment se sont-ils rencontrés ? Comment était la vie commune ? Nous revenons sur les épisodes de violence, les menaces, leur contexte. Est-ce qu'il y avait des éléments déclencheurs ? Leur gravité, leur fréquence.

J'interroge sa perception de la violence et de la dangerosité de Jérôme. Je lui demande si elle a connaissance d'une addiction : alcool, drogue, médicament ? D'une pathologie psychiatrique ou l'état dépressif dont on faisait état tout à l'heure ? Et si elle sait s'il a déjà commis des violences sur des tiers. J'essaye aussi de détecter si Christelle est dans une situation de particulière vulnérabilité : un isolement social, familial, une fragilité financière, une particulière usure causée par l'attitude de Jérôme. Ce qui est le cas ici puisque cela dure depuis un moment.

J'évalue donc la dangerosité de Jérôme, la gravité du danger, les ressources dont Christelle dispose pour faire face à la situation. Eu égard à cette situation précise, je prends attache immédiatement avec le procureur de la section mineur et famille. Nous n'attendrons pas notre prochaine réunion pour envisager la question de l'attribution d'un téléphone, puisqu'on se réunit une fois par mois avec un certain nombre de partenaires. La situation lui a déjà été signalée par la police. Il a les premiers éléments de l'enquête le rapport médico-légal qui est revenu de l'Institut Médico- légal, il a la plainte de Christelle aussi. Je lui fais retour de l'évaluation et de mon inquiétude face aux dangers qu'elle encourt.

Il n'y a pas encore d'interdiction d'entrée en contact prononcée dans cette situation puisque Jérôme n'a pas été retrouvé. Mais dès qu'il sera interpellé, il sera mis en garde à vue puis éventuellement en détention provisoire ou à tout moins sous contrôle judiciaire avec une interdiction d'entrer en contact.

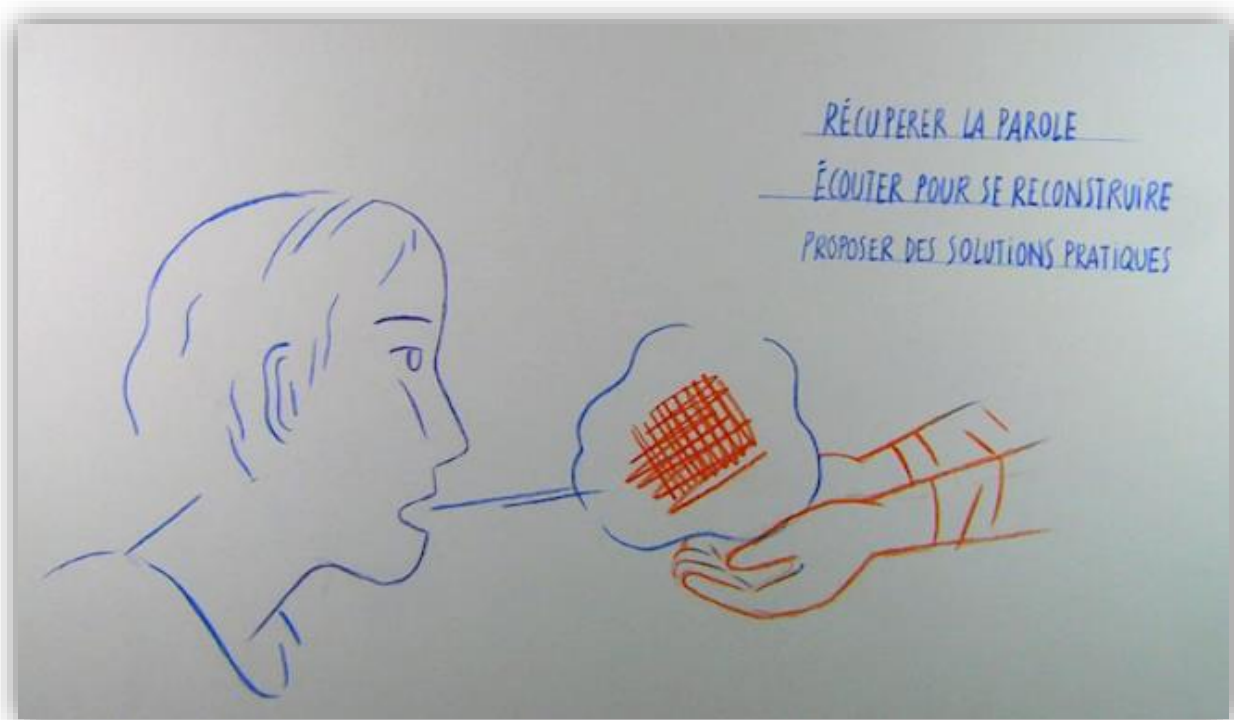
Le procureur décide donc qu'un téléphone sera attribué à Christelle le temps que l'on puisse y voir plus clair et que des décisions puissent être prises, et ceci malgré l'absence d'interdiction donc on le fait parfois quand c'est nécessaire. Donc nous convenons avec elle de retrouver le procureur l'après-midi même pour la remise du téléphone. Je propose par ailleurs à Christelle de nous revoir la semaine suivante, après un rendez-vous qu'elle aura avec Céline pour faire un point juridique sur sa situation. Tout est allé très vite, je sens bien qu'elle a besoin de reprendre son souffle. Passé l'urgence de la sécurisation et la phase de sidération, il sera alors possible d'aborder plus facilement les questions juridiques. Nous nous revoyons la semaine suivante. Au cours de cet entretien, on va faire un point effectivement plus juridique, c'est un entretien que je pourrais avoir avec toute victime qui est allée porter plainte, ou pas d'ailleurs. Je lui explique comment est envisagé le viol par la loi pénale, que c'est un crime qui relève des assises, que leur ex conjugalité est une circonstance aggravante, elle s'en étonne. Elle dit que dans son esprit cela atténuerait la gravité des faits.

Je repose donc avec elle cet interdit légal et social, nous reparlons de son sentiment de culpabilité. Elle revient sur son dépôt de plainte. Elle dit que si le policier était très gentil elle a pu avoir l'impression que si il lui posait toutes ces questions, c'est qu'il remettait sa parole en doute et que l'aspect émotionnel n'était pas vraiment considéré. Elle a honte et se sent responsable, cela la fragilise considérablement. Je lui explique que s'il se questionne cela ne signifie pas qu'il conclut qu'elle ment, qu'il ne s'agit pas de nier non plus la violence de ce qu'elle a subi, mais que le policier doit retracer une chronologie de fait et que par ses questions il doit obtenir de la victime le plus de précisions possibles sur ce qu'il s'est passé. Je lui dis que dans les infractions à caractères sexuelles la question du consentement à l'acte est primordiale, du point de vue juridique, et qu'il faut que le policier établisse comment il y a eu absence de consentement pour que l'infraction puisse être caractérisée et qu'elle puisse donner lieu à des poursuites. Je lui dis que cette étape est très importante car elle constitue les fondations de la procédure à venir, c'est sur cette base-là puis des actes d'enquêtes à venir : rapport de l'institut médico-légal, audition de Jérôme, expertise psychologique, confrontation, que la justice pourra prendre des décisions.

Je lui explique aussi notre système judiciaire : parcours de la plainte, rôle de la police, du procureur, sa place à elle dans tout cela. Je lui dis qu'un juge d'instruction va probablement être désigné. Nous abordons aussi la question de la temporalité judiciaire parce qu'une instruction c'est long. J'essaie aussi d'identifier les étapes à venir afin qu'elle puisse se projeter. Comprendre ce que l'on peut attendre d'elle dans cette procédure, et ce qu'elle peut en attendre aussi. Nous parlons de l'éventualité d'un procès, de ses attentes. Est-ce que c'est une question de reconnaissance de responsabilité, la question de la sanction, la question de la protection et du sens de la peine. Je lui dis aussi qu'elle est en droit de se faire assister d'un avocat, dans les procédures de viol, elle bénéficie de l'aide juridictionnelle sans conditions de ressources. Cela aussi faut le savoir, il y a certains avocats qui ne le savent pas.

Toute victime de viol a droit à l'aide juridictionnelle même si elle a 5000 euros de revenus par mois. Je lui indique aussi que ce recours à l'avocat lui permettra d'avoir accès au dossier, à ne pas être seule dans la procédure, à être accompagnée physiquement par son conseil lorsqu'il faut se rendre chez le juge d'instruction et aussi au procès. Et que l'avocat lui permettra de présenter sa demande d'indemnisation, si elle le souhaite, si elle en fait le choix. Je lui dis que quoi qu'il en soit, je reste à sa disposition, qu'on se rencontrera aussi régulièrement, à mesure que les choses se préciseront du point de vue encore une fois de la procédure pénale. Je lui demande si elle a pris une décision sur l'accompagnement psychologique qui lui a été proposé. Elle m'indique qu'après en avoir parlé avec la psychologue de l'hôtel de police, elle a décidé de rencontrer la psychologue de l'association pour entamer un suivi, parce qu'elle connaît les lieux maintenant et qu'elle s'y sent bien. Donc, nous prenons rendez-vous rapidement avec la psychologue.

Jérôme sera interpellé au bout de 10 jours. Il sera mis sous contrôle judiciaire par le juge d'instructions avec une interdiction d'entrer en contact avec Christelle, interdiction de paraître à son domicile. Ces interdictions vont durer le temps de l'instruction. Christelle décidera de regagner son appartement et de garder son téléphone d'alerte pour le moment. Avec la psychologue qu'elle rencontrera régulièrement, elle pourra commencer à se reconstruire, mettre des mots sur ce qu'il s'est passé, retrouver du sens, inscrire ces événements dans son histoire pour pouvoir les dépasser. Au cours des entretiens qui suivront, j'aiderai Christelle à monter son dossier d'aide juridictionnelle, je lui expliquerai les informations qui lui auront été envoyées par le tribunal. Je travaillerai en lien avec ma collègue psychologue, avec l'assistante sociale de secteur, avec son avocat. Je l'aiderai à rédiger le congé pour son appartement. Ce sont toutes ces petites démarches connexes, toutes ces questions juridiques qui peuvent découler d'une infraction au départ.



Céline Joubin : Vous exposer le parcours des personnes victimes est difficile, car il y a autant de parcours que d'individus. Nous rencontrons les personnes victimes à tous les stades de la procédure, et parfois en l'absence de plainte ou de procédure pénale. Les questions qui se posent sont à chaque fois différentes. Parfois, nous sommes le premier interlocuteur de la victime, parfois elle a déjà rencontré la police ou d'autres professionnels comme des médecins, des assistantes sociales de secteur, les associations, un CHRS qui nous l'auront adressée. Parfois nous sommes saisis d'une demande formelle de la police ou du Parquet pour prendre contact avec cette personne.

Valérie Schieb : Nous avons présenté une situation dans laquelle les choses se sont enchaînées comme on le souhaiterait à chaque fois. Or, pour les victimes de violences sexuelles, c'est souvent beaucoup plus compliqué car se posent très souvent des difficultés de preuves ou des questions de prescription dont on parlait tout à l'heure. Car les victimes de viol parlent souvent longtemps après les faits. Ces problèmes de preuve ou prescription font aussi que la procédure pénale ne peut pas être engagée. Mais ce qu'il faut savoir c'est que même dans ces situations où il ne peut pas y avoir de démarche, on peut rencontrer la victime et essayer avec elle de trouver des solutions pour aller de l'avant. Nous tentons, quoi qu'il puisse advenir des démarches entreprises ou non, d'offrir à la personne un espace bienveillant, de parole libre, d'écoute sans jugement, respectueux de ce qu'elle est, et souhaite. Si elle décide d'entreprendre des démarches, nous nous attacherons à s'assurer qu'elle puisse le faire de façon éclairée, et dans les meilleures conditions possibles, avec les relais les plus pertinents. Car nous ne travaillons pas seules, que ce soit Céline Joubin ou nous, en association, mais en réseau avec les acteurs de la chaîne pénale, les travailleurs sociaux, les CHRS, le milieu médical, les associations dans le meilleur intérêt de la victime.

Vous les professionnels, n'hésitez pas quand vous rencontrez des situations comme cela, à nous téléphoner. On est à même de répondre à une question technique qui se pose même si elle n'aboutit pas à une orientation derrière. Ou à un échange informel sur des situations qui vous posent ou question, ou difficulté.

Pour les particuliers, je voulais dire, pour les personnes qui ont été confrontées ou qui ont vécu ce genre de situation, que nous passer un coup de fil ne veut pas dire « être obligée d'aller porter plainte ». On s'adapte à chaque situation, chaque demande. Je pense que vous êtes passés par l'Agora associative, donc petit rappel : vous pouvez retrouver les associations SOS aide aux habitants et Viaduc à leur siège. Pour SOS, c'est au Neuhof, pour Viaduc c'est à Cronenbourg. Nous assurons aussi pour les deux associations une permanence quotidienne au bureau d'aide aux victimes du tribunal de grande instance. Cela a un aspect plus juridique. Nous faisons aussi les permanences de juristes associatifs à la Maison de la justice et du droit, assurons les astreintes les week-ends et jours fériés à l'hôtel de police. Et nous avons des permanences décentralisées dans le département. Donc si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous appeler.

Céline Joubin : Je voulais juste rajouter sur le stand des associations Viaduc67 et SOS aide aux habitants vous retrouverez également une plaquette avec nos coordonnées, celles de l'assistante sociale, et celles du bureau d'aide aux victimes qui a un numéro au commissariat qui permet de savoir où en est sa plainte. Ce qui est quand même intéressant.

[Applaudissements]

Echange avec la salle

- **Remarque :** *Il s'agit d'une remarque et non d'une question. Je suis septuagénaire et je dois dire que pendant toute ma carrière professionnelle, j'ai toujours, je dis bien toujours sans aucune exception, considéré qu'il était important de dire aux jeunes femmes, aux jeunes filles « ne te laisse jamais prendre pour une chose, un objet ». Et je dois dire que, à plusieurs reprises, en tant que chef d'établissement, j'ai eu l'occasion de connaître des prises de plainte, des condamnations, un suicide par pendaison d'un père incestueux. Et je dois dire ma reconnaissance aux différentes intervenantes d'aujourd'hui pour ce qu'elles ont pu dire, qui correspond totalement à ce que je continue de penser.*
- **1^{ère} question :** *Comment peut-on faire sortir la peur quand on est né avec et qu'elle demeure aujourd'hui ? Même si on explique à la personne, c'est facile à dire « d'oublier le passé » mais comment on peut le faire, si le passé est toujours dans la tête ? Comment aujourd'hui vivre alors qu'on a encore dans la tête, la peur et la terreur des violences qu'on a subies ?*

Marie-France Casalis : Madame témoigne devant nous de la difficulté que nous avons eue dans notre société à prendre en considération les graves blessures que peuvent-vous infliger certaines formes de violence : celles subies à la maison, dans l'enfance, les violences sexuelles. D'autant plus quand elles sont répétées, perpétrées par une personne qui fait partie de mon environnement, de ma vie, de mon entourage. Pendant très longtemps, nous n'avons pas su soigner ces blessures-là. Parce qu'on ne pensait pas qu'il fallait les nettoyer et les prendre en charge. Et donc, les personnes qui avaient été confrontées à cela, ont tout fait pour vivre malgré. Je dis que c'est comme quand on est sur un glacier où il y a des ponts de neige : on marche sur les ponts de neige et quelque fois il s'écroule à l'occasion d'une grosseur, d'une rencontre, d'une image ou d'un souvenir qui revient. Et boum ! On se retrouve comme si on était à ce moment-là.

Aujourd'hui, on peut dire que les vagues d'attentats ont beaucoup aidé à la promotion de ces thérapies. On a des thérapeutes spécialisés dans le travail de décontamination de mon passé, de ma pensée, de ce qui est à l'intérieur de moi et qui de temps en temps explose et me pourrit la vie aujourd'hui. Quand nous avons commencé à travailler, la personne qui nous a beaucoup aidés s'appelle *Alice Miller** et un certain nombre de personnes parmi vous ont dû lire ses livres. Elle nous disait toujours et je ne comprenais pas très bien : il faut aider ces personnes à comprendre qu'elles sont « aujourd'hui, maintenant, et en sécurité ». Et que ce qu'elles évoquent c'était « autrefois, avant, quand j'étais sous la coupe de l'agresseur ». Mais pour cela, il faut qu'elles soient « aujourd'hui, en sécurité et accompagnées ». C'est un travail, rien n'est magique. On a fait des progrès, on peut en faire encore beaucoup.

* Alice Miller : (12 janvier 1923 – 14 avril 2010), docteur en philosophie, psychologie et sociologie, ainsi que chercheur sur l'enfance.

- **2^{ème} question :** *Je suis éducatrice et dans le cadre de mon travail, j'accompagne la jeunesse et énormément de parents. Et notamment des mères qui peuvent subir la violence de leur mari et qui pour mille et une raisons, n'arrivent pas à faire le pas, ne serait-ce que de porter plainte etc... Donc par rapport au dispositif pour les femmes en grand danger et le téléphone, je voulais savoir combien de téléphones il y avait ? Et est-ce que ce dispositif va se pérenniser et se déployer dans toute la France ?*

Valérie Schieb : A Strasbourg, nous avons 20 téléphones. On est donc des privilégiés dans le Bas-Rhin. Les 20 téléphones couvrent l'intégralité du Bas-Rhin avec 20 sur le TGI de Strasbourg, 2 sur le TGI de Saverne. C'est un dispositif où on était région pilote depuis plusieurs années, et qui a été nationalisé l'année dernière. Donc cela se met en place dans toute la France, mais à des vitesses très variables selon les départements. Ce sont aussi des questions de volontés de politiques locales : du tribunal, des parquets en fonction d'où ils se trouvent et de qui fait la politique pénale locale. On a pu garder nos 20 téléphones pour le grand danger. On a une moyenne de 5 téléphones par TGI, ce qui n'est pas beaucoup. Il y a des TGI où il n'y en a qu'un. Mais on a pu, grâce à l'Eurométropole, la Ville et le conseil départemental, garder nos 20 téléphones.

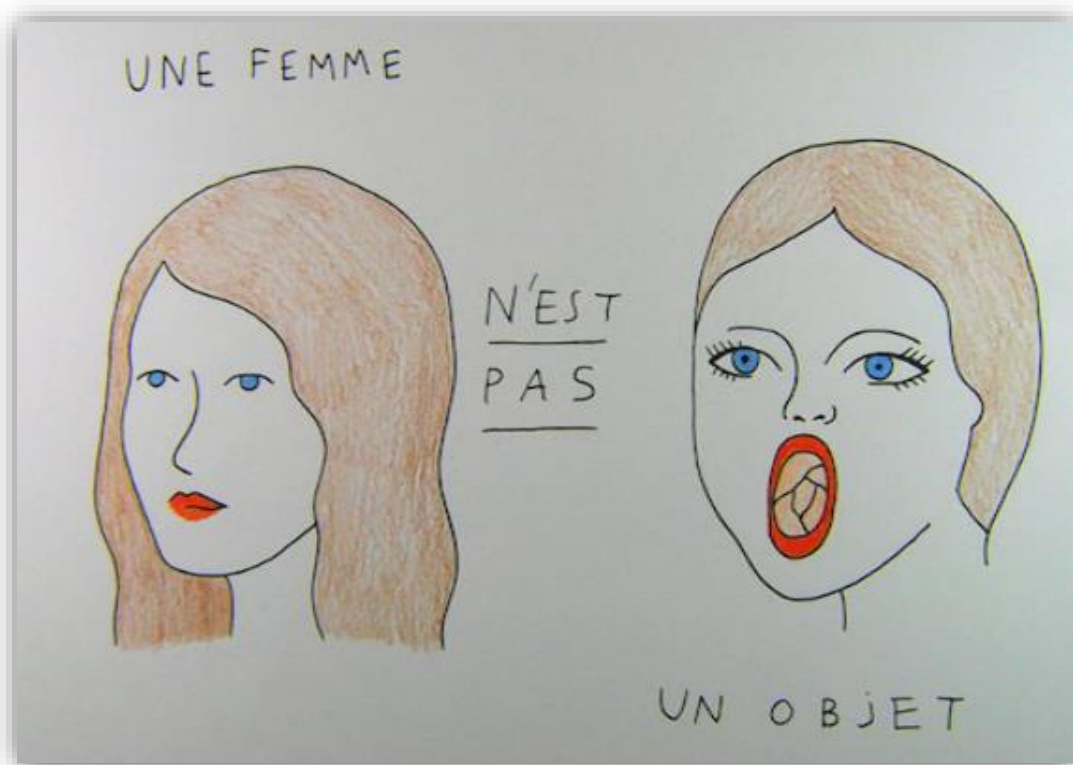


- **3^{ème} question :** *Je souhaitais savoir quand est-ce que nous pourrions avoir une réelle coordination entre les différentes associations et institutions avec le corps médical également ? Il est des situations d'urgence, avec des victimes de violences et de viol. Et dans les faits, on va être franc, c'est difficile. Pour avoir accompagné certaines jeunes filles à un moment donné qui m'ont appelé dans la nuit, en urgence, on nous demande gentiment de les ramener à la maison et d'attendre pour rappeler ensuite les différents organismes. Donc il serait bien qu'il y ait une certaine coordination dans certaines structures médicales. Donc est-ce prévu avec ce fameux numéro 08 ?*

Myriam Cayemittes : En dehors de mon activité à Paroles sans frontières ASF, j'ai longtemps été médecin hospitalier dont médecin psychiatre aux urgences à Saverne puis à l'hôpital civil. Je ne sais pas si je répondrai clairement à votre question mais, quand il y a une urgence suite à une agression sexuelle, je pense que l'urgence est d'amener les gens vers les urgences où il y a les médecins légistes, l'équipe de soins pour faire les prises de sang, la trithérapie en urgence si nécessaire etc... Je pense qu'il faut être vigilant à ne pas vouloir « psychologiser » ou « psychiatriser » à tout va dès le début.



Il faut rester dans le fait que l'urgence reste somatique dans le corps parce qu'il y a des blessures, des lésions qui doivent être prises en charge et que l'aspect psychologique ne doit pas être celui de la personne qui prend la personne en charge, mais celui de la victime désignée. Et tout le monde n'est pas prêt au moment où un événement est arrivé, à aller le raconter. C'est une temporalité qui est souvent différente, et qui doit être respectée aussi. Que les dispositifs existent et que la personne sache qu'ils sont là et qu'elle peut s'adresser à eux, c'est fondamental. Mais cette temporalité est aussi à respecter. Vous avez pu le dire les unes et les autres, parfois les gens appellent des années après. Ils n'appellent pas toujours au moment où l'évènement survient. En situation de guerre, d'attentat, catastrophe naturelle, il y a des protocoles qui existent avec la CUP cellule d'urgence psychologique dont a parlé Madame Gillet tout à l'heure. Ce sont des choses très « protocolisées » qui existent. Mais à titre individuel, la démarche doit rester celle de la demande du patient et de sa temporalité propre.



- **4^{ème} question :** *Merci à toutes et tous pour toutes ces richesses que vous nous avez transmis aujourd'hui. J'ai une question à destination de Madame Cayemittes. Quand vous évoquez la violence, que peut transmettre l'OFPPA quand il refuse d'entendre le parcours et la réalité des parcours des personnes. On dit souvent que beaucoup de choses sont indicibles, impossibles à dire, alors ma question est de savoir : « mais qu'est ce qui fait qu'aujourd'hui, la réalité de l'autre devient inaudible ? »*

Myriam Cayemittes : Je ne sais pas si c'est aujourd'hui qu'elle est inaudible, elle l'est depuis longtemps. Sauf que la question de l'OFPRA et de la CNDA (*Cour nationale du droit d'asile*) est malgré tout prise par une question politique, qui est à séparer de la question du bien-fondé et du Traité de Genève sur les droits de l'homme. Et l'évolution du nombre de personnes acceptées comme réfugiées en France a oscillé en fonction des choix politiques de la France. Ici, nous sommes dans une dimension de soins, sociale, on ne peut pas se détacher de cette dimension politique. Et de comprendre que les réponses sont aussi soumises par cela. Les discours et récits des patients n'ont pas changé : ils relatent la même horreur, les mêmes tortionnaires, les mêmes conflits dans leur pays. Cela n'a pas changé. C'est le regard politique qui est posé dessus qui a changé. Et malheureusement nous sommes pris par ce discours politique et à nous de tenter de nous en protéger. Souvent, on nous dit « les patients vous manipulent », mais on est autant manipulés par les institutions que par les patients. Donc c'est difficile de tenir entre ces deux positions et c'est la raison pour laquelle je dis que la question de la vérité, il faut s'en soustraire. En tant que médecin, je ne suis pas là pour savoir si ce que me dit mon patient est vrai ou pas. Ce n'est pas mon rôle.



Il faut partir d'une base qui est celle du pacte de bonne foi : quand un patient passe la porte du cabinet ou de l'entretien, ce qu'il va dire doit dit quelque chose de lui. Après c'est vrai que l'OFPRA et la CNDA sont pris par un cadre juridique précis. On ne peut pas leur faire le reproche, mais eux-mêmes aussi sont manipulés. C'est à tous les niveaux. Ce qui serait plus éthique, c'est d'être au clair avec cela. Puisqu'ils se défendent d'avoir des quotas mais tout le monde sait qu'il y en a. Il faudrait sortir de cette logique à dire au patient « il faut que vous écriviez votre récit dans le mois, et que dessus, va être écrit tout votre avenir ». C'est impossible, intenable pour un patient de se dire « voilà, si j'ai raté ce récit, ma vie est foutue ». Combien de patients disent être suspendus à cette temporalité administrative ? Et moi, avec un peu de provocation, je dis : « mais ce n'est pas l'OFPRA qui dit si vous vous levez du côté gauche ou droit de votre lit le matin. Ce n'est pas eux qui disent combien de sucre vous mettez dans votre café. C'est vous qui restez maître d'œuvre de votre vie et de vos choix. Oui, c'est important cette dimension administrative parce que c'est suspendu à l'avenir que l'on va avoir pour soi-même ou pour les siens. Mais ce n'est pas qu'eux ».

[Applaudissements]

- **Remarque** : *Je suis Dominique Guillien, administratrice à SOS femme solidarité Strasbourg, et présidente de la fédération nationale Solidarité femme. C'est au sujet de ce deuxième titre que je vais m'exprimer. Ce n'est pas une question mais juste un petit complément d'information que je souhaitais apporter. Après avoir remercié la municipalité pour ce colloque qui, comme d'habitude est d'une très haute teneur, et remercié également mes collègues de la commission plénière de la ville de Strasbourg. Mes petits compléments d'information sont en fait concernant Madame Marie-France Casalis et le travail de collaboration avec la fédération nationale au niveau du N° vert.*

Et de l'importance que le 39 19 de la fédération nationale a aujourd'hui, dans sa réorientation des appels, puisque nous avons bénéficié d'un petit supplément budgétaire qui nous permet d'avoir un pré-accueil, et que notre travail en partenariat de plus en plus fort, nous permet d'avancer.

Par ailleurs, le deuxième point, c'était par rapport à ce que tu disais, Isabelle Mehl, des groupes de parole. Effectivement, ce sont des groupes de parole instaurés dans les années 1970 et qui ont effectivement perduré et qui perdurent à la fédération nationale solidarité femme dans un certain nombre de nos associations du réseau qui existe toujours. Par rapport à ce que tu dis Isabelle Mehl « il n'y en a pas beaucoup en France », tout dépend. Effectivement sur le viol et l'inceste je ne peux pas en parler puisque je ne m'y connais pas. Mais en tous cas, s'agissant des violences conjugales et intrafamiliales, dans un certain nombre de nos associations, il y a pas mal de groupes qui fonctionnent. Elargis, ils peuvent être sur plusieurs domaines. Après, pour les autres informations, ce sont des informations que vous connaissez sans doute, mais que j'ai envie de redonner ici parce qu'elles sont importantes.

Demain, la ministre Laurence Rossignol, qui certes n'est plus ministre du droit des femmes, et n'est plus que ministre de la femme, famille et enfance, fait un travail assez extraordinaire au niveau de ce ministère. Le cinquième plan violence va être présenté demain, ce qui est important puisque nous en sommes au cinquième plan. Il faut savoir qu'il y a des choses extrêmement intéressantes dans ce plan que je vous invite à aller regarder. Et le dernier point c'est que la fédération nationale solidarité femme va sortir un spot, ceci est un scoop, informations qui vont apparaître sur TF1 du 1^{er} au 5 décembre et sur toutes les chaînes nationales vraisemblablement, contre les violences faites aux femmes.

- **Question 5 :** *Les personnes qui ont été victimes de viol ou autres agressions sexuelles : de nombreuses associations nous conseillent de porter plainte etc... En fait de nos jours quand on porte plainte, on n'est souvent pas reconnues parce qu'il se passe souvent ce qu'on appelle un non-lieu. Et au final, est-ce qu'il y a des personnes qui peuvent aider pour l'après ou comment cela se passe-t-il ? Car on est jamais vraiment très écoutées, on n'a pas de preuves ? Comment cela se passe dans ces cas-là ? Etes-vous encore là à ce moment-là ?*

Nicole Greib : Par rapport aux nombreux non-lieux qui arrivent malheureusement trop souvent, il est possible d'accompagner quelqu'un qui veut porter plainte. C'est plus facile pour la personne d'être accompagnée, pas forcément physiquement mais avant de déposer sa plainte. Ou après, si elle a déjà déposé sa plainte et qu'elle a rencontré des difficultés parce qu'on n'a pas voulu la croire, ou parce qu'elle a des difficultés qui lui sont propres. C'est possible de venir dans nos associations, en particulier au planning.



Et je crois que l'on est assez nombreuses à avoir déjà accompagné des personnes qui non seulement ont déposé plainte, mais qui sont allées jusqu'à un procès. On a déjà été partie civile dans des procès pour viol. C'est donc possible d'être aidé et de parler à tous les stades. Et il est possible aussi de parler après un non-lieu ou une situation qui nous paraît défavorable. Pour pouvoir aussi la prévenir si on a préparé avant, ou analyser ce qui s'est passé et peut-être reprendre les choses différemment. Peut-être pas par le biais de la justice.

Marie-France Casalis : Je voudrais dire un petit mot par rapport à cela. Le fait que notre justice ne rend pas justice à toutes les situations de victimes. Et finalement, on demande beaucoup à une victime de viol. On lui demande d'avoir survécu, de se confier, de se plier à des examens dont certains lui sont particulièrement difficiles à supporter. On lui demande de porter plainte rapidement, c'est quand même mieux. Alors que la loi lui donne 10 ans pour porter plainte.



Mais en fait, une victime après un viol, a une guerre à mener sur 2 fronts. Celui de ses droits et le front de sa vie. Et le plus important est quand même sa vie. Comment va-t-elle faire pour que ce qui s'est passé là, qui m'a tellement abimée, cicatrise. Cela ne s'oublie pas, ne s'efface pas, ne disparaît pas, on n'est plus comme avant, j'ai été confrontée à quelque chose de terrible mais je peux cicatriser. Je crois que c'est cela qui est encore tellement méconnu dans notre prise en charge, car on a l'impression que la justice est magique. Ce n'est pas magique, c'est une justice humaine et il faut lui fournir une série de choses et quelque fois, la victime n'est pas en capacité d'apporter tous les éléments qui seront nécessaires. Donc oui, on a des batailles à mener sur deux fronts.

Isabelle Mehl : Par rapport à la prévention, le planning est sollicité par les collèges et les lycées à l'éducation à la sexualité. Et dans l'éducation à la sexualité, on ne parle pas que de contraception et d'IVG, on parle du corps, du droit au corps, de la relation à l'autre. Donc petit à petit des choses se passent. Nous sommes de plus en plus sollicitées par les écoles primaires, maternelles. Il faut savoir que l'éducation à la sexualité devrait être obligatoire dans tous les établissements scolaires, et c'est à la bonne volonté du chef d'établissement. Donc ce n'est pas respecté du tout. Le jour où ce sera respecté, peut-être que d'autres choses se passeront.



[Applaudissements]

Lily Boillet : Il y a une loi qui date de 2001 qui stipule clairement qu'il devrait y avoir 3 séances annuelles, depuis le CP jusqu'à la fin du lycée. Donc pas une, mais 3 à chaque niveau scolaire pour aborder les questions de vie affective, de relation à l'autre, d'anatomie, de santé sexuelle pure. De contraception certes, mais de relation à l'autre, d'égalité, de contrainte, de consentement car lorsqu'il n'y a pas consentement, il y a contrainte. Le dernier rapport du HCE a indiqué qu'en France, seuls 10% des élèves sortant du lycée avaient eu de 1 à 4 séances dans leur cursus scolaire complet. Donc nous sommes loin de l'application concrète de la loi.



Claudine Legardinier : Je veux juste rappeler que la loi qui vient d'être votée le 13 avril 2016 destinée à la lutte contre la prostitution et contre le système de prostitution, prévoit un grand volet de prévention. Dans ce volet, il est rappelé que dans les établissements scolaires, seront obligatoires des sessions de formation de prévention à l'égard des jeunes, pour tout ce qui est de l'éducation à la sexualité. Et pour essayer de ne pas fabriquer des générations de prostituées et des générations de clients prostitueurs. Donc cela vient encore s'empiler sur tout ce qui était déjà prévu par les textes. Espérons que cela soit une raison de plus pour que l'on voit vraiment leur mise en place.



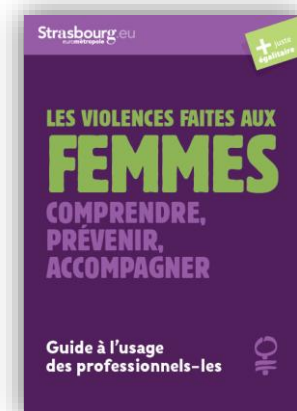
Marie-France Casalis : Un mot d'encouragement à la lutte. Celles et ceux d'entre nous qui appartiennent à une association de parents d'élèves, saisissez votre association pour qu'elle demande à l'établissement scolaire où votre cher petit ou petite est scolarisé, qu'il y ait cette information. C'est légal, c'est obligatoire.



[Applaudissements]

Eléna Suzat : Une petite information complémentaire : la ville de Strasbourg met à disposition des professionnels, un guide sur les violences faites aux femmes qui s'appelle « comprendre, prévenir, accompagner ». Il est disponible, vous pouvez en avoir un exemplaire aujourd'hui. Sur les questions de prévention c'est très utile.

[Lien vers le guide Les violences faites aux femmes comprendre, prévenir, accompagner](#)



- **Remarque de la salle :** *C'est à propos du patriarcat dont Madame Alonso a parlé tout à l'heure. J'ai fait partie d'une commission au planning familial à la confédération à Paris qui s'appelait « déconstruction de l'hétéro-normativité et de l'hétéro-patriarcat ». Je voulais juste faire une remarque au sujet des femmes dont on parle aujourd'hui. Je ne voudrais pas qu'on oublie dans les femmes en général, les femmes en particulier trans-identitaires et les lesbiennes qui sont sujettes à énormément de violences.*

Marie-France Casalis : L'invisibilité totale des questions d'homosexualité, de transgenres, de lesbianisme etc... a été la règle jusqu'à présent. En ce moment, l'enquête virage dont vous avez entendu parler et qui s'appelle « violences dans les rapports de genre », ses premiers et petits résultats vont être annoncés. 25 000 personnes ont été interrogées, parmi lesquelles des hommes et des femmes. 15 000 hommes et 10 000 femmes. Et il y a eu une enquête spécifique en direction des personnes transgenres, homosexuelles etc... par le biais des associations et des sites d'association. Donc peut-être que dans cette enquête, on va avoir pour la première fois une meilleure visibilité de toutes sortes de zones de violence que nous n'avions pas encore vues. On a cité Monsieur Freud à certains moments de cette journée, je vais le citer aussi. Il disait que « la sexualité des femmes était un grand continent noir » et je pense en effet, que parfois, il a eu du mal à voir comment c'était. Moi je pense que le grand continent noir c'est les violences exercées à l'encontre des personnes dans des relations intimes. Violences de la guerre, on a compris quand même. Ce qui ne nous empêche pas de faire des guerres. On a fait la Croix Rouge. Mais violences à l'encontre des personnes dans des relations intimes, c'est encore quelque chose que l'on a besoin d'explorer dans toutes les zones de vie.



[Applaudissements]

- **6^{ème} question :** *Psychologue à la ville, j'interviens auprès de la petite enfance. J'ai bien apprécié le colloque et la qualité des intervenants mais je rappelle quand même qu'au nom de l'intérêt des enfants, on a peu parlé du mot « prévention » et des enfants témoins. On parle du fait qu'on essaye de donner aux femmes victimes de violences les moyens de se défendre. Mais les enfants vivant dans des situations d'insécurité au quotidien sont ceux qu'on accueille dans les structures de petite enfance, même 2-4 ans. Ces enfants qui ne peuvent pas parler, dont les pères parfois transgressent largement les interdits posés lorsqu'ils ont des interdictions de se rapprocher de l'enfant ou de la mère. Et qui viennent même dans ces structures transgresser ces règles. Ces enfants qui sont témoins, dont la mère a été violentée et dont le père fait un accueil médiatisé et qui finalement accueille l'enfant le week-end et qui refait subir la violence à l'enfant. Il faut mesurer tous les dégâts de ces enfants et finalement qu'est ce qui est vraiment fait à Strasbourg ? Je sais qu'au CIDDF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles), il y a des accueils de 2 à 4 séances pour ces enfants victimes des violences conjugales. Mais sur Strasbourg, dans les écoles, est-ce que plus*

d'actions sont faites ? Surtout dans les structures petite enfance puisque là on accueille des mamans qui subissent encore au quotidien les violences pendant leur grossesse ou après. Donc pour ces enfants témoins, quelle est la prise en compte de leur parole et qu'est ce qui existe vraiment sur Strasbourg ?

Marie-France Casalis : A propos des enfants témoins, on les appelle maintenant co-victimes car on a compris qu'ils avaient autant de blessures que s'ils étaient directement victimes.

Diabou Diatta : Au niveau des CHRS, il est vrai qu'ils accueillent des femmes seules mais aussi des femmes avec enfants. Le plus souvent, ces enfants sont aussi témoins de violences : violences sur leur mère ou victimes de violences tout simplement. Il y a effectivement un travail d'accompagnement qui est fait, de partenariat en réseau avec les professionnels à l'extérieur. Mais il y a une prise en charge effectivement proposée.



Anna Matteoli : Oui, effectivement au CIDFF, nous avons un service pour les enfants qui sont exposés aux violences au sein du couple. Je pense que c'est une thématique très importante mais je pense qu'il faudrait un colloque pour parler de cela, et on a fait le choix de vraiment travailler sur ces violences sexuelles, cela fait plusieurs années qu'on en parle et qu'on n'arrive pas à faire ce colloque. Cette année on a choisi des interventions pour parler de cette question-là. Mais il est vrai que tout est lié et que la question des enfants n'a pas été abordée aujourd'hui mais on fera un colloque sur cette question.



[Applaudissements]

- **Remarque** : *C'est une remarque et une question pour finir. Je m'adresse plus précisément à Madame Alonso. Je voulais la remercier d'avoir ouvert le sujet en présentant le cadre, à savoir le cadre de pensée. On est dans une société patriarcale, je rajouterais même un monde patriarcal. Dès petit, on nous formate dans ce sens, en nous attribuant des rôles, fonctions, couleurs etc...Et j'en reviens au moment où ont été cités les droits de l'homme. Moi, ça ne passe toujours pas. Je pense que je ne suis pas la seule. A l'époque, admettons la moitié du peuple français ne votait pas, donc pourquoi pas ? Il est vraiment temps de changer l'appellation. La symbolique est ô combien importante. Il faudrait démarrer avec le droit de l'Humain, de sa citoyenneté et puis trouvons un mot neutre pour fraternité : sororité. Je pense que cela ferait avancer beaucoup de choses et ferait autant de bien à l'homme qu'à la femme.*

[Applaudissements]

- **8^{ème} question :** *Je suis infirmière dans une Unité médico-judiciaire à GARCHES, en région parisienne. Je suis arrivée dans cette unité en 2010. Quand je me suis retrouvée très rapidement toute seule à l'unité en tant qu'infirmière. Avec, sur 12 médecins, 11 hommes. Ce qui posait quand même un certain nombre de problèmes pour examiner les victimes de viols, entre autres. Notamment les adolescentes pour qui c'était simplement impensable, très difficile, premier examen gynécologique. Donc nous nous sommes heurtés à des refus d'examen, des discussions interminables avec ces victimes pour qu'elles acceptent et que l'on puisse recueillir les preuves. Après discussion entre les médecins et l'infirmière, on m'a petit à petit confié l'entretien avec les victimes pour qu'elles puissent s'exprimer plus facilement. Et petit à petit les médecins m'ont demandé si j'étais d'accord pour faire, moi, l'examen gynécologique, étant donné que les médecins sont majoritairement masculins et que cela pose problème pour nombre de victimes.*

Nous avons donc monté un projet de transfert de compétences, on y a travaillé pendant 3 ans : il s'agit d'un protocole de coopération (cf. la pose d'un spéculum est un acte médical et non infirmier). 3 ans de travail intense sur ce protocole qui a été renvoyé de la haute autorité de santé et l'agence régionale de santé... nous sommes arrivés à la dernière plateforme où normalement le projet est adopté et, contre toute attente, cela a été refusé. Pourtant, à chaque fois que l'on en parlait, tout le monde était d'accord et semblait totalement persuadé de l'utilité de ce transfert de compétences. Cela fait maintenant 5 ans, nous sommes toujours bloqués. On n'arrive pas à faire avancer ce transfert de compétences. Le ministère de la santé nous a dit que si le ministère de la justice acceptait, ils accepteraient peut-être. Donc maintenant notre projet de transfert de compétences est sur le bureau du procureur depuis 2 ans. Et on n'arrive pas à améliorer les choses à notre plus grand désespoir. Si les associations pouvaient s'en mêler et nous aider, cela serait bienvenu.

Marie-France Casalis : Je sens que nous avons envie de nous en mêler. C'est vrai que cette affaire du sexe, si je puis dire, de l'examineur, on l'a aussi posée pour les victimes de viol à propos des services enquêteurs. Parce qu'on nous disait « ce n'est pas facile d'évoquer, de dire les choses face à un enquêteur masculin » et puis on s'est aperçu que par rapport aux enquêteurs, mieux valait un enquêteur masculin formé et que cela intéresse, qu'une enquêtrice féminine qui dit « encore une imbécile qui est sortie la nuit en sous-pull ». Je m'excuse de le dire comme cela. Et aujourd'hui, à notre téléphone, dans nos 7 000 appels, on n'a pratiquement jamais de difficultés par rapport à l'audition dans un service d'enquête policière ou gendarmerie faite par un officier de sexe masculin. Par contre, nous avons sans arrêt des doléances, souffrances, difficultés par rapport à l'examen par un médecin de sexe masculin. On n'arrive pas à franchir ce cap-là.



Je suis ravie d'apprendre la proposition que vous nous faites là et on va voir comment vous aider. Mais le docteur Nicole GREIB me signale que les sages-femmes pourraient le faire puisqu'elles ont le droit de poser des stérilets donc elles ont le droit de mettre des spéculums. Sauf que, à GARCHES, est-ce qu'il y a un service de gynécologie qui peut déléguer une sage-femme car il n'y en a pas tellement dans les services médico-judiciaires ? Pourquoi n'y a-t-il pas de médecins femmes ? Je ne sais pas. A Paris, nous avons 2 ou 3 médecins femmes. 2 sur 11. Mais un médecin judiciaire doit être là tout le temps. Donc engagez-vous, formez-vous, pensez à cette spécialisation dont on a vraiment besoin pour que l'impunité des agresseurs recule.

[Applaudissements]

- **Remarque :** *Isabelle Collot, du Mouvement du Nid. Le titre du colloque était « violences sexuelles contre les femmes : une réalité encore taboue ». J'avais une impression en entendant les échanges que même pour nous toutes et tous ici, c'était encore tabou parce que très souvent, on a élargi aux autres violences. Alors j'aimerais entendre l'avis de chacune des intervenantes peut-être comme conclusion. Pourquoi, d'après leur expérience et analyse, ces violences sont encore taboues ? Un petit tour de table... en quelques mots.*

Isabelle Alonso : Je me suis fait la même réflexion. Et comme je n'en suis pas tout à fait à mon premier colloque féministe, je voulais dire que c'est une constante. Que la cause des femmes est tellement sous-valorisée par rapport à d'autres causes qui apparaissent toujours comme plus urgentes ou légitimes. Que je me souviens de l'époque où dans les meetings féministes, il y avait toujours au début des espèces d'invités qui venaient parler de tout un tas d'autres axes de lutte qui n'avaient juste rien à faire. Même il y a longtemps, un groupe d'hommes afghans est venu raconter... et je me suis dit « il faudrait assumer d'arriver à être le seul et unique sujet de tout un colloque toute une après-midi parce que la cause le mérite ». L'intervention de l'infirmière entendue tout à l'heure, me confirme que nous vivons bien dans une société patriarcale. Et je me suis dit : puisque le néo-libéralisme et la mondialisation nous font vivre dans un monde épicier où tout se compte en termes d'argent et de coût, il serait assez intéressant de faire un audit planétaire sur le prix du patriarcat. Combien nous coûte à nous autres collectivité, les exactions, les violences, agressions dont nous avons entendu plusieurs descriptions cette après-midi ? Et est-il bien raisonnable de laisser encore la planète conduite par des prédateurs ? Que ce soient des hommes d'état, des militaires, des maris ou des patrons ? C'est peut-être une question que l'on pourrait se poser. Machisme, patriarcat, abattons-les !



[Applaudissements]

Myriam Cayemittes : Je voudrais juste ajouter qu'est tabou ce qui est caché par crainte ou pudeur. La crainte on peut la comprendre quand on entend les victimes ou les personnes qui viennent parler de ce qu'elles ont traversé. La crainte de ne pas être crues, d'être rejetées, de ne plus appartenir au groupe social auquel elles appartiennent, d'être rejetées par leur mari, famille etc... La crainte est réelle. Elle se traduit par une réalité parfois encore plus difficile que l'acte en lui-même. Donc on peut comprendre qu'il soit tabou. Deuxième élément, celui de la pudeur. Je parlais tout à l'heure dans mon intervention de fascination. Je crois que la pudeur que peuvent exprimer certaines personnes, doit être respectée. Nous sommes dans un monde où tout doit être visible. Tout peut être sur Facebook, les réseaux sociaux, les chaînes de télévision ; tout doit être vu. Cela doit être vu pour être cru. Et le parti que je prends en tant que psychiatre et que prennent certaines de mes collègues, c'est que nous ne voulons pas tout voir ni savoir. Parce que cette fascination, ce voyeurisme est tout autant dangereux que l'acte en lui-même. Nous avons ce devoir de pudeur, de respect de ce qui n'est pas dit puisqu'en filigrane on peut aussi savoir ce qui est dit. Je pense que cela est primordial pour nos patientes.



[Applaudissements]

Céline Joubin : Juste par rapport à ce qui peut se passer au commissariat que nous avons présenté avec Valérie Schieb, j'ai mentionné que la personne ne me faisait pas part de ce qui s'est passé. Effectivement, c'est très souvent le cas après une plainte pour une infraction à caractère sexuel : la personne ne va pas me raconter à nouveau les faits concrètement. Je pourrais aller demander cette plainte, le policier me la donnerait. Mais je crois que si la personne ne souhaite pas me le raconter, ou parce que ce n'est pas le moment de le répéter car elle vient de le faire ou s'est présentée devant un médecin. Elle a donc pu le montrer par les mots ou son corps. Je crois qu'il faut aussi parler de ce qu'il y a autour. C'est très important pour les personnes. Mais il arrive parfois que les personnes parlent après quelques mois de manière moins crue contrairement à ce qu'elles ont pu dire lors de la plainte.



Marie-France Casalis : Nous avons commencé notre matinée en disant « nous vivons dans une société patriarcale ». Dans celle-ci, avec les associations de victimes de violences conjugales, on a beaucoup diffusé un schéma où on voyait la roue du pouvoir et de la domination avec tous les quartiers etc... Cette roue du pouvoir et de la domination des hommes sur les femmes, a un essieu. Et l'essieu de cette roue, c'est la violence sexuelle. C'est pour cela que l'on n'en parle pas. Parce que le jour où l'on attaquera tous ensemble et toutes ensemble à cela, le reste s'écroulera.

[Applaudissements]

Lilly Boillet : J'ajouterais que la difficulté dans les violences sexuelles, c'est de pointer les responsables, les agresseurs. Et du coup d'obliger l'esprit des personnes faisant cet effort-là d'avoir une pensée complexe, non manichéenne et de se dire « il n'y a pas forcément que des gens ou hommes méchants, et méchants tout le temps ». Il y en a mais cela implique (nous le voyons dans le transit migratoire) l'énorme difficulté de débloquent la parole sur les violences sexuelles qui peuvent se passer dans les camps, autour des camps, sur les routes ou dans les lieux de militantisme. Cela implique de soulever que les personnes que l'on peut à la fois défendre dans les oppressions qu'ils vivent, comme le fait de ne pas avoir le droit (articles 13 et 14 de la convention de Genève) de franchir les frontières pour chercher asile. Ce droit est nié pour les hommes également, et on vient apporter une aide humanitaire caritative. C'est donc une pensée complexe d'imaginer l'autre dans sa globalité, avec ses parts sombres et ne pas s'arrêter au miroir, à la vitrine des êtres humains. Nous ne sommes pas les mêmes dans l'intime ou le public. Cela est très compliqué pour les personnes. Et il y a une histoire de cause et de défense du patriarcat également.



Certains bénévoles ont été agressés sexuellement, et d'autres bénévoles masculins ont dit « non, il ne faut pas porter plainte parce qu'il va aller en prison ». On a ce genre de réponse. Et on a une difficulté des femmes de revendiquer ce droit à la parole et à la dénonciation. On ne détruit pas la cause, mais je pense que ce sont des choses qui ont été vécues dans le syndicalisme, dans les grands moments de lutte, de révolution. La sororité existe bien peu, il faut encore la travailler entre nous, entre femmes. De plus, dans le militantisme et dans les luttes pour les droits, il faut se dire qu'il n'est pas incompatible de lutter pour les droits de tous, mais aussi de pouvoir dénoncer quelqu'un que l'on a défendu précédemment. Par exemple pour manquement à ses droits de circulation pour notre exemple. Lui peut par exemple être auteur d'oppression sur ses consœurs. C'est compliqué. Et avec l'extrême droite en ce moment, c'est compliqué de pouvoir porter ce principe-là car on tombe très rapidement dans du culturalisme : « chez eux, cela se passe comme de telle façon alors que chez nous ... ». On est sur l'illusion de l'égalité. Etant dans le sujet toute la journée, il est compliqué de constater en disant « les violences sexuelles ont lieu partout et ne sont pas forcément du fait des étrangers comme le traitement médiatique des épisodes de Cologne et tous les faits divers ».

[Applaudissements]

Anna Matteoli : Par rapport à la question qui était posée, beaucoup de réponses ont été données sur la dimension interindividuelle ou psychologique. Mais il ne faut pas oublier la dimension socio-politique de cette question. Je pense que ce colloque est aussi là pour rappeler que cette question du secret des violences sexuelles n'est pas uniquement due à tout ce qui se passe chez les victimes et les auteurs. Mais aussi à la société patriarcale, et c'est une question vraiment socio-politique.





Nicole Greib : A Strasbourg, il existe un stage qui dure 4 jours sur les violences faites aux femmes. Sur les 4 jours, j'ai droit, car c'est moi qui intervins, à 1h30 sur les violences sexuelles et Isabelle à 1h30 sur la prostitution. Pourquoi ? Car il y a énormément de personnes qui interviennent. Mais aussi car on a beaucoup de mal à passer des violences conjugales aux violences de couple, des violences intrafamiliales aux violences sexuelles à l'intérieur des familles. Et c'est tout de même un des nœuds, et c'est pourquoi le colloque de cette année, qui est le 7^{ème}, n'est pas le colloque sur le viol. On a commencé par cela dans le 1^{er} colloque. Et après avoir passé un certain nombre de facettes dans les colloques suivants, y compris le volet éducatif et de prévention, on a estimé que l'on devait revenir à l'essentiel c'est-à-dire aux fondements de cette violence. C'est pour cela que l'on a voulu choisir le viol comme sujet.



Vidéo d'Yvette ROUDY

Diffusion d'une vidéo d'Yvette Roudy, Ministre de François Mitterrand, des droits des femmes de 1981 à 1986 : [Lien vers la vidéo](#)

■ Conclusion de la journée

Thomas FOEHRLE

Directeur de l'Association SOS femme solidarité

Etre un homme et devoir conclure ce colloque, avec à ma gauche ce parterre, je vous promets que ce n'est pas facile. Ceci dit, je vais être très court, mais avant de conclure sur le côté pédagogique, j'aimerais juste qu'on se prenne deux minutes pour remercier quelqu'un qui nous l'a dit en début de colloque, elle était présente et animait avec et pour nous trois colloques. Elle s'est montrée tellement à la hauteur de cette tâche que finalement la ministre des droits des femmes l'a appelée. Et elle va nous quitter pour rejoindre des fonctions plus hautes et voilà, au nom de la commission Egalité plénière femme-homme de la ville de Strasbourg, je vous demande d'applaudir Eléna.



[Applaudissements]

Ce serait malvenu de prendre trop de temps sur ce colloque. Je voudrais juste retenir trois choses de cette journée-là :

D'une part qu'effectivement définir les violences sexuelles, c'est une tâche complexe. Une tâche complexe parce que d'une part, on l'a bien vu aujourd'hui, tout au long de la journée, il est difficile de décrire la violence en tant que telle, la violence sexuelle en l'occurrence, mais qu'on décrit tout le temps des violences soit singulières, soit situées. C'est-à-dire qu'on a parlé de viol, d'agression, de mutilation, de violence prostitutionnelle, d'esclavage etc... On décrit souvent des types de violences, alors pour tout ce colloque ce sont des violences envers les femmes et/ou encore des structures, des institutions violentes, on en a aussi parlé avec les hots spots ou avec les camps tout-à-l'heure. C'est une tâche complexe aussi parce que on l'a senti la violence semble être un peu l'archétype de l'objet insaisissable, contre lequel effectivement tout effort pour le saisir ou tout effort de compréhension rationnelle semble un petit peu délicat. Cela était la première chose.

La deuxième chose, après avoir écouté ces interventions, je vais la reformuler légèrement. Pour moi, il y a effectivement un invariant. Il y a un invariant dans les violences sexuelles, cela a été dit sous un autre terme celui d'essieu. Pour moi il est question d'invariant, c'est un peu la même chose, dont l'anthropologie et l'histoire nous montrent un petit peu l'universalité et la constance. Mais surtout ce qui a été dit en filigrane aujourd'hui, c'est que les violences sexuelles constituent vraiment une prise de corps, une appropriation physique du corps de l'autre et vraiment, l'expression d'une domination masculine dont la médiatisation avec les gros titres et les manchettes pourraient nous faire croire qu'il y a une nouvelle actualité. Mais cette nouvelle actualité cache encore et toujours la réalité de la domination masculine, qui provoque les mécanismes sous-jacents à ces violences sexuelles.

Dernière chose pour conclure le fond de ce colloque. On a vu effectivement un certain nombre d'intervenantes, on a vu un certain nombre d'actions. Je pense, en ceci je rejoindrai Judith Butler, philosophe américaine, qui dit que là où il y a une multiplicité d'actions, de voix de personnes qui luttent c'est là qu'effectivement il y a impossibilité ou en tous cas une difficulté à récupérer les luttes.

Plus les luttes sont visibles, plus les luttes se reproduisent, plus elles s'émoussent, plus elles deviennent prévisibles et plus effectivement elles sont récupérables. Et ce, par un système médiatique qui aime bien les réponses immédiates, qui aime bien désigner des coupables, qui aime bien faire en sorte que les choses soient faciles et les récupérer.

Alors, moi j'ai envie de dire que si aujourd'hui le septième colloque a eu la chance de nous proposer cet ensemble d'interventions, c'est parce qu'elles sont, ces interventions, toutes issues d'une histoire, d'une histoire de la colère. Quelle colère ? La colère qui met les gens hors de soi, qui nous met hors de nous, pas ces colères sectorielles ou réactives, comme je le disais à l'instant, qui sont rapidement captées par le système médiatique, assez friand de ces indignations à court terme. Mais plutôt de ces colères qui gardent un petit peu de leur impétuosité originelle, la force du droit, la volonté implacable de refuser l'explicable, et surtout l'insatiable exigence d'équité, d'égalité et de justice.

Alors au nom des associations membres de la communauté plénière Egalité femme-homme, de la ville de Strasbourg, je vous remercie d'être encore et toujours en colère et d'être spécialement en colère avec nous aujourd'hui.

[Applaudissements]

Françoise BEY

Adjointe au Maire en charge des droits des femmes et de l'égalité de genre

Alors voilà la conclusion de cette belle journée, de cette journée dense, toujours d'ailleurs, le septième colloque est toujours aussi important pour nous permettre de nous construire nous aussi, parce qu'on a besoin de cet apport, des intervenantes de ce matin qui franchement... c'est toujours aussi bon, aussi bien.



Cela permet de remettre les choses en place, dans notre tête. La Table ronde de cette après-midi pour moi revêtait quelque chose de plus. Parce que là on avait les témoignages, les témoignages directs, qui montrent qu'il y a aussi cette prise en charge qui doit être faite. La prise en charge de ces personnes est hyper importante, je vais dire des personnes et non des victimes. Il faut aussi passer au-dessus des mots, les mots sont hyper importants, on l'a vu ce matin, on l'a vu toute la journée. Ces personnes qui subissent au plus profond d'elles-mêmes, des violences assez importantes, des violences terribles quel que soit leur âge et qui ont besoin, à un moment donné, de pouvoir les exprimer, de pouvoir être secondées, de pouvoir être suivies pour qu'elles puissent se reconstruire. C'est important pour que notre société qui est une société de patriarcat puisse tout doucement mais sûrement arriver à une société où la sororité et la fraternité soient sur le même plan d'égalité.

J'aimerais aussi rajouter qu'il est important que le dispositif légal soit là, qu'on doit être très vigilantes que ce dispositif légal évolue dans le bon sens et pas dans l'autre sens. On l'a vu en Turquie. Il faut être très vigilantes même dans notre pays, puisque les changements politiques peuvent tout mettre par terre, très vite et très facilement. Même dans un système politique qui semble plutôt être pour les femmes, mais qui est toujours gouverné par des hommes. On a vu certaines polémiques au Sénat, sur certains dispositifs de la loi qui ont amenés à pas mal de changements, de négation de certaines propositions qui étaient données. Quand cela passe au Parlement, huées et chahutements envers les femmes qui prennent la parole sur ces sujets. Etre très vigilantes là-dessus. Nous, politiques, avons vraiment une responsabilité envers toutes et tous sur ces sujets. Mais la prise en charge reste quand même essentielle et cette parole qui doit sortir, qui ne doit plus rester taboue, tout en respectant la pudeur, en respectant le fait de pas mettre cela sur la place publique. C'est un fait, cette parole qui doit se délier doit rester dans un cadre formel, qui doit rester dans le respect de l'intimité des personnes.

Je finirai par une chose que j'ai entendue et qui m'a beaucoup plu, c'est que la honte doit changer de camp. Ce n'est plus à nous d'avoir honte, mais c'est à eux, le patriarcat, ceux qui nous gouvernent aujourd'hui, qui gouvernent la Terre, qui mettent, je dirais, la Terre à feu et à sang. C'est ce qu'on voit aujourd'hui et, j'aimerais féliciter le groupe de femmes qui lors déjà de la Cop 21 et de la Cop 22, a décidé de se prendre en charge et de faire un groupe, pour que leur parole soit aussi écoutée. Parce que ces femmes des bassins méditerranéens,

subissent toujours et encore des violences, suite aux famines, suite aux guerres, suite aux changements, et leur parole n'est jamais écoutée.

On le sait bien, c'est pour cela qu'elles sont les premières victimes des violences que les hommes font subir à ces femmes par ces guerres. Et elles ont besoin qu'on les écoute, autant que besoin de prendre la parole. La Terre, notre développement durable, pour que notre planète puisse vivre encore, il faut que notre parole soit là, écoutée, et cela aussi c'est un challenge pour nos générations futures. Donc tout le combat de nos mères et certains de nos pères, il faut qu'aujourd'hui que les jeunes générations les prennent en compte. Il est important aussi de rappeler que la jeune génération n'a pas toujours cette conscience ou ne comprennent pas pourquoi on se mobilise. Il faut pour cela que l'instruction, tout ce qu'on apprend à l'école, soit repensé, reconstruit, pour que les jeunes filles et les jeunes hommes se rendent compte que cette égalité n'est aujourd'hui toujours pas une égalité réelle, mais qu'elle est encore formelle et qu'on a besoin d'elles et d'eux pour arriver au bout de notre combat.

J'aimerais remercier toutes les intervenantes, les intervenants et bien sûr la commission plénière. Remercier Bernadette, bien sûr vous pouvez l'applaudir.

[Applaudissements]

Remercier la mission de la Ville, remercier tous les agents et agentes de la Ville de Strasbourg qui ont fait qu'aujourd'hui la journée soit une réussite et un succès.

Remercier les associations, je ne vais pas toutes les citer, vous les connaissez, de toute façon elles sont là, l'Agora associative est là.

Merci beaucoup et puis à l'année prochaine.

Et entre temps on se retrouvera pour des conférences tout au long de l'année, pour que les formations continuent encore et toujours. Merci à vous.

[Applaudissements]

**Ce colloque est organisé par la ville de Strasbourg
en partenariat avec les associations :**



Violences Femmes Info :	3919
SOS Viols Femmes Informations :	0 800 05 95 95
Sexualité, contraception, IVG :	0 800 08 11 11